



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

EXERCICE 2024



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément aux dispositions juridiques applicables

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs sont consultables sur le site www.services.eaufrance.fr

I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS	5
A. LES STATUTS ET LES CHIFFRES-CLES	6
1. Les statuts.....	6
2. Les chiffres-clés	7
B. LE TERRITOIRE.....	9
1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »	9
2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable ».....	10
3. Le récapitulatif des périmètres du territoire	11
C. LES COMPETENCES EXERCÉES	12
1. Le cadre général d'intervention	12
2. La préservation de la ressource en eau	13
3. La production de l'eau potable	13
4. La distribution de l'eau potable	13
5. Les missions complémentaires et accessoires	13
D. LES ENJEUX DE LA GESTION DE L'EAU POTABLE.....	14
E. LES MODES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	15
1. La présentation des modes de gestion	15
2. La description des modes de gestion en vigueur	16
a. Le marché public de prestations de service	16
b. Les conventions de délégation de service public (DSP)	17
F. LES INSTANCES.....	20
G. L'ORGANISATION DES SERVICES	22
II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE.....	23
A. LA PRESENTATION GENERALE	24
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau	24
2. Les périmètres de protection des captages.....	25
3. Les aires d'alimentation de captage	26
4. L'observatoire de la qualité de l'eau	29
5. Les restrictions d'eau.....	29
B. L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	31
C. LE SUIVI DES PERIMETRES DE PROTECTION.....	34
1. Les sources de Moulins	34
2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer.....	34
3. Les forages de la Gronde.....	34
D. L'ANIMATION DU TERRITOIRE	35
1. Les actions agricoles	35
2. Les actions non agricoles	36
III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE.....	37
A. LA PRESENTATION DES INSTALLATIONS.....	38
1. La présentation générale	38
2. Les caractéristiques des installations.....	39
a. Les adductions	41
b. Les systèmes de production et de traitement.....	41
c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)	46
B. LES RESSOURCES EN EAU	47
1. Les volumes prélevés et produits par les systèmes de production actifs	47
2. Les importations hors du syndicat EBC	50
3. Les exportations	51
a. Vers des territoires hors du syndicat EBC	51
b. Vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC.....	51
c. Le récapitulatif des exportations.....	52

4. Le bilan des volumes.....	52
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	52
1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable	52
2. L'usine de l'Orne.....	54
3. Les forages de Langrune-sur-Mer	54
4. Les forages de la Gronde.....	55
5. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Commune de Moulins	55
6. Les travaux de sécurisation de la commune de Sannerville par le syndicat Rive Droite de l'Orne (RDO).....	56
7. Le traitement des pesticides aux forages de Vauculey (Rots) et de la Poterie (Douvres-la-Délivrande).....	56
8. La sécurisation du secteur d'Evrecy par l'usine de l'Orne.....	56
9. La création d'un refoulement pur entre le forage de Vauculey (Rots) et le réservoir sur tour de Rots	57
10. La synthèse des montants financiers	57
D. LES FINANCES	58
1. Le compte financier unique	58
a. La section d'investissement	58
b. La section de fonctionnement.....	62
2. La dette	66
a. L'état de la dette.....	66
b. L'encours de la dette	66
c. La durée d'extinction de la dette.....	67
IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE.....	68
A. LE PATRIMOINE DU SERVICE.....	69
1. La présentation générale	69
2. La présentation détaillée des sites de stockage	69
B. LES INDICATEURS DE GESTION	74
1. La population desservie.....	74
2. Le nombre d'abonnés.....	76
3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	79
4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchement)	81
5. Les volumes	83
a. Les volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable.....	83
b. Les volumes mis en distribution.....	84
c. Les volumes consommés par les abonnés.....	85
d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques	87
e. Les volumes estimés de soutirage en cas d'incendie exceptionnel.....	89
f. Les bilans des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024	89
6. Le rendement du réseau de distribution	90
7. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	93
8. L'indice linéaire de pertes en réseau	95
9. La qualité de l'eau	97
10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	106
11. Les branchements en plomb	107
12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés.....	108
13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.....	110
14. Le taux de réclamations.....	111
15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	112
16. Les abandonnements de créance et les versements à un fonds de solidarité.....	116
C. LES ETUDES ET LES TRAVAUX.....	117
1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable	117
a. Les ouvrages de distribution	117
b. Les canalisations de distribution.....	118

2. Les opérations du programme 2024 en cours au 31 décembre 2024 ou reportées sur l'exercice	2025	ou
ultérieur.....		119
3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage		120
4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable.....		122
5. La synthèse des montants financiers		123
D. LES FINANCES		123
1. Le compte financier unique		123
a. La section d'investissement.....		123
b. La section de fonctionnement.....		127
2. La dette		130
a. L'état et l'encours de la dette.....		130
b. La durée d'extinction de la dette		130
V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....		131
A. LES MODALITES DE LA TARIFICATION		132
1. Le service de production de l'eau potable		132
2. Le service de distribution de l'eau potable		132
B. LA FACTURATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE POUR 120 METRES CUBE (M³)		132
1. Secteur Littoral et Mue.....		133
2. Secteur Caennais.....		136
3. Secteur Eaux de l'Orne.....		137
4. Ex syndicat Région d'Evrecy		143
5. Commune d'Epron		143
6. Ex syndicat Ifs - Bourguébus		144
7. Commune de Bénouville.....		144
8. Commune de Ouistreham		145
9. Commune de Troarn.....		145
VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU		146
VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS		146
VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN) SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION ..		146

I. LE SYNDICAT EAU DU BASSIN CAENNAIS

A. Les statuts et les chiffres-clés

1. Les statuts

En 1999, le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen (SYMPERC) a été créé. Dénommé RES'EAU à partir de 2004, il a vu ses missions et son territoire augmenter au fil des années. En 2019, afin de renforcer son identité et ses actions, tout en affirmant son rôle et ses valeurs, le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen a adopté un nouveau nom : Eau du Bassin Caennais (EBC).

A compter du 1^{er} janvier 2014, pour l'ensemble de ses membres, le syndicat EBC dispose de la compétence « production de l'eau potable ». Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat EBC exerce la compétence « distribution de l'eau potable » sur une partie de son territoire en héritant notamment des contrats de distribution des anciennes structures avec tout ce qui en incombe (règlements d'eau potable, tarifs, engagements...).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, un règlement unique du service de l'eau potable est applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC.

Aussi, au regard des évolutions de missions et de territoires précitées, des études ont été engagées en 2020 afin de rationaliser et d'optimiser le service de l'eau potable sur l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC (périmètres de gestion, modes de gestion...) et ainsi permettre, notamment, des conditions d'exploitation cohérentes et adaptées au territoire (prix de l'eau entre autres). Dans ce cadre, de nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable sont entrés en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2023.

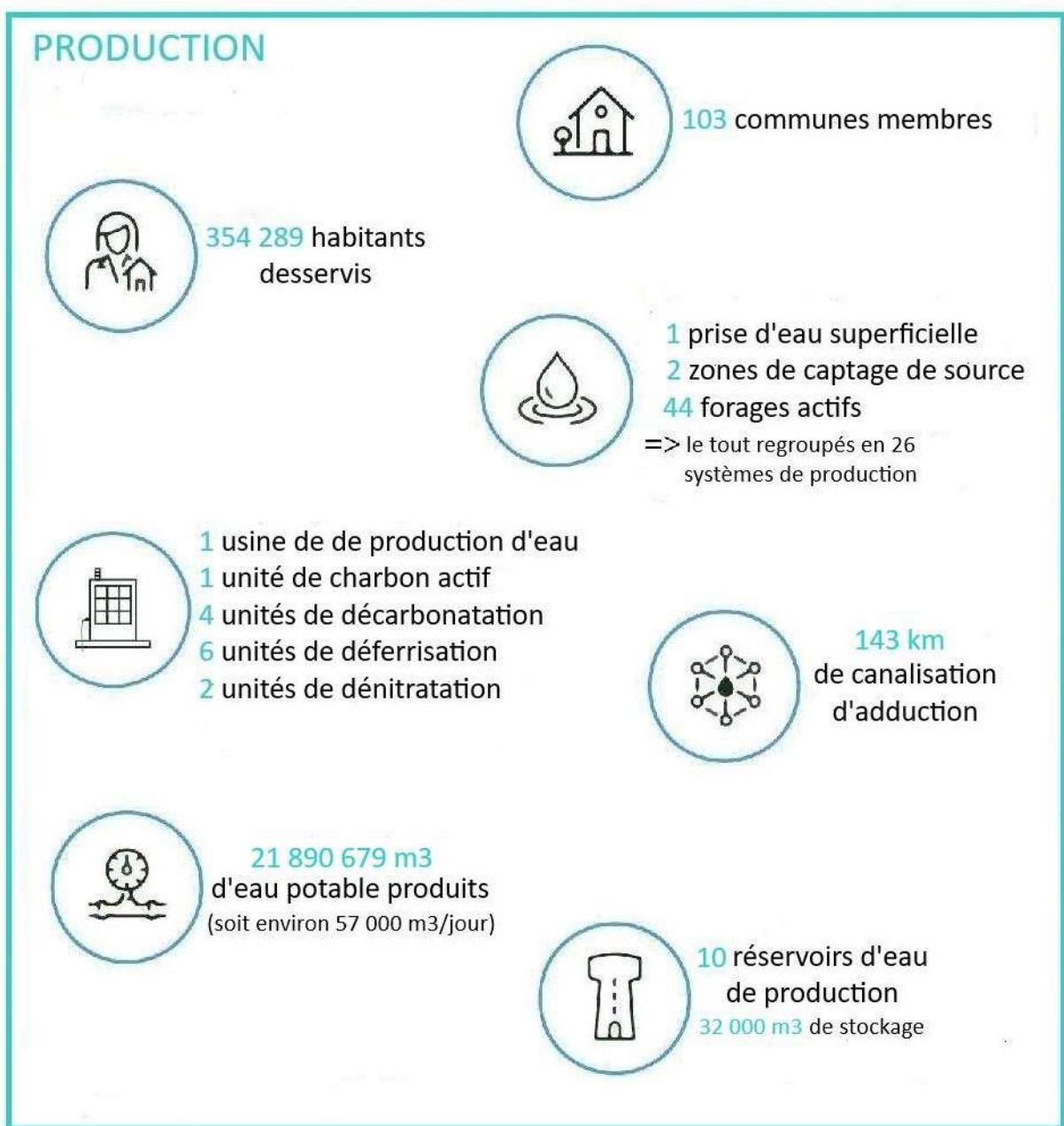
Au 1^{er} janvier 2024, le syndicat EBC se compose de onze (11) membres à savoir :

- La communauté urbaine Caen la mer,
- La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon,
- La communauté de communes Seulles Terre et Mer,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer,
- Le syndicat mixte Eau en Val ès Dunes anciennement dénommé syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable d'Argences - Clos Morant,
- Le syndicat d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair,
- La commune d'Anisy,
- La commune de Basly,
- La commune de Colomby-Anguerny,
- La commune de Courseulles-sur-Mer.

Les statuts du syndicat EBC applicables au 1^{er} janvier 2024 résultent d'un arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2022 suite au retrait de la commune de Val d'Arry du syndicat EBC au 31 décembre 2022.

2. Les chiffres-clés

Pour l'exercice 2024, les chiffres-clés sont les suivants :



DISTRIBUTION



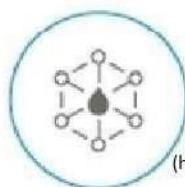
75 communes membres



313 368
habitants desservis



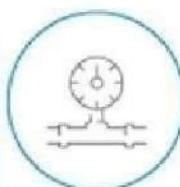
113 561 abonnés



2 304 km
de canalisation
de distribution
(hors branchements et adduction)



44 sites de stockage
56 000 m³ de stockage



16 068 158 m³
d'eau facturés



85 %
de rendement



99,68 %
Taux de conformité
des prélèvements
concernant les
paramètres microbiologiques

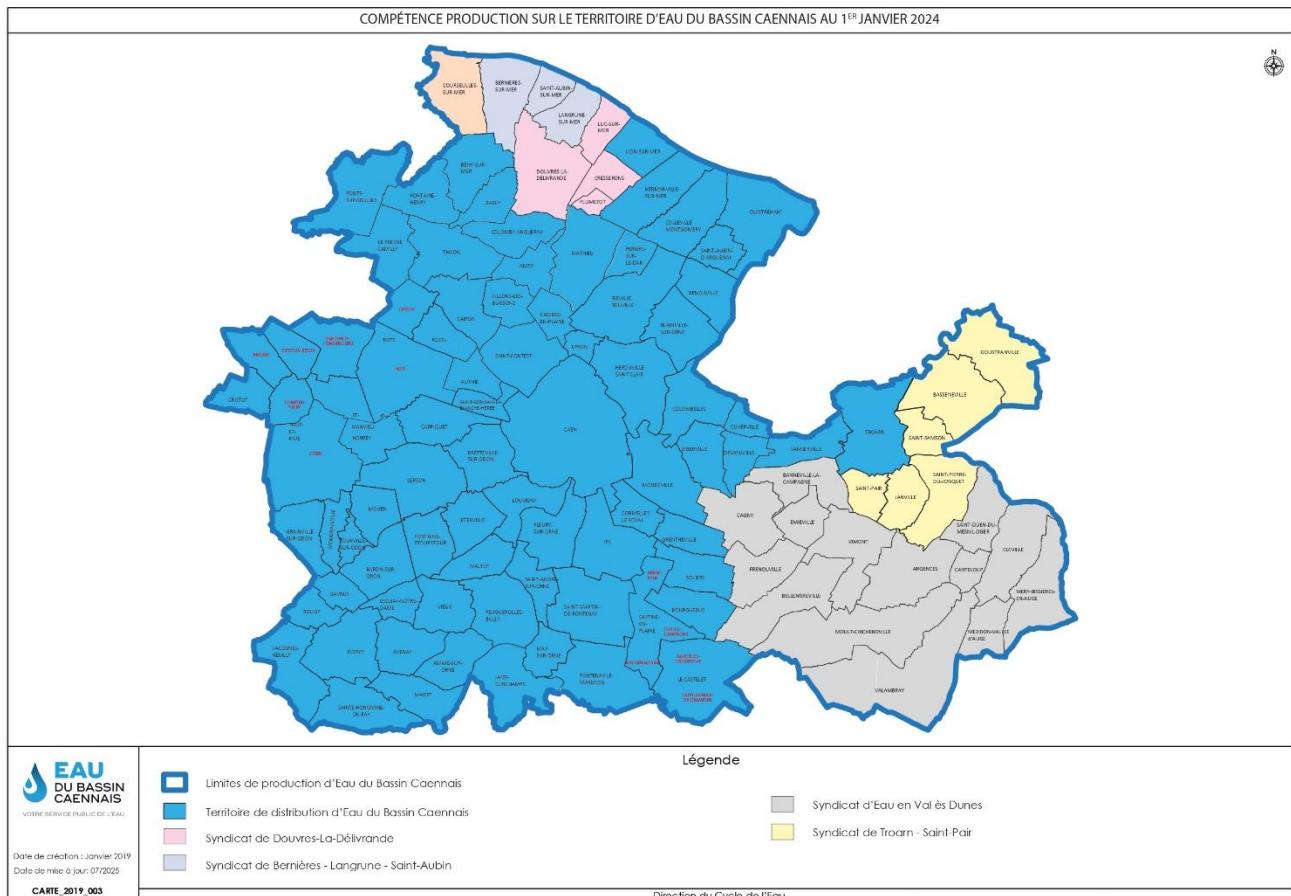


75,33 %
Taux de conformité
des prélèvements
concernant les
paramètres physico-
chimiques

B. Le territoire

1. Le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable »

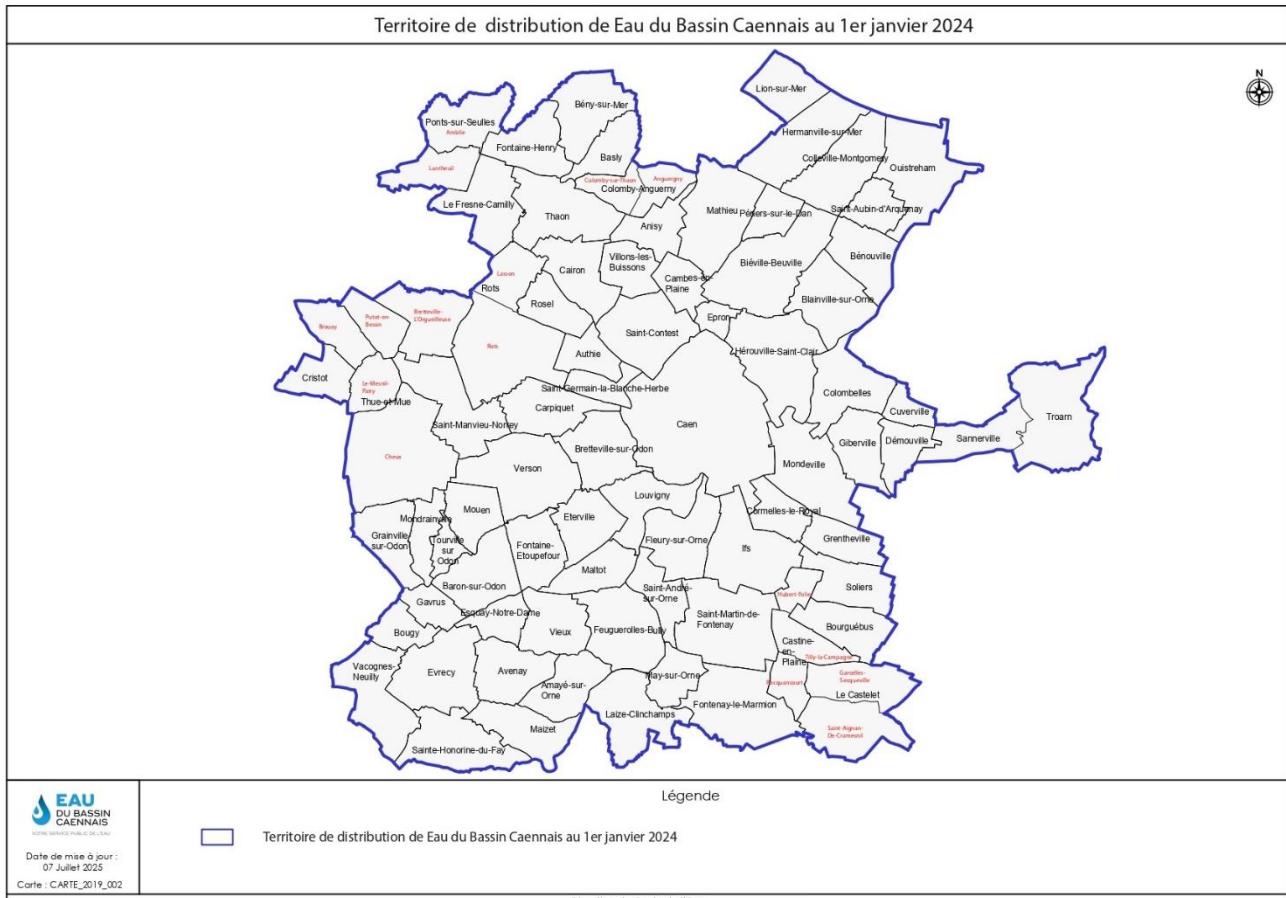
Au 1^{er} janvier 2024, le périmètre territorial relevant de la compétence « production de l'eau potable » est le suivant :



Ce périmètre est composé des onze (11) membres du syndicat EBC. Il représente 103 communes soit 354 289 habitants. Il regroupe autour de 49 % de la population totale du département du Calvados.

2. Le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable »

Au 1^{er} janvier 2024, le périmètre territorial relevant de la compétence « distribution de l'eau potable » est le suivant :

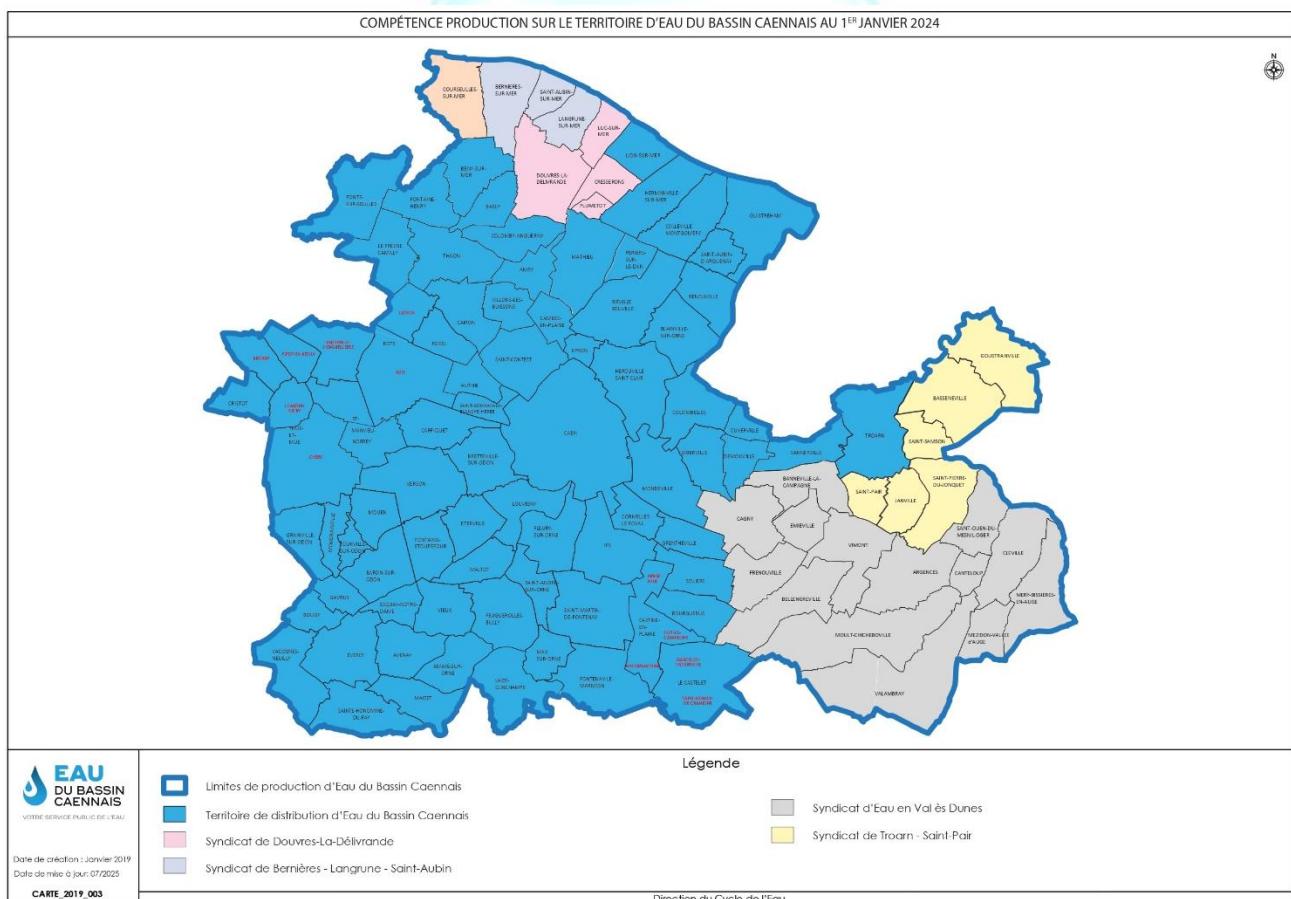


Ce périmètre comprend six (6) membres sur les onze (11) membres constituant le syndicat EBC. Il regroupe 75 communes soit 313 368 habitants. Il représente près de 44 % de la population totale du département du Calvados.

3. Le récapitulatif des périmètres du territoire

Au regard de ce qui précède, le territoire relevant du syndicat EBC se caractérise par sa dualité de compétence exercée (*production de l'eau potable/distribution de l'eau potable*). Les périmètres de ce territoire sont alors les suivants :

Le périmètre territorial	
Production et distribution de l'eau potable	Exclusivement - Production de l'eau potable
<u>11 membres composent le syndicat EBC</u>	
6 membres	5 membres
<ul style="list-style-type: none"> . La communauté urbaine Caen la mer . La communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon . La communauté de communes Seulles Terre et Mer . La commune d'Anisy . La commune de Basly . La commune de Colomby-Anguerny 	<ul style="list-style-type: none"> . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Bernières - Langrune - Saint-Aubin . Le syndicat d'alimentation en eau potable de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer . Le syndicat mixte Eau en Val ès Dunes . Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Troarn - Saint-Pair . La commune de Courseulles-sur-Mer

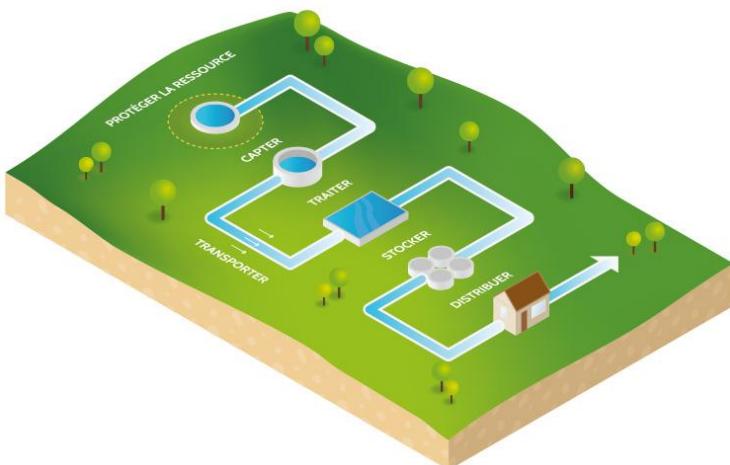


C. Les compétences exercées

Dans le cadre de ses compétences, le syndicat EBC met tout en œuvre pour assurer un approvisionnement sécurisé de l'eau potable auprès de ses destinataires (membres, usagers domestiques et usagers non domestiques). Cet approvisionnement est à la fois quantitatif et qualitatif. Il doit être en quantité suffisante pour satisfaire les besoins actuels et futurs ainsi qu'en qualité, conforme aux normes applicables.

1. Le cadre général d'intervention

Le syndicat EBC intervient tout au long du circuit de l'eau représenté comme suit :



Par ailleurs, il agit dans le cadre du « petit cycle de l'eau » qui correspond au circuit domestique de l'eau. Ce circuit peut être schématisé de la manière suivante :



Ce cycle est organisé en cinq (5) étapes à savoir :

- Le pompage de l'eau. Sur le territoire du syndicat EBC, l'eau est pompée à 65 % dans la nappe phréatique,
- Le traitement de l'eau. L'eau pompée est propre mais elle n'est pas potable. Elle est rendue potable dans une usine de traitement. Elle y subit divers traitements chimiques, à savoir d'une simple chloration jusqu'à un traitement plus conséquent (eaux de surface),
- Le stockage de l'eau. L'eau est stockée dans un réservoir. Le plus souvent, il s'agit d'un château d'eau. L'eau y est stockée dans la partie haute à l'aide de pompes. Cet ouvrage permet de garantir la disponibilité de l'eau pour chacun des usagers,

- La distribution de l'eau. L'eau est acheminée jusqu'aux habitations, les exploitations agricoles ou les sites industriels grâce à la pression exercée selon le principe des vases communicants,
- Le traitement des eaux usées. Après utilisation par les consommateurs, l'eau usée est acheminée jusqu'à la station d'épuration pour y être nettoyée. L'eau en ressort suffisamment propre mais non potable pour être rejetée dans le milieu naturel.

Le syndicat EBC intervient au cours des quatre (4) premières étapes décrites ci-avant ; le traitement des eaux usées relevant de la compétence de la communauté urbaine Caen la mer (assainissement collectif, assainissement non collectif et pluvial).

2. La préservation de la ressource en eau

Au titre de sa compétence « production de l'eau potable », le syndicat EBC assure la gestion des périmètres de protection des ouvrages de production lui appartenant ou mis à sa disposition, ainsi que la réalisation de toutes actions, notamment, sur les aires d'alimentation de captage (AAC) visant à protéger les ressources d'eau potable.

3. La production de l'eau potable

L'exercice de cette compétence implique, notamment, pour le syndicat EBC :

- La recherche de nouvelles ressources d'eau potable sur et en dehors de son territoire,
- La production de l'eau potable nécessaire aux besoins de ses usagers et clients extérieurs à partir des ouvrages lui appartenant ou mis à sa disposition,
- Les achats et les ventes d'eau potable à des entités n'appartenant pas au syndicat EBC.

Par ailleurs, la production de l'eau potable comprend :

- Le captage de l'eau à son origine,
- Le traitement de l'eau,
- La gestion des réseaux et des ouvrages d'adduction pour le transfert de l'eau produite jusqu'aux points de livraison aux réseaux de distribution.

4. La distribution de l'eau potable

L'exercice de cette compétence consiste en :

- L'approvisionnement en eau potable de l'ensemble des usagers domestiques et non domestiques de son territoire,
- La création, le renouvellement et la gestion des réseaux de distribution et des ouvrages de stockage d'eau potable nécessaires à la sécurité et au bon fonctionnement de l'approvisionnement précité,
- La réduction des pertes en eau potable liées à la distribution,
- La promotion de l'utilisation de l'eau potable distribuée auprès des usagers,
- La facturation aux usagers des services consommés.

5. Les missions complémentaires et accessoires

Dans le cadre de ses compétences de production et de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC peut exercer des activités présentant le caractère de complément normal, nécessaire et/ou utile à l'exercice de ses compétences.

Conformément aux dispositions juridiques applicables, le syndicat EBC peut exercer des missions de mutualisation et/ou de coopération ainsi que des prestations se rattachant à ses compétences ou dans le prolongement de celles-ci.

Par ailleurs, sous réserve des conventions et/ou des financements adaptés, ces missions peuvent être, notamment, les suivantes :

- La mise à disposition d'une partie des services nécessaires à l'élaboration de projets impactant la production et/ou la distribution de l'eau potable,
- L'installation, la maintenance et le contrôle de matériels de défense contre l'incendie desservi par le réseau de distribution de l'eau potable du syndicat,
- La participation aux instances d'organisation et de planification de l'eau potable.

D. Les enjeux de la gestion de l'eau potable

Les axes stratégiques du syndicat EBC sont les suivants :

- Produire et distribuer durablement une eau de qualité,
- Promouvoir une eau saine,
- Être responsable et solidaire.

Il en résulte les objectifs ci-après :

Produire et distribuer durablement une eau de qualité	Pérenniser la production de l'eau potable grâce aux captages existants, à l'usine de l'Orne et à la recherche d'autres ressources
	Optimiser les ressources d'eau potable
	Préserver la ressource en qualité et en quantité
	Sensibiliser les différents acteurs : Industriels, agriculteurs, particuliers
	Prélever les quantités nécessaires sans remettre en cause la pérennité de la ressource
	Sécuriser les approvisionnements en quantité et en qualité : Satisfaire la demande des usagers actuels et futurs, améliorer les rendements, sensibiliser à l'usage de l'eau
Promouvoir une eau saine	Informier au mieux les usagers pour assurer un service public de qualité : Délivrer une information transparente et faire preuve de clarté et de pédagogie
	Garantir l'ensemble des contrôles réglementaires concernant les qualités physique, chimique et sanitaire de l'eau livrée à chaque membre
Être responsable et solidaire	Produire et distribuer au meilleur coût : Maîtriser les coûts de production et de distribution et programmer les investissements en minimisant les futurs coûts de fonctionnement
	Renforcer la solidarité territoriale : Conforter et développer les échanges d'eau avec les territoires périphériques et tendre vers une harmonisation des tarifs
	Faciliter l'accès à l'eau pour tous : Développer les actions sociales et poursuivre la solidarité internationale
	Respecter les ressources environnementales : Maîtriser les dépenses énergétiques et promouvoir la préservation de l'eau

E. Les modes de gestion du service public de l'eau potable

1. La présentation des modes de gestion

Au regard des modes de gestion liés aux évolutions successives de compétences (production/distribution de l'eau potable) et de territoires, le syndicat EBC a engagé en 2020 des études portant notamment sur les modes de gestion du service afin de pouvoir les rationaliser et les optimiser. Depuis le 1^{er} janvier 2023, de nouveaux modes de gestion du service de l'eau potable sont entrés en vigueur. Les évolutions ont été les suivantes :

Modes de gestion du service de l'eau potable relevant de la compétence du syndicat EBC	
Au 1^{er} janvier 2022	Une (1) régie *
	Un (1) marché public de prestations de service
	Vingt-huit (28) conventions de DSP
Au 1^{er} janvier 2023	Un (1) marché public de prestations de service
	Treize (13) conventions de DSP
Au 1^{er} janvier 2024	Un (1) marché public de prestations de service
	Douze (12) conventions de DSP
Au 1^{er} juillet 2024	Un (1) marché public de prestations de service
	Onze (11) conventions de DSP

* Le syndicat EBC assurait, directement, sans recourir à un tiers, la gestion du service de distribution de l'eau potable sur les territoires des communes d'Hérouville-Saint-Clair et de Sannerville

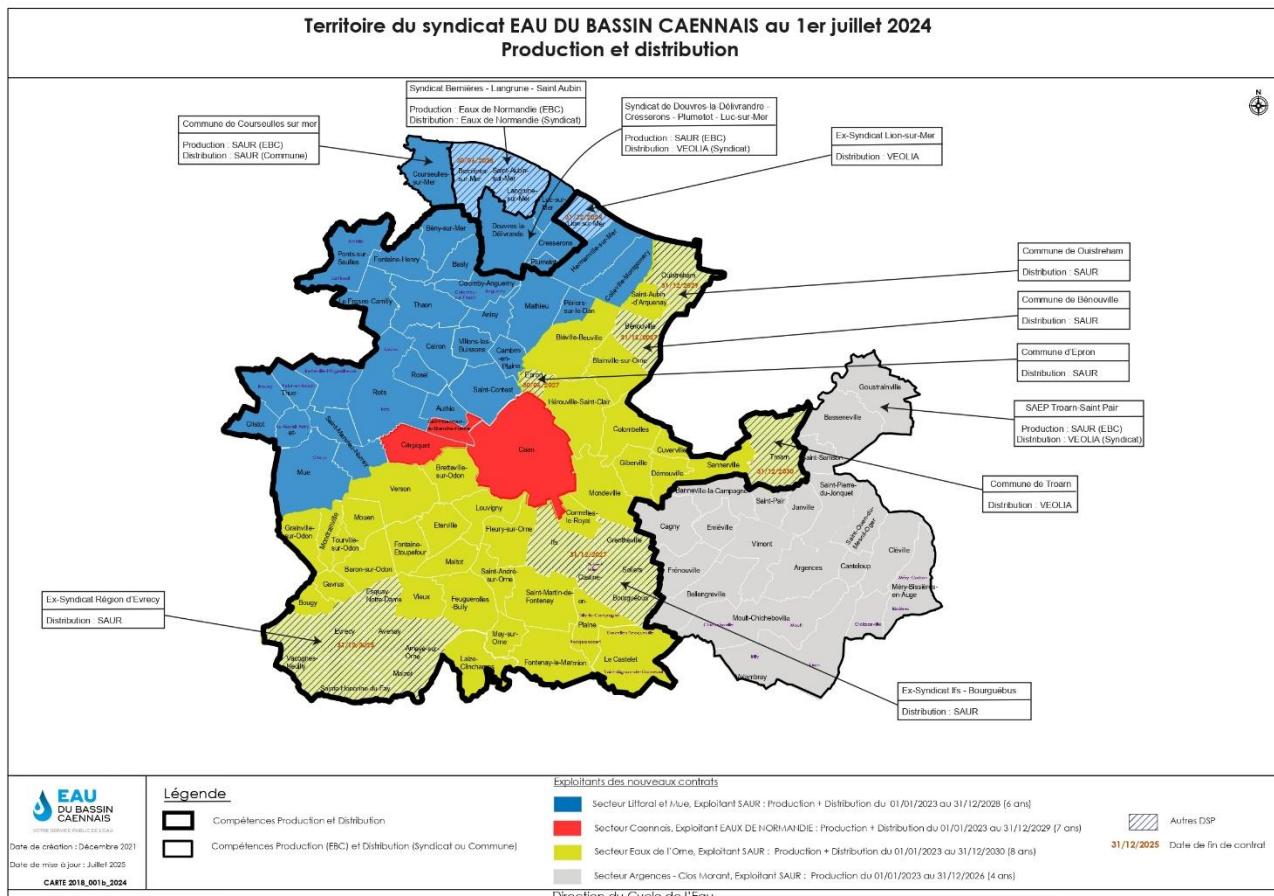
Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service public de l'eau potable est géré par des tiers (Eaux de Normandie, SAUR ou VEOLIA) en application des dispositions d'un marché public de prestations de service ou d'une convention de délégation de service public (DSP).

En 2024, deux (2) conventions de DSP sont échues à savoir :

- Au 31 décembre 2023, la convention de DSP confiée à la société SAUR et couvrant le territoire de l'ex syndicat de Bretteville-l'Orgueilleuse,
- Au 30 juin 2024, la convention de DSP attribuée à la société VEOLIA sur les communes de Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer.

Le périmètre de ces deux (2) contrats a été intégré à celui de la convention de DSP - Secteur Littoral et Mue conformément aux dispositions juridiques applicables.

Au 1^{er} juillet 2024, les modes de gestion du service de l'eau potable sont alors les suivants :



Dans le cadre de cette gestion plurielle, le syndicat EBC s'assure du respect des engagements de ses prestataires et délégataires ainsi que de la fourniture d'un service public de qualité à l'ensemble de ses usagers.

2. La description des modes de gestion en vigueur

a. Le marché public de prestations de service

Depuis le 1^{er} janvier 2023, le service de production et de transport de l'eau potable relevant du syndicat EBC sur les territoires du secteur Argences - Clos Morant est exploité via le marché public suivant :

Secteur	Service	Prestataire	Echéance du marché	Echéance ultime du marché
Argences - Clos Morant	Production de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2026 (reconductible 2 fois pour une durée de 12 mois)	31 décembre 2028

Les principales prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

- Assurer la fourniture d'eau potable en gros aux points de livraison définis par le syndicat EBC,
- Assurer le bon fonctionnement, l'entretien, la surveillance et la maintenance des ouvrages et installations du syndicat EBC ainsi que le renouvellement des équipements,
- Assurer un service d'astreinte pouvant être contacté et intervenir en cas d'urgence vingt-quatre heures sur vingt-quatre (24h/24) et sept jours sur sept (7j/7),
- Tenir à jour les documents techniques du service (inventaire, plans, SIG...),

- Fournir au syndicat EBC les renseignements et conseils relatifs aux ouvrages et au fonctionnement du service, nécessaires pour l'élaboration de ses projets de modernisation, de mise aux normes, de renforcement et d'extension et, plus généralement, pour la maîtrise du service,
- Assister le syndicat EBC dans ses relations avec les administrations (agence de l'eau, agence régionale de santé, services en charge de la police des eaux, département du Calvados ...), les collectivités distributrices d'eau potable en aval des compteurs de livraison (ou leur exploitant le cas échéant) ainsi que les entreprises et bureaux d'études amenés à intervenir pour le compte du syndicat EBC.

Les principaux ouvrages relevant de ce contrat sont :

- Les forages et unités de production d'Ingouville et du Punay à Moult,
- Le forage et l'unité de production de Clos Morant-Emiéville à Frénouville,
- Les forages et unités de production de Janville,
- Les réseaux d'adduction et leurs accessoires (feeders, regards de vannage, de ventouse, de vidange, de comptage, protection cathodique ...).

b. Les conventions de délégation de service public (DSP)

En 2024, onze (11) conventions de DSP sont applicables sur le territoire du syndicat EBC pour assurer la gestion et l'exploitation des services de production et de distribution de l'eau potable. Elles ont été confiées respectivement à trois (3) gestionnaires :

- EAUX DE NORMANDIE, attributaire de deux (2) conventions de DSP,
- SAUR, attributaire de sept (7) conventions de DSP,
- VEOLIA, attributaire de deux (2) conventions de DSP.

EAUX DE NORMANDIE	SAUR	VEOLIA
<u>Agence</u> 85, rue de l'avenir 14 790 Verson Du Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (16h30 le vendredi) <u>Service clientèle</u> 02.31.26.03.26 (numéro gratuit) Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 8h00 à 13h00 <u>Service technique d'urgence</u> 09.77.40.25.34 (numéro gratuit) 7 jours/7 et 24 heures/24 service.client.ebc@eaux-de-normandie.fr	<u>Agences</u> ZAC Object'Ifs Sud 661, boulevard Charles Cros 14 123 Ifs Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <u>Service clientèle</u> 9, avenue de la stèle 14 740 Thue et Mue (Bretteville-l'Orgueilleuse) Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 <u>Service clientèle</u> 02.96.27.14.14 (prix d'un appel local) Du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 <u>Service technique d'urgence</u> 02.96.27.16.14 (prix d'un appel local) 7 jours/7 et 24 heures/24 www.saurclient.fr	<u>Agence</u> 18, avenue du Pays de Caen BP 40460 14 461 Colombelles Cedex 31 <u>Service clientèle</u> Du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00 et le samedi de 9h00 à 12h00 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé) <u>Service technique d'urgence</u> 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé) 7 jours/7 et 24 heures/24 www.eau.veolia.fr

Les onze (11) conventions de DSP sont réparties de la manière suivante :

Territoire	Service	Délégataire	Echéance de la DSP
Secteur Littoral et Mue - DSP à paiement public (DSP-PP)			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2028
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse			
Ex syndicat Colleville - Hermanville			
Syndicat Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer			
Commune de Courseulles-sur-Mer			
Secteur Caennais - DSP à paiement public (DSP-PP)			
Commune de Caen	Production et distribution de l'eau potable	EAUX DE NORMANDIE	31 décembre 2029
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire	Service	Délégataire	Echéance de la DSP
Secteur Eaux de l'Orne - DSP à paiement public (DSP-PP)			
Ex syndicat Val d'Odon	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2030
Ex syndicat Région de Louvigny			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Démouville - Cuverville			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue le 1 ^{er} janvier 2025	Production et distribution de l'eau potable	VEOLIA	31 décembre 2024
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin- DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue le 1 ^{er} juillet 2028	Production de l'eau potable	EAUX DE NORMANDIE	30 juin 2028
Ex syndicat Région d'Evrecy - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2026	Production et distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2025
Commune d'Epron - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} juillet 2027	Distribution de l'eau potable	SAUR	30 juin 2027

Territoire	Service	Déléguataire	Echéance de la DSP
Ex syndicat Ifs - Bourguébus - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2028	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2027
Commune de Bénouville - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2028	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2027
Commune de Ouistreham - DSP - Affermage			
Intégration au périmètre de la DSP-PP - Secteur Eaux de l'Orne le 1 ^{er} janvier 2030	Distribution de l'eau potable	SAUR	31 décembre 2029
Commune de Troarn - DSP - Affermage			
	Distribution de l'eau potable	VEOLIA	31 décembre 2030

F. Les instances

Le syndicat EBC est administré par des élus (« délégués ») représentant chacun de ses membres (EPCI, communes).

En 2024, suite aux élections (Président et Vice-Présidents - Comité syndical en date du 17 septembre 2024) et représentant ses onze (11) membres, il est organisé comme suit :



Le comité syndical est ainsi composé de délégués, élus par chaque membre qui dispose d'une voix par tranche de deux mille (2 000) habitants (vote plural). Tous les délégués siégeant au comité syndical prennent part au vote pour les décisions présentant un intérêt commun à tous les membres.

et notamment pour l'élection du Président et des membres du bureau, le vote du budget, l'approbation du compte administratif et les décisions relatives aux statuts du syndicat. Pour les décisions spécifiques à la compétence « distribution de l'eau potable », ne prennent part au vote que les délégués des membres ayant transféré cette compétence au syndicat.

De plus, le comité syndical élit, parmi les délégués qui le composent, un bureau. Par une délibération du comité syndical en date du 17 septembre 2024, tout comme le précédent résultant d'une délibération du comité syndical du 15 septembre 2020, les membres du bureau sont au nombre de sept (7) : Le Président et les six (6) Vice-Présidents. Les membres du bureau sont chargés de l'administration du syndicat conformément aux dispositions juridiques applicables. Le bureau rend compte de ses travaux à chaque réunion du comité syndical.

Enfin, d'autres structures sont établies :

- Les conférences territoriales de l'eau. Elles sont au nombre de quatre (4) convoquées par le Président du syndicat EBC en fonction des besoins ou de l'actualité de chaque secteur. Il s'agit d'une instance d'échanges et d'informations dont la composition et le fonctionnement sont définis par le règlement intérieur,
- Des groupes de travail composés des délégués du bureau et des délégués du comité syndical inscrits sur la base du volontariat. Ils ont un rôle consultatif et sont chargés d'étudier et de donner leur avis sur la thématique pour laquelle ils ont été créés.

Des groupes de travail ont été constitués en fonction des thématiques suivantes :

- Le règlement intérieur,
- Les modes de gestion des services de l'eau potable,
- Le schéma directeur d'alimentation en eau potable et la politique d'investissement,
- La tarification de l'eau,
- La transition écologique et la résilience du territoire,
- La préservation de la ressource,
- La communication.

En 2024, les instances et les structures se sont réunies aux dates suivantes :

	Bureau syndical	Comité syndical
1 ^{er} semestre	22 janvier	6 février
	12 mars	26 mars
	3 juin	18 juin
2 ^{ème} semestre	10 septembre	17 septembre
	15 octobre	5 novembre
	26 novembre	10 décembre

Groupes de travail	
Tarification de l'eau	29 mars
Communication	6 février

A titre de précision, le syndicat EBC dispose d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL - article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales). Elle a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et

contribue à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics. Ses membres examinent, entre autres, les rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Par ailleurs, le syndicat EBC a mis en place une commission de contrôle financier (articles R.2222-3 et suivants du code général des collectivités territoriales). Cette instance est chargée d'examiner les comptes détaillés de toute entreprise liée au syndicat EBC par une convention financière comportant des règlements de compte périodiques, notamment les conventions de DSP.

G. L'organisation des services

Pour assurer au mieux ses missions et répondre aux attentes des usagers, le syndicat EBC a fait le choix d'une organisation mutualisée en confiant son fonctionnement au personnel de la direction du cycle de l'eau (DCE) relevant de la Communauté urbaine Caen la mer.

Les coordonnées de cette direction sont les suivantes :

Direction du cycle de l'eau (DCE)
Hôtel de la Communauté urbaine Caen la mer
16, rue Rosa Parks - CS 52 700
14 027 Caen Cedex 9
📞 02.31.75.07.50
✉️ ebc@caenlamer.fr
@ www.eau-bassin-caennais.fr

Pilotée et coordonnée par la Directrice du cycle de l'eau et de son Directeur technique (adjoint à la Directrice), la DCE a en charge la gestion et l'exploitation des services de l'eau potable.

La DCE compte quatre-vingt-un (81) agents répartis en quatre (4) services rattachés à la Directrice et une (1) direction technique composée de deux (2) services (*études et travaux / exploitation*). Les six (6) services de la DCE sont les suivants :

- Le service administratif,
- Le service financier (*production et distribution de l'eau potable, assainissement collectif et non collectif*),
- Le service études et travaux (*études prospectives - Système d'information géographique et données patrimoniales / Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'œuvre interne - Conception et exécution / Instruction et appui technique en matière d'urbanisme*),
- Le service exploitation - Eau potable (*production, distribution, instruction des branchements et extension des réseaux) / Assainissement (prestations d'eaux usées et d'eaux pluviales, maîtrise des effluents, instruction des demandes d'informations)*),
- Le service contrôle des délégataires et des affaires foncières,
- Le service préservation de la ressource et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI).

Dans ce cadre, le personnel de la DCE en collaboration avec ses délégataires et prestataires assure la gestion administrative, financière, juridique, technique et environnementale des services de l'eau potable (*exploitation, entretien, renouvellement... des ouvrages et des installations de production et de distribution*) afin de proposer un service de qualité et adapté à ses usagers

II. LA PRESERVATION DE LA RESSOURCE

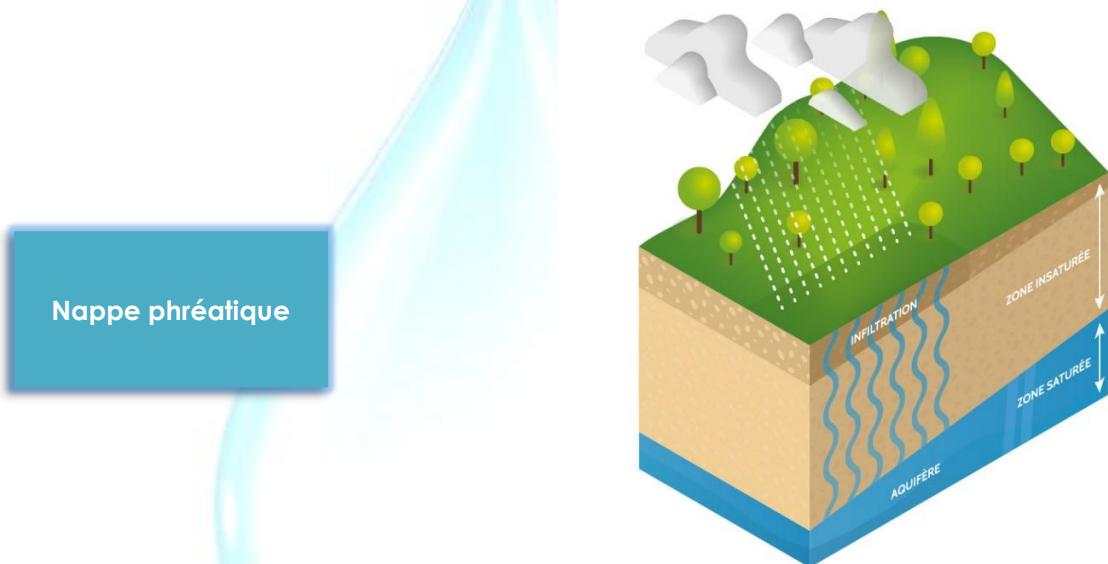
A. La présentation générale

Parce que l'eau est un bien rare et précieux, le syndicat EBC met tout en œuvre pour préserver au mieux la ressource en eau afin de produire et distribuer une eau en quantité suffisante pour tous les consommateurs domestiques et non domestiques (activités agricoles, industrielles, de loisirs...) et de bonne qualité.

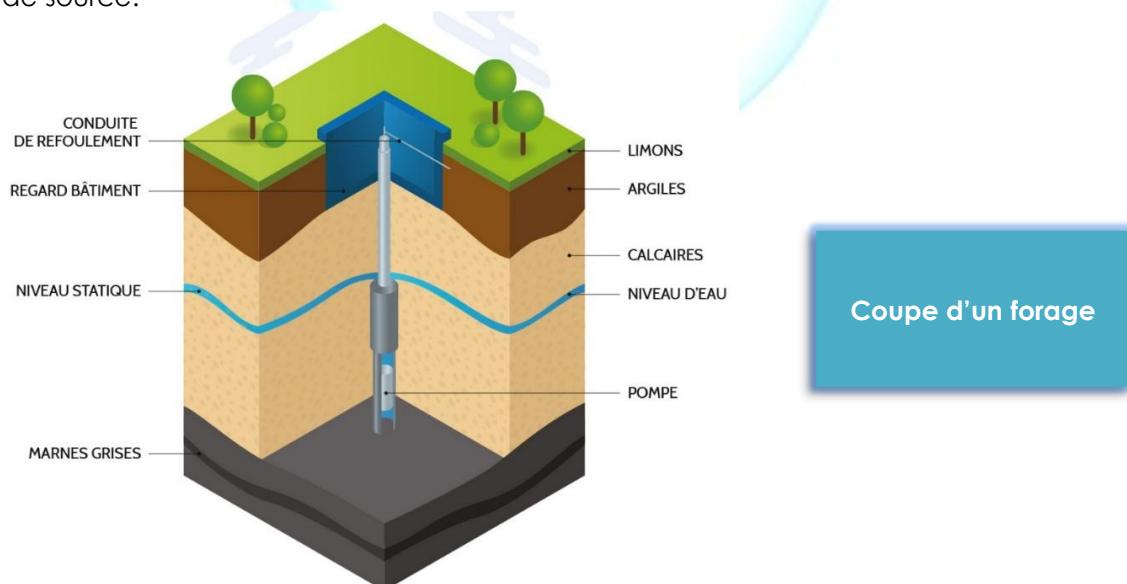
1. Les prélèvements et la qualité de l'eau

Les prélèvements d'eau sont autorisés et suivis par l'Etat. Les prélèvements sur chaque forage sont alors adaptés aux besoins du secteur de distribution et des actions de suivi du niveau des nappes d'eau souterraines sont menées.

En effet, le territoire du syndicat EBC est alimenté par des eaux souterraines et des eaux de surface. Plus de 65 % du volume d'eau potable prélevé provient d'eaux souterraines. Ces eaux se trouvent en profondeur, dans des réservoirs naturels appelés nappes phréatiques. Celles-ci sont alimentées par les eaux de pluie qui s'infiltrent dans le sol et circulent dans les fissures des roches.



L'eau est prélevée par pompage d'eaux souterraines ou d'eaux de surface ou par captage d'eaux de source.



Après ce pompage, l'eau est simplement chlorée pour éviter le développement de bactéries, avant d'être distribuée. Elle ne nécessite généralement pas d'autres traitements. Dans certains cas, un

traitement complémentaire peut cependant être réalisé, notamment pour les eaux chargées en fer qui doivent être traitées avant d'être distribuées. Les eaux souterraines sont souvent très calcaires, ce qui peut avoir une incidence sur les canalisations et les appareils domestiques. En revanche, la présence de calcaire n'a aucune incidence sur la potabilité de l'eau. Certains points de prélèvement sont cependant dotés d'unité de décarbonatation pour réduire sa présence.

L'autre partie du volume d'eau potable prélevé (autour de 35 %) provient des eaux de surface et en particulier de l'Orne. Les eaux de surface destinées à se jeter en mer sont aussi alimentées par les eaux de pluie. L'eau prélevée dans l'Orne et ensuite traitée dans une usine de potabilisation, située à Louvigny (usine de l'Orne). Ce traitement est nécessaire car les eaux de surface sont plus sensibles aux pollutions qui peuvent provenir de l'ensemble du bassin versant (zone où chaque goutte d'eau rejoint la mer par le même point).

Par ailleurs, sous le contrôle de l'agence régionale de santé (ARS), le syndicat EBC veille à la qualité de l'eau et à limiter les différentes pollutions qui, de manière générale, résultent des activités humaines. Plusieurs paramètres sont vérifiés, notamment la présence éventuelle de :

- Bactéries ou micro-organismes (*qualité microbiologique*),
- Nitrates,
- Pesticides.

Certains des points de prélèvement du syndicat EBC dépassent les normes réglementaires pour au moins un des paramètres. Les eaux sont alors mélangées ou, dans certains cas, traitées pour être conformes à la distribution humaine. En parallèle, le syndicat EBC travaille en concertation avec les acteurs du territoire pour préserver ou reconquérir la qualité de l'eau de ces captages.

2. Les périmètres de protection des captages

Le syndicat EBC est chargé de l'établissement des périmètres de protection sur l'ensemble des captages de son territoire puis du suivi de leur mise en œuvre. A ce jour, plus de 97 % des points de prélèvement d'eau potable disposent de périmètres de protection établis par arrêté préfectoral. Seuls les forages de la Gronde à Giberville sont encore concernés par une procédure pour les instaurer.

En effet, depuis 1992 (*loi sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992*), l'établissement de périmètres de protection autour des captages est une obligation réglementaire pour tous les points de prélèvement d'eau potable.

Ces périmètres visent à éviter les pollutions ponctuelles ou accidentnelles à proximité du captage d'eau potable. Les périmètres sont déclarés d'utilité publique et fixés par arrêté préfectoral. Les périmètres de protection correspondent à des zonages établis autour des captages d'eau potable.

Trois (3) types de périmètres existent :

- Un périmètre de protection immédiate appartenant à la collectivité, où seules les activités de production d'eau potable sont autorisées,
- Un périmètre de protection rapprochée à l'intérieur duquel des activités, des installations ou des aménagements peuvent être interdits ou réglementés,
- Un périmètre de protection éloignée dans certains cas, ce périmètre existe en complément (zone de vigilance pour des activités pouvant être polluantes).



- 1 - Captage d'eau
- 2 - Nappe d'eau souterraine
- 3 - Périmètre de protection immédiate
- 4 - Périmètre de protection rapprochée
- 5 - Périmètre de protection éloignée

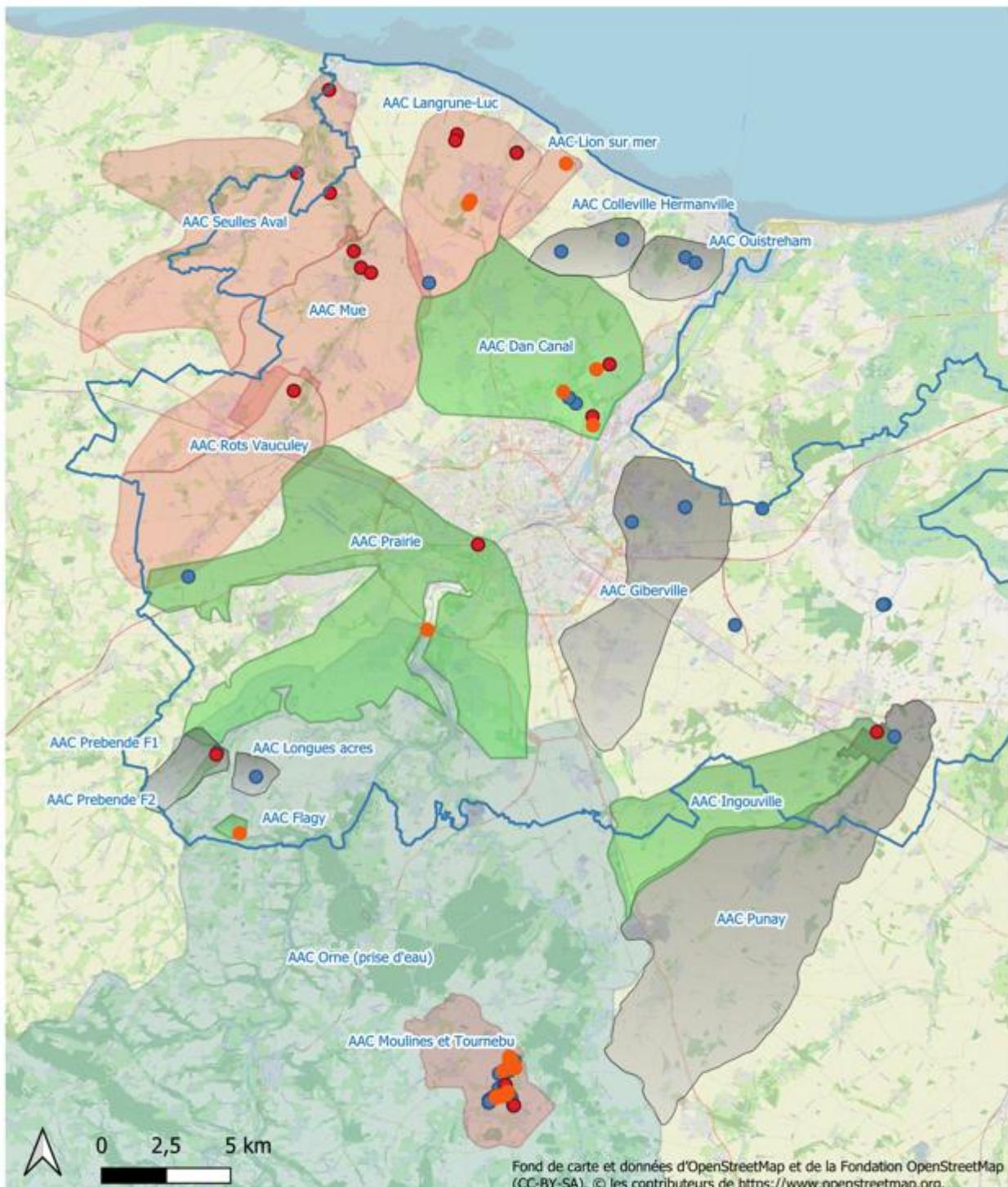
Par ailleurs, les périmètres de protection sont établis par étapes à savoir :

- Une étude technique visant à connaître le captage, les caractéristiques du territoire et les sources de pollution pouvant exister à proximité. Cette étude permet de proposer des périmètres de protection,
- Un projet d'arrêté préfectoral prévoyant la réglementation dans ces périmètres et soumis à enquête publique,
- Après la signature de l'arrêté préfectoral, la réalisation de travaux de mise aux normes et les changements de pratiques qui peuvent en découler sont accompagnés ou indemnisés.

Toutes ces étapes sont menées en concertation avec des représentants des services de l'Etat, les communes et les acteurs locaux (propriétaires, exploitants agricoles...). Un comité local d'information et de concertation (CLIC) est ainsi constitué, conformément à une charte départementale pour la mise en œuvre de nouveaux points d'eau et des périmètres de protection en date du 12 novembre 2012.

3. Les aires d'alimentation de captage

Les aires d'alimentation de captage (AAC) correspondent à la surface sur laquelle les eaux qui s'infiltrent contribuent à l'alimentation du captage. En 2024, le syndicat EBC exploite ainsi quarante-six (46) captages sur dix-sept (17) AAC. A l'inverse des périmètres de protection, la mise en œuvre des actions définies dans les AAC sont basées sur le volontariat. Toutefois, le syndicat EBC a l'obligation réglementaire de définir et de mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC prioritaires (9 AAC sur 17 sont prioritaires) représentées ci-après :



Classement des captages

- Captage prioritaire
- Captage sensible
- /

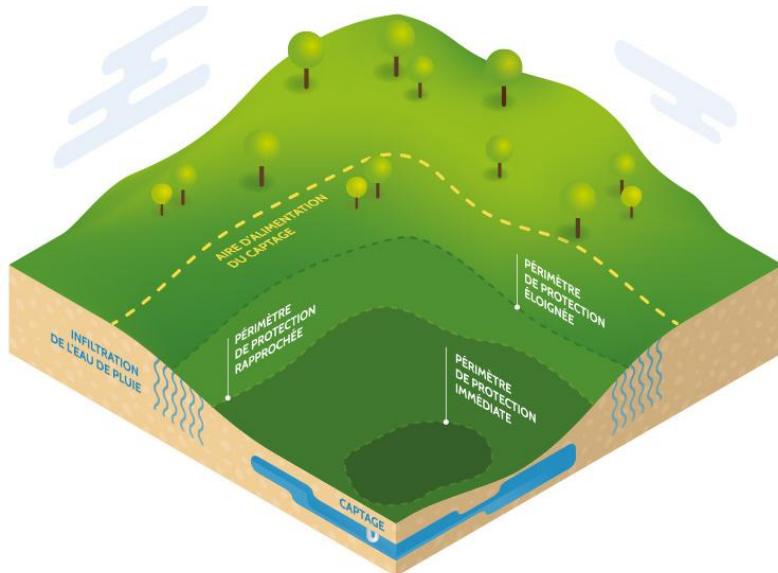
■ Délimitation d'Eau du bassin caennais

Problématique des AAC

- | | |
|--------------------------|--|
| ■ / | |
| ■ Nitrates | |
| ■ Nitrates et pesticides | |
| ■ Pesticides | |

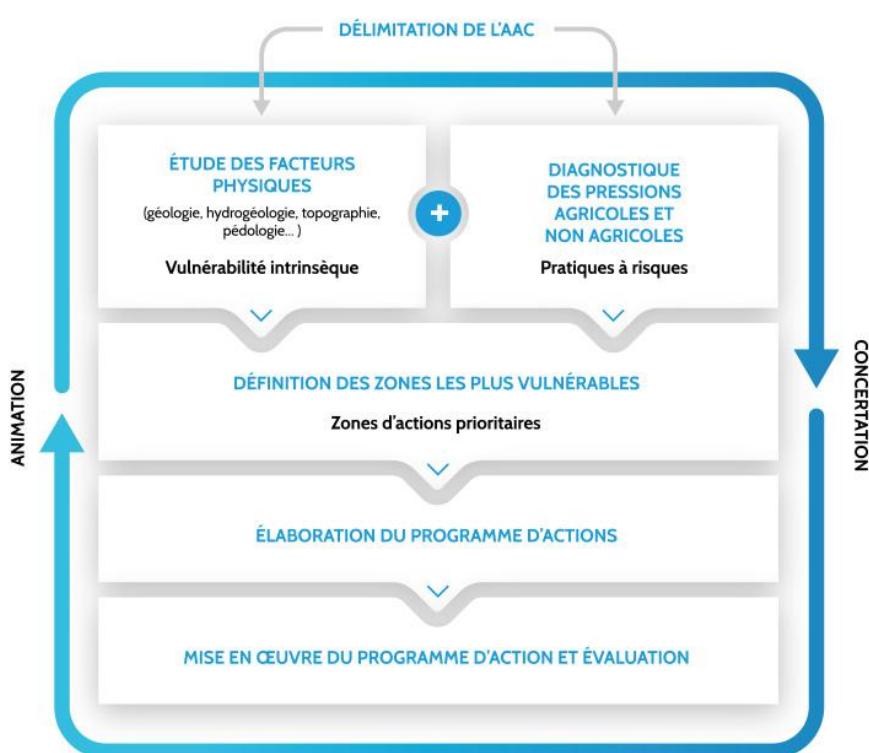
Lorsque le captage a été qualifié de prioritaire, l'AAC peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral. C'est le cas pour six (6) AAC relevant du syndicat EBC. Elles concernent les territoires de Langrune-sur-Mer, Luc-sur-Mer, Mue, Rots, Seulles aval et Moulines.

L'ensemble des AAC du territoire du syndicat EBC couvre une superficie d'environ 45 000 hectares et se situent principalement en zone rurale dans des secteurs où l'agriculture occupe une part majoritaire des surfaces. En effet, 85 % de surface agricole compose les AAC situées sur le territoire du syndicat EBC.



Le syndicat EBC a fait le choix de travailler en concertation avec tous les acteurs de chaque AAC afin de coconstruire des programmes de préservation des ressources en eau.

Cette démarche volontariste peut se décliner comme suit :



Au sein du syndicat EBC et depuis 2010, une équipe d'animateurs est chargée d'impulser une dynamique sur chaque territoire et de mettre en œuvre les projets. Leurs principales missions sont les suivantes :

- Participation à l'élaboration des diagnostics des pressions agricoles et non agricoles,
- Animation de la concertation pour l'élaboration des programmes d'actions,
- Animation et appui technique auprès des acteurs agricoles et non agricoles pour la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Accompagnement des agriculteurs dans les changements de pratiques,
- Suivi technique et financier de la mise en œuvre des programmes d'actions,
- Évaluation des impacts du programme d'actions (*suivi milieu*),
- Rapportage (*animation des comités de pilotage, rapports d'activités...*).

De plus, depuis 2016, le syndicat EBC a engagé, en partenariat avec la chambre d'agriculture du Calvados, une nouvelle démarche basée sur le dialogue territorial pour la préservation de la ressource en eau. L'objectif étant de mettre en place la concertation et favoriser le dialogue entre l'Etat, les collectivités et la profession agricole pour coconstruire des programmes d'actions sur chaque secteur prioritaire. Tous les agriculteurs concernés peuvent s'associer à la démarche et ainsi participer à la définition des actions.

Ces actions sont basées sur le volontariat. Il peut s'agir d'aides financières, techniques, de mise à disposition d'outils de sensibilisation... Tous les publics sont sensibilisés au problème de la pollution des eaux, quel que soit l'importance de leur impact éventuel. Le syndicat EBC privilégie la concertation entre acteurs comme mode d'action le plus efficace pour permettre une amélioration de la qualité de l'eau et notamment sur les captages classés prioritaires.

4. L'observatoire de la qualité de l'eau

Pour suivre l'efficacité de ses actions en matière de préservation de la ressource, le syndicat EBC s'appuie notamment sur l'observatoire de la qualité de l'eau au travers d'un logiciel de suivi. Cet outil permet de synthétiser les données issues du contrôle sanitaire effectué des eaux, sur les captages, par l'agence régionale de santé (ARS).

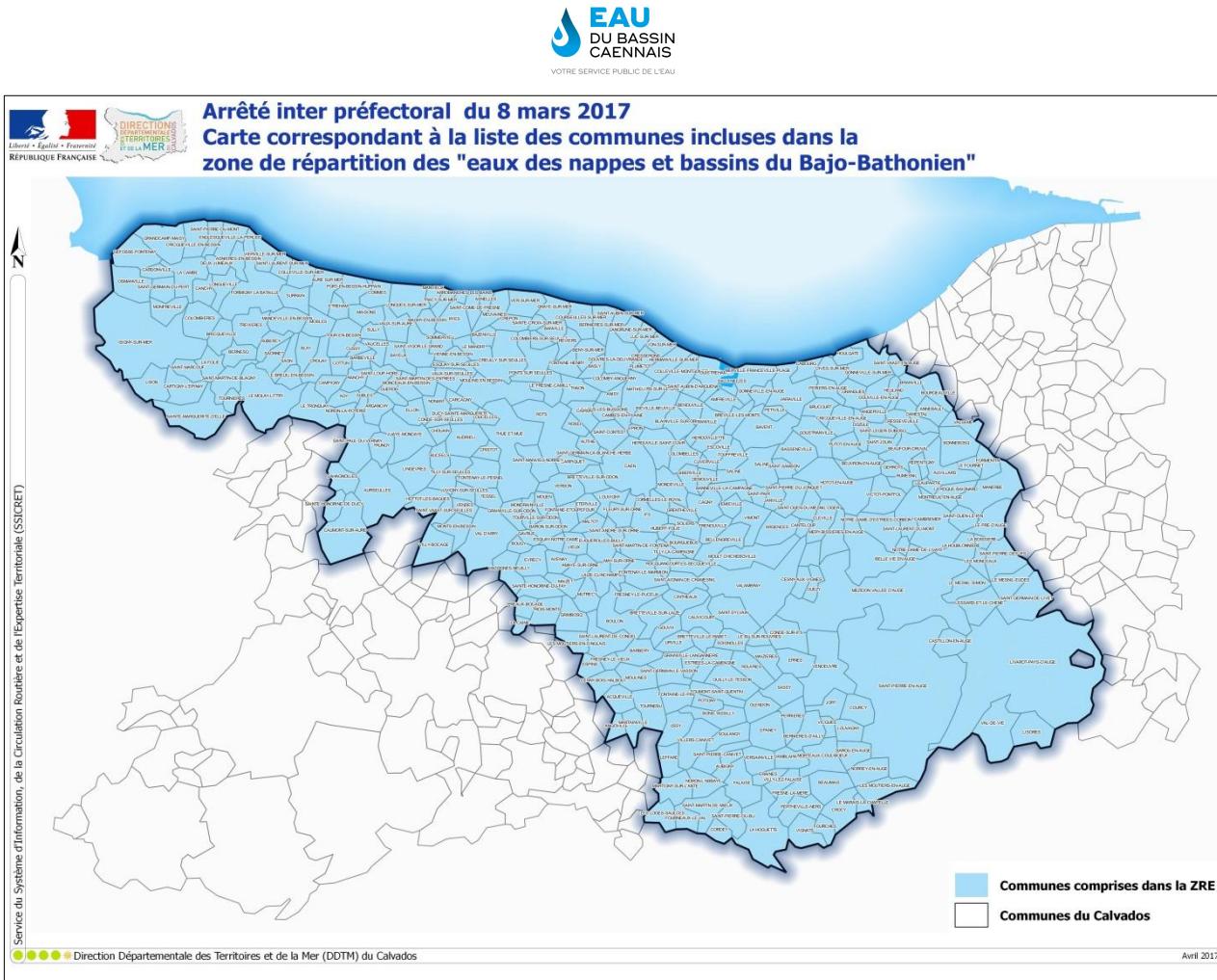
Ces données peuvent être croisées avec le suivi des niveaux d'eau dans les nappes souterraines et les données météorologiques (pluviométrie) afin d'avoir une vue d'ensemble de la ressource en eau sur le territoire.

5. Les restrictions d'eau

Comme une grande partie du département du Calvados, l'ensemble du territoire du syndicat EBC présente une insuffisance des ressources en eau par rapport aux besoins de la population.

Le territoire fait donc l'objet d'une réglementation particulière sur les prélèvements d'eau dans le cadre de la zone de répartition des eaux (ZRE) définie par arrêté préfectoral. Cette zone est représentée sur la carte ci-après :

Arrêté inter préfectoral du 8 mars 2017
Carte correspondant à la liste des communes incluses dans la zone de répartition des "eaux des nappes et bassins du Bajo-Bathonien"



Cette réglementation permet une gestion plus fine des demandes de prélèvement dans la ressource grâce à un abaissement des seuils de déclaration et d'autorisation de prélèvements.

La frange côtière est également sujette au risque d'intrusion saline dans les nappes d'eau souterraines.

Par ailleurs, le niveau des nappes d'eau souterraines est surveillé et suivi par des dispositifs de mesures répartis sur le territoire du syndicat EBC. L'ensemble des forages est ainsi équipé pour mesurer la hauteur de la nappe d'eau souterraine en continu. Certains forages particulièrement sensibles aux variations climatiques tel que celui situé sur la commune de Sannerville font l'objet d'une vigilance renforcée, en lien avec les services de l'Etat qui réglementent les prélèvements.

Les différents suivis permettent de :

- Connaître l'état annuel des réserves mobilisables (*suivis à court terme*),
- Déterminer si l'équilibre entre les prélèvements et les ressources disponibles est préservé (*suivis à long terme*).

Enfin, en période de sécheresse, des restrictions d'eau peuvent être mises en place. En 2024, en raison d'une pluviométrie régulière sur la période estivale, aucune vigilance ou restriction des usages de l'eau n'a fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

B. L'état d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (*indicateur P108.3*) traduit l'avancement (exprimé en pourcentage) des démarches administratives et opérationnelles mises en œuvre pour protéger les points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée. La valeur de cet indice est déterminée selon le barème suivant :

Valeur	Donnée
0 %	Aucune action de protection
20 %	Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours
40 %	Avis de l'hydrogéologue rendu
50 %	Dossier déposé en préfecture
60 %	Arrêté préfectoral
80 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés...)
100 %	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2024, les données sont les suivantes :

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m ³)		Indice
		Produit	Pondéré	
Secteur Littoral et Mue				
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue	3 131 196	2 504 957	80 %
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	411 397	329 118	80 %
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer	209 581	167 665	80 %
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)	18 443	14 754	80 %
13	Forage de Vauculey - Rots	429 006	343 205	80 %
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny	57 774	46 219	80 %
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery *	70 636 77 661	148 297 62 129	56 509 118 638 80 %
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer *	125 990 119 715	245 705 95 772	100 792 196 564 80 %
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	418 591	334 873	80 %
Sous Total - Secteur Littoral et Mue		5 069 990	4 055 993	80 %

Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m³)		Indice
		Produit	Pondéré	
Secteur Caennais				
6	Forages de Prairie (I) - Caen	2 808 647	2 246 918	80 %
Secteur Eaux de l'Orne				
1	Usine de l'Orne - Exhaure - Louvigny	7 826 190	6 260 952	80 %
2	Captages de Moulines et de Tournebu	1 530 227	918 136	60 %
4	Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville	449 343	224 672	50 %
8	Forages d'Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 054 045	843 236	80 %
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	337 849	270 279	80 %
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)	276 107	220 886	80 %
14	Forages de Démouville (F2, F3)	112 180	89 744	80 %
22	Forage de Sannerville	86 099	68 879	77 %
SOUS TOTAL - Secteur Eaux de l'Orne		11 672 040	8 896 784	76,2 %
Secteur Argences - Clos Morant				
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville	271 079	216 863	80 %
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) - Janville	378 188	302 550	80 %
24	Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moult-Chicheboville (Moult)	790 533	632 426	80 %
SOUS TOTAL - Secteur Argences - Clos Morant		1 439 800	1 151 839	80 %
Ex syndicat Lion-sur-Mer				
18	Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer	151 052	120 842	80 %
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin				
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	480 419	288 251	60 %

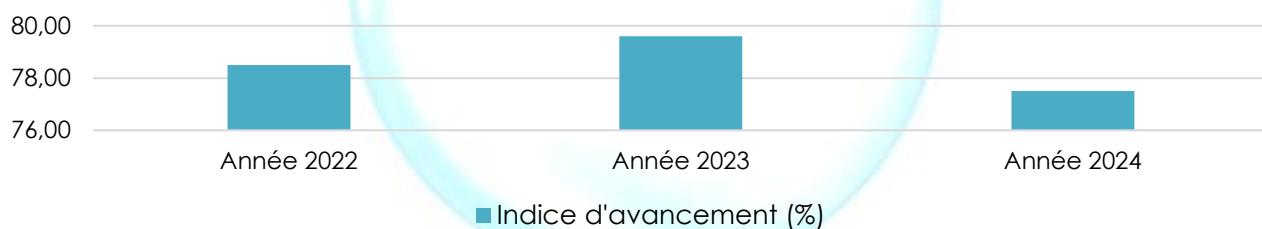
Numéro de système	Système de production	Volume d'eau (m³)		Indice
		Produit	Pondéré	
Ex syndicat Région d'Evrecy				
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	44 381	26 629	60 %
25	Forage Prerbende (F1) - Evrecy	101 948	81 558	80 %
	Forage Prerbende (F2) - Evrecy	92 675	74 140	80 %
26	Forage des Longues Acres - Evrecy	29 727	23 782	80 %
SOUS TOTAL - Ex syndicat Région d'Evrecy		268 731	206 109	76,8 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC		21 890 679	16 966 736	77,5 %

* Les forages de la Croix Vautier à Colleville-Montgomery et de la Grande Epine à Hermanville-sur-Mer apparaissent dans le secteur Littoral et Mue avec plusieurs données en raison de la date d'échéance de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 30 juin 2024 et l'intégration, au 1^{er} juillet 2024, des territoires concernés dans la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

Depuis 2022, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC	
Année 2022	78,5 %
Année 2023	79,6 %
Année 2024	77,5 %

Evolution de l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2024, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau sur le territoire du syndicat EBC est de 77,5 %. Cet indicateur est en baisse par rapport à l'année 2023 car une erreur de calcul a été identifiée. Avec correction, cet indice se porte à 77,4 % en 2023 et 75,5 % en 2022. Cet indice est alors stable par rapport à 2023. Plusieurs actions sont en cours durant l'année 2024 mais ne sont pas finalisées au 31 décembre 2024.

C. Le suivi des périmètres de protection

1. Les sources de Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013. Suite au retrait du contentieux contre cet arrêté et aux premiers versements des conventions d'indemnisation en 2020, les négociations sur les dernières conventions d'indemnisation agricoles ont été poursuivies en 2024 avec l'appui des représentants de l'Etat.

Dans le cadre des négociations agricoles, un partenariat entre la commune de Caen et la SAFER avait été initié en 2012 pour constituer une réserve foncière servant à accompagner les agriculteurs indemnisés dans le cadre des périmètres de protection. Dans ce cadre, environ vingt-cinq (25) hectares situés en zone centrale du périmètre de protection rapprochée avaient été mis en réserve en prévision d'une acquisition par le syndicat EBC pour faciliter l'accès aux ouvrages et la gestion des parcelles en faveur de la protection de la ressource. L'acte d'acquisition de ces vingt-cinq (25) hectares a été signé en août 2024. Une partie de ces parcelles est actuellement boisée. Le syndicat EBC a demandé à l'office national des forêts (ONF), en fin d'année 2024, de gérer ces parcelles, via la mise en place d'un arrêté préfectoral instaurant un régime forestier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'arrêté relatif aux périmètres de protection, suite aux études de maîtrise d'œuvre de Suez Consulting en 2023, les travaux ont été engagés en 2024. L'antenne de Tournebu a été réhabilitée en premier. Des travaux de réhabilitation d'ouvrages et de canalisations ont été réalisés. En parallèle, des travaux forestiers ont permis d'accéder aux parcelles et d'enlever les arbres situés sur le tracé des canalisations et ce conformément aux stipulations de l'arrêté. Une seconde phase de travaux portant sur la commune de Moulines sera engagée en 2025.

Suite aux travaux de démolition et de désamiantage de l'ancienne faisanderie de Moulines, les terrains ont été revendus par le syndicat EBC à un particulier habitant le hameau de Fontaine-Halbout.

Enfin, l'alternative aux propositions de mise aux normes des assainissements individuels au hameau de Fontaine-Halbout a été présentée par le bureau d'études AFEAss en janvier 2022. En début d'année 2024, la commune de Moulines a demandé qu'une option complémentaire au projet soit examinée à savoir d'éviter l'implantation de fosses chez les particuliers en installant une fosse collective en amont du système Enviroseptic. Une mission complémentaire a été demandée au bureau d'études AFEAss en 2024.

2. Les forages de la Delle au Mont - Langrune-sur-Mer

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer a été signé le 30 mai 2023. Suite à cette signature, les conventions d'indemnisation des huit (8) propriétaires concernés ont été approuvés par délibération du comité syndical en date du 3 octobre 2023. En 2024, l'ensemble des versements de ces indemnisations a été effectué, pour un montant total de près de 200 000 €. En parallèle, les études préalables aux travaux demandés dans l'arrêté préfectoral se sont terminées et les travaux ont été engagés en fin d'année 2024.

3. Les forages de la Gronde

Depuis plusieurs années, le syndicat EBC est à la recherche de nouvelles ressources en eau potable susceptibles d'alimenter l'agglomération caennaise. Dans ce cadre, un projet de création de nouveaux forages sur la commune de Giberville (en substitution de l'ancien forage de la SMN) avait conduit le syndicat EBC à engager une démarche d'établissement de périmètres de protection en 2007. Cette démarche s'était achevée en 2011 par un arrêté préfectoral de refus demandant une justification des besoins et des études complémentaires sur la relation nappe-rivière.

Les études complémentaires ont été réalisées par le syndicat EBC. Avec la phase 1 du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le syndicat EBC a également pu justifier ses besoins

supplémentaires. La démarche a donc été reprise en 2021 avec le lancement d'un marché pour la réalisation de nouveaux forages. La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par Suez Consulting qui sera également chargé d'actualiser les dossiers relatifs aux périmètres de protection.

En 2022, les études de maîtrise d'œuvre préalables ont conduit à la réalisation des trois (3) forages à partir de novembre. L'étude environnementale a également été actualisée. Les essais de pompage et les analyses d'eau ont été menés en 2023 pour vérifier les conditions d'utilisation des futurs forages et étayer le dossier réglementaire.

Suite à la première réunion du comité local d'information et de concertation (CLIC) en novembre 2022 avec les représentants des acteurs locaux (commune, riverains, agriculteurs concernés) et des services institutionnels, une autre réunion s'est tenue en avril 2023 pour présenter les travaux réalisés. Cette instance a vocation à suivre l'ensemble de la démarche de création des forages et d'instaurer des périmètres de protection.

En 2024, la démarche s'est poursuivie avec de nombreux échanges avec les services de l'Etat sur les attendus des dossiers réglementaires (*qualité de l'eau en lien avec l'émergence des problématiques de métabolites de pesticides sur le territoire, impacts sur la zone humide...*). Ces échanges ont permis de finaliser le dossier environnemental en prévision de l'avis de l'hydrogéologue agréé et de le déposer officiellement en décembre 2024.

D. L'animation du territoire

En 2024, les élus du syndicat EBC ont engagé la mise en place d'une feuille de route dédiée à la préservation de la ressource en eau afin d'assoir la position politique du Syndicat sur cette thématique. Cette volonté coïncidait avec la demande de l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) que toutes les collectivités compétentes en matière d'eau potable adoptent une stratégie de préservation de la ressource en eau dans le cadre du démarrage du XII^e programme. Deux (2) ateliers de travail participatifs avec les élus du syndicat EBC ; membres du bureau et les élus référents sur les AAC du territoire ont eu lieu en octobre 2024 et novembre 2024. Ces ateliers ont permis de mettre en évidence les grandes orientations de la stratégie qui sera adoptée début 2025 par le comité syndical.

En parallèle, suite aux échanges avec les différents comités de pilotage sur les AAC, il a été proposé de regrouper tous les programmes d'actions en un programme d'actions unique couvrant l'ensemble des AAC prioritaires et sensibles. Les contours du futur programme ont été présentés à l'ensemble des comités de pilotage réunis fin novembre 2024.

Cette démarche est intervenue alors que l'animation sur l'AAC Langrune-Luc avait été initiée en fin d'année 2023 donnant lieu à quatre (4) comités de pilotage participatifs sur le territoire au cours de l'année 2024. Les nombreuses actions ainsi proposées par les acteurs locaux seront alors réintégrées dans le programme d'actions unique adopté début 2025 par le comité syndical.

1. Les actions agricoles

En 2024, les actions agricoles, initiées sur les huit (8) programmes d'actions adoptés en 2022, se sont poursuivies avec plus de soixante-dix (70) agriculteurs engagés. En complément de ces actions agronomiques, le syndicat EBC a engagé des réflexions pour la mise en place de « paiements pour services environnementaux » (PSE) dédiés aux agriculteurs. Un comité de pilotage a été constitué à l'automne 2024 pour engager la démarche. Deux (2) PSE sont envisagés : Un (1) PSE pour les agriculteurs biologiques afin de maintenir les pratiques et un (1) PSE pour les agriculteurs conventionnels afin de les accompagner dans des réductions d'utilisation de produits phytosanitaires et dans le développement des couverts végétaux hivernaux (réduction des nitrates). Une première réunion publique avec les agriculteurs s'est tenue en novembre 2024. Les agriculteurs souhaitant coconstruire le dispositif pouvaient s'inscrire à des ateliers de travail. Deux (2) premiers ateliers ont eu lieu en décembre 2024.

Suite au travail mené en 2021-2022 sur la valorisation économique des productions respectueuses de la qualité de l'eau, une étude de faisabilité pour le développement des filières à bas niveau d'intrants a été engagée en juin 2023. Cette étude a vocation à identifier les filières à bas niveaux d'intrants susceptibles d'être développées sur le territoire du syndicat EBC et à cerner les principaux freins à leur développement. L'étude a été restituée en juin 2024 et a mis en avant les filières à développer sur le territoire à savoir le sarrasin, les légumineuses biologiques en lien avec la restauration collective et le miscanthus pour une valorisation énergétique.

Enfin, afin de valoriser les bonnes pratiques agricoles, d'informer le grand public et d'inciter les agriculteurs à s'engager dans les actions, une série de cinq (5) vidéographies a été réalisée avec une agence de communication. Ces vidéos sont disponibles sur le site internet du syndicat Eau du Bassin Caennais.

2. Les actions non agricoles

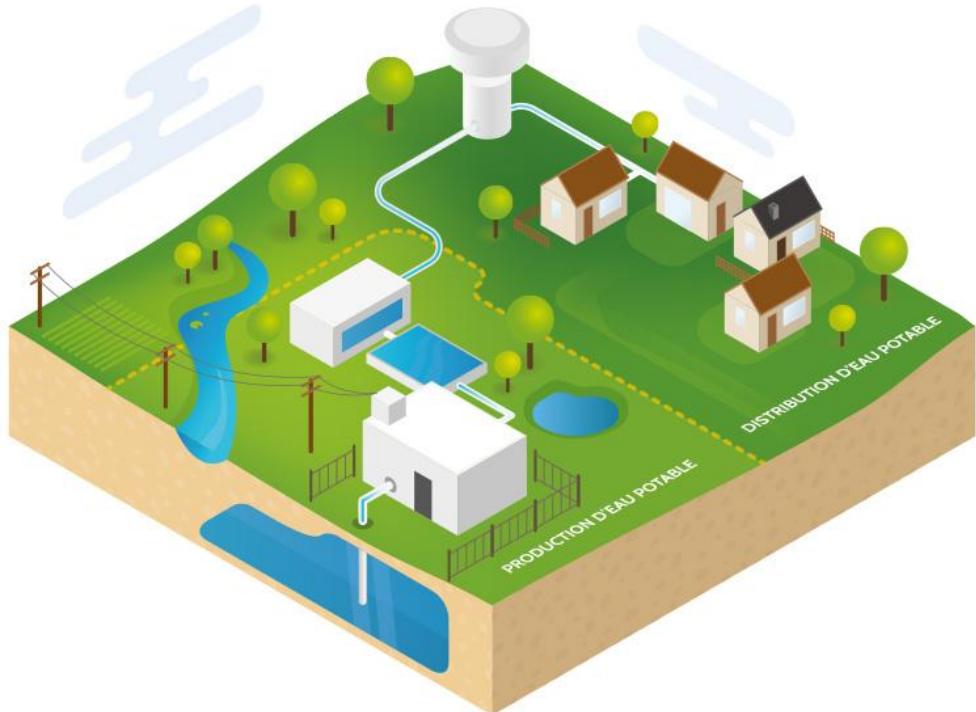
L'année 2024 a été essentiellement dédiée aux actions agricoles. Seules une animation grand public a été réalisée. Les animations scolaires ont été confiées à un prestataire spécialisé. Pour l'année scolaire 2024-2025, l'association « les Petits Débrouillards » a été missionnée pour accompagner dix (10) classes du territoire.

III. LA PRODUCTION DE L'EAU POTABLE

A. La présentation des installations

1. La présentation générale

Dans le cadre de sa compétence de production de l'eau potable, le syndicat EBC dispose d'ouvrages et d'installations afin de pouvoir prélever l'eau en milieu naturel, la traiter pour la rendre potable, puis l'acheminer dans un réservoir pour une mise en distribution.



Ces équipements de différentes natures sont :

- Des ouvrages de captage d'eaux souterraines ou de surface,
- Des ouvrages de pompage et de traitement,
- Des canalisations d'interconnexion et de transfert d'eau vers les ouvrages de distribution des membres du syndicat,
- Des ouvrages annexes nécessaires au fonctionnement des installations.

Le syndicat EBC gère quarante-sept (47) sites de production d'eau potable à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle : L'usine de traitement d'eau potable de l'Orne,
- Deux (2) zones de captage de source,
- Quarante-quatre (44) forages de captation d'eau souterraine regroupés en vingt-six (26) systèmes de production.



L'usine de l'Orne



Mise en service en décembre 2016 et fonctionnant sept (7) jours sur sept (7), l'usine de l'Orne est, aujourd'hui, l'une des plus grandes usines de potabilisation de Normandie. Entièrement automatisée, elle alimente en eau potable plus de 130 000 habitants.

Ces chiffres-clés sont :



26 millions d'euros
d'investissement TTC



Production moyenne :
20000 m³
d'eau par jour



12/2016
Mise en service



Production en pointe :
30 000 m³
d'eau par jour



40 communes
alimentées (dont Caen)

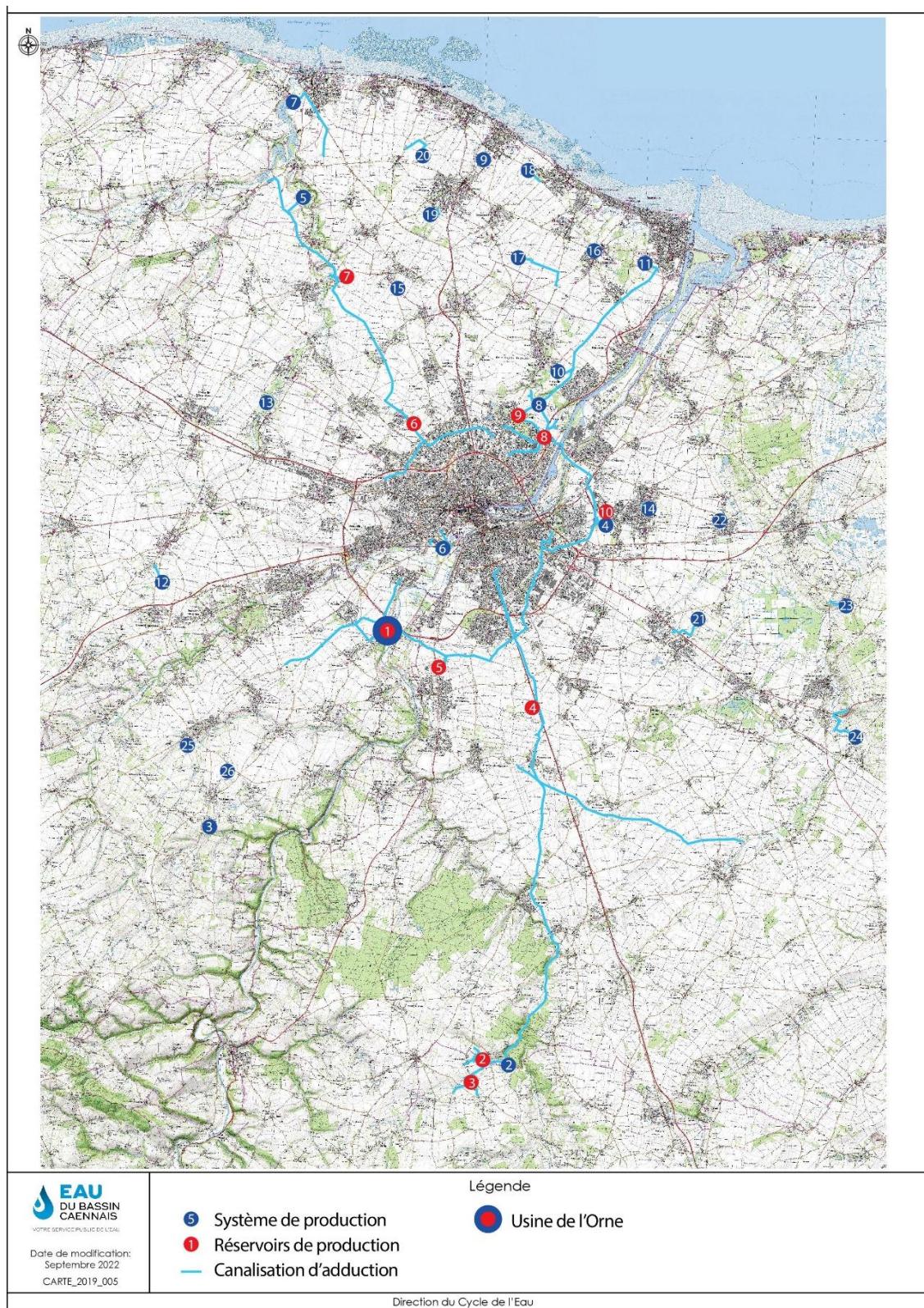
Le syndicat EBC produit ainsi plus de vingt et un (21) millions de mètres cube (m³) d'eau par an dont plus de 40 % sont assurés par l'usine de traitement d'eau potable.

Les principales ressources en eau sont : L'Orne, les forages de la Mue (Thue et Mue), les sources de Moulines, les forages de Prairie (Caen) et les forages d'Hérouville-Saint-Clair.

2. Les caractéristiques des installations

Le réseau d'eau potable est un ensemble de conduites et d'équipements organisés pour permettre la collecte, le traitement, le transport, le stockage puis la distribution de l'eau destinée à la consommation de la population.

La carte suivante localise les ouvrages de production d'eau potable relevant du syndicat EBC au 1^{er} janvier 2024 (signification des numérotations précisée au paragraphe suivant).



a. Les adductions

Les conduites d'adduction d'eau potable représentent un linéaire total de 143,627 kilomètres (km) de canalisations répartis comme suit :

Adduction	Linéaire en mètre (m)
Adduction Mue	20 730
Adduction Nord	19 665
Adduction Orne	17 915
Adduction Moulines	32 978
Adduction Hérouville-Saint-Clair	8 283
Adduction Sud Plaine	8 812
Autres	35 244
TOTAL	143 627

b. Les systèmes de production et de traitement

En 2024, les systèmes de production et de traitement sont au nombre de vingt-six (26) tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant à savoir :

- Une (1) prise d'eau superficielle,
- Deux (2) zones de captage,
- Quarante-quatre (44) forages exploités.

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Littoral et Mue				
5	Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue		5 forages	Chloration
7	Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer		2 forages	Chloration
9	Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Littoral et Mue				
12	Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)		1 forage	Chloration Déferrisation
13	Forage de Vauculey Rots		1 forage	Chloration
15	Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny		1 forage	Chloration
16	Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery		1 forage	Déferrisation Décarbonatation Chloration
17	Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer		1 forage	Décarbonatation Chloration
19	Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Caennais				
6	Forages de Prairie (I) Caen		3 forages	Chloration
Secteur Eaux de l'Orne				
1	Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny		1 prise d'eau superficielle	Flocculation-décantation, ozonation, charbon actif en poudre, filtration, ultrafiltration et désinfection à la javel
2	Captages de Moulines et de Tournebu		17 captages	Chloration
4	Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville		2 forages	Chloration
8	Forages d'Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)		5 forages	Décarbonatation (En amont du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair) Chloration
10	Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)		2 forages	Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Secteur Eaux de l'Orne				
11	Forages de Ouistreham (F1, F3)		2 forages	Chloration
14	Forages de Démouville (F2, F3)		2 forages	Chloration Déferrisation
22	Forage de Sannerville Sannerville		1 forage	Chloration
Secteur Argences - Clos Morant				
21	Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville		1 forage	Déferrisation Chloration
23	Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville		2 forages	Chloration
24	Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moult-Chicheboville (Moult)		2 forages	Déferrisation (Punay) Chloration

Numéro	Dénomination	Photographie	Type de production	Traitement
Ex syndicat Lion-sur-Mer				
18	Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer		1 forage	Chloration Décarbonatation
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin				
20	Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer		2 forages	Traitement au charbon actif Chloration
Ex syndicat Région d'Evrecy				
3	Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay		1 captage	Chloration (pack javel)
25	Forages de Prerbende (F1, F2) Evrecy		2 forages	Chloration
26	Forage des Longues Acres Evrecy		1 forage	Chloration Déferrisation

c. Les ouvrages de stockage (réservoirs ou châteaux d'eau)

En 2024, le syndicat EBC dispose de dix (10) ouvrages de stockage tel que présentés ci-après et localisés sur la carte ci-avant.

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
Secteur Littoral et Mue			
6	Réservoir de Saint-Contest		5 000 m ³ (2 x 2 500 m ³)
7	Réservoir de la Mue		2 000 m ³
Secteur Eaux de l'Orne			
1	Réservoir de l'usine de l'Orne		7 500 m ³ (3 x 2 500 m ³)
2	Réservoir de Moulines		65 m ³
3	Réservoir de Tournebu		25 m ³
4	Réservoir de Tilly-la-Campagne		2 850 m ³
5	Réservoir de Saint-Martin-de-Fontenay		6 400 m ³ (2 x 3 200 m ³)

Numéro	Dénomination	Photographie	Capacité / Volume de stockage
Secteur Faux de l'Orne			
8	Réservoir d'Hérouville-Saint-Clair		6 000 m ³ (2 x 3 000 m ³)
9	Pôle de regroupement de Lebisey		1 000 m ³ (2 x 500 m ³)
10	Pôle de regroupement de la Gronde		1 000 m ³ (2 x 500 m ³)

B. Les ressources en eau

1. Les volumes prélevés et produits par les systèmes de production actifs

Dénomination et localisation du système de production	2023			2024			
	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production	
Secteur Littoral et Mue							
Forages de la Mue (F3, F4, F5, F6, F8) Thue et Mue	3 277 439	3 208 341	97,9 %	3 300 898	3 131 196	94,9 %	
Forages de la Fontaine aux Malades (F1, F2) Courseulles-sur-Mer	435 151	427 745	98,3 %	411 397	411 397	100 %	
Forages du Chemin aux Anes (F1, F2) Luc-sur-Mer	197 414	197 414	100 %	209 581	209 581	100 %	
Forage du Gros Orme Thue et Mue (Cheux)	90 399	90 246	100 %	18 727	18 443	98,5 %	
Forage de Vauculey Rots	487 660	487 660	100 %	429 006	429 006	100 %	
Forage d'Anguerny Colomby-Anguerny	45 462	45 462	100 %	57 774	57 774	100 %	
Forage de la Croix Vautier Colleville-Montgomery *	179 093	178 414	99,6 %	71 846	150 524	70 636	98,3 %
				78 678		77 661	
						148 297	98,7 %

Dénomination et localisation du système de production	2023			2024				
	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production		
Secteur Littoral et Mue								
Forage de la Grande Epine Hermanville-sur-Mer *	216 994	212 622	98 %	126 651	248 344	125 990	99,5 %	
				121 693		119 715	245 705 98,4 %	
Forages de la Poterie (F1, F2) Douvres-la-Délivrande	363 865	363 865	100 %	418 591		418 591		
SOUS TOTAL Secteur Littoral et Mue	5 293 477	5 211 769	98,5 %	5 244 842		5 069 990	96,7 %	
Secteur Caennais								
Forages de Prairie (I) Caen	2 173 681	2 173 334	99,9 %	2 809 097		2 808 647	99,9 %	
Secteur Eaux de l'Orne								
Usine de l'Orne - Exhaure Louvigny	8 150 917	7 755 229	95,1 %	8 164 879		7 826 190	95,9 %	
Captages de Moulines et de Tournebu	1 616 526	1 587 034	98,2 %	1 593 197		1 530 277	96,1 %	
Forages de la Gronde (F1, F2) Giberville	378 863	378 863	100 %	449 343		449 343	100 %	
Forages de Hérouville-Saint-Clair (F4, F5, F6, F7, F8)	1 179 966	1 179 966	100 %	1 062 016		1 054 045	99,3 %	
Forages de Blainville-sur-Orne (F1, F2)	254 124	254 124	100 %	337 849		337 849	100 %	
Forages de Ouistreham (F1, F3)	210 738	210 738	100 %	276 107		276 107	100 %	
Forages de Démouville (F2, F3)	90 397	90 397	100 %	112 180		112 180	100 %	
Forage de Sannerville	78 397	77 682	99,1 %	86 099		86 099	100 %	
SOUS TOTAL Secteur Eaux de l'Orne	11 959 928	11 534 033	96,4 %	12 081 670		11 672 040	96,6 %	
Secteur Argences - Clos Morant								
Forage de Clos Morant-Emiéville Frénouville	251 547	251 547	100 %	271 079		271 079	100 %	
Forages du Canal Oursin (F1, F3) Janville	360 265	360 265	100 %	378 188		378 188	100 %	
Forages d'Ingouville et du Punay (F2bis, F3) Moult-Chicheboville (Moult)	721 683	721 283	99,9 %	790 876		790 533	99,9 %	
SOUS TOTAL - Secteur Argences - Clos Morant	1 333 495	1 333 095	99,9 %	1 440 143		1 439 800	99,9 %	
Ex syndicat Lion-sur-Mer								
Forage du Haut-Lion (F3) Lion-sur-Mer	149 940	146 928	98 %	154 101		151 052	98 %	

Dénomination et localisation du système de production	2023			2024		
	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production	Volume prélevé (en m ³)	Volume produit (en m ³)	Rendement de production
Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin						
Forages de la Delle au Mont (F1, F2) Langrune-sur-Mer	519 389	516 082	99,4 %	492 284	480 419	97,6 %
Ex syndicat Région d'Evrecy						
Captage de Flagy Sainte-Honorine-du-Fay	42 681	42 681	100 %	44 381	44 381	100 %
Forage de Prerbende (F1) Evrecy	96 085 **	96 085 **	100 %	101 948	101 948	100 %
Forage de Prerbende (F2) Evrecy	89 513	89 513	100 %	92 675	92 675	100 %
Forage des Longues Acres Evrecy	40 393	40 186	99,5 %	29 853	29 727	99,6 %
SOUS TOTAL - Ex syndicat Région d'Evrecy	270 672	270 465	99,9 %	268 857	268 731	99,9 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	21 698 582	21 183 706	97,6 %	22 490 994	21 890 679	97,3 %

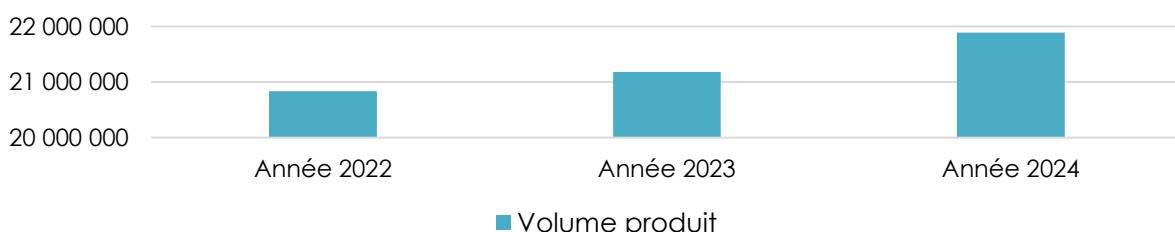
* Les forages de la Croix Vautier à Colleville-Montgomery et de la Grande Epine à Hermanville-sur-Mer apparaissent dans le secteur Littoral et Mue avec plusieurs données en raison de la date d'échéance de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 30 juin 2024 et l'intégration, au 1^{er} juillet 2024, des territoires concernés dans la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

** Une erreur de frappe a été identifiée en 2023. La donnée à prendre en compte pour le forage de Prerbende (F1) à Evrecy est de 98 085 m³. Il en résulte un total pour le territoire du syndicat EBC : Un volume prélevé de 21 700 582 m³, un volume produit de 21 185 706 m³ et un taux de rendement de production inchangé de 97,6 %

Depuis 2022, l'évolution des volumes produits sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

Volumes produits par les systèmes de production actif sur le territoire du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2022	20 835 764 m³	+ 0,5 %
Année 2023	21 183 706 m³	+ 1,7 %
Année 2024	21 890 679 m³	+ 3,3 %

Evolution des volumes produits sur le territoire du syndicat EBC



2. Les importations hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2023	Volume - 2024
Syndicat du Vieux Colombier	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Courseulles-sur-Mer	3 768 m ³	5 724 m ³
Syndicat du Vieux Colombier (secours)	Syndicat EBC pour le territoire de Bretteville-l'Orgueilleuse (Thue et Mue)	5 061 m ³	0 m ³
Syndicat Sud Calvados	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de May-sur-Orne	246 133 m ³	256 991 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Laize-Clinchamps	87 324 m ³	89 829 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune Le Castelet	37 274 m ³	34 821 m ³
	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Caen (sources de Moulines)	19 955 m ³	267 m ³
Syndicat du Pré Bocage	Syndicat EBC pour le territoire des communes de Bougy et Gavrus	36 532 m ³	51 434 m ³
Syndicat de la Rive Droite de l'Orne	Syndicat EBC pour le territoire de la commune de Ouistreham	156 748 m ³	100 519 m ³
TOTAL		592 795 m³	539 585 m³

Depuis 2022, l'évolution des volumes importés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes importés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2022	760 010 m ³	- 12,7 %
Année 2023	592 795 m ³	- 22,0 %
Année 2024	539 585 m ³	- 8,9 %



3. Les exportations

a. Vers des territoires hors du syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2023	Volume - 2024	Variation
Syndicat EBC via le secteur Eaux de l'Orne	SIVOM Rive Droite de l'Orne*	0 m ³	5 m ³	
Syndicat EBC via le secteur Eaux de l'Orne	Syndicat Sud Calvados**	8 082 m ³	10 m ³	- 99,9 %
TOTAL		8 082 m³	15 m³	- 99,8 %

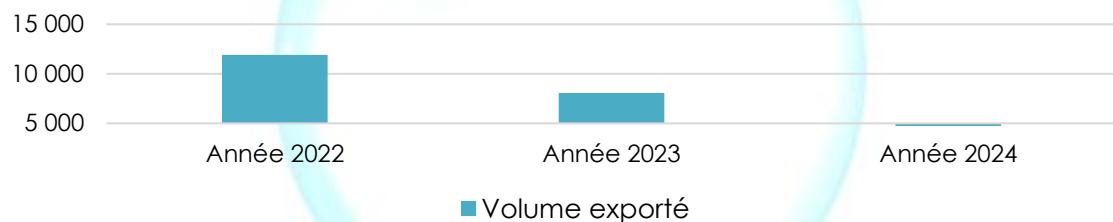
*Achat (secours) pour le territoire de la commune de Touffréville qui ne relève plus de la compétence du syndicat EBC au 1er janvier 2020

** Achat pour les besoins de maintenance du service de l'eau potable (lavage de réservoir)

Depuis 2022, l'évolution des volumes exportés hors du syndicat EBC est la suivante :

Volumes exportés hors du territoire relevant du syndicat EBC		
	Valeur	Variation
Année 2022	11 897 m ³	+ 34,7 %
Année 2023	8 082 m ³	- 32,1 %
Année 2024	15 m ³	- 99,8 %

Evolution des volumes exportés hors du syndicat EBC



b. Vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC

Entité - Provenance	Entité - Achat	Volume - 2023	Volume - 2024	Variation
Syndicat EBC via le secteur Littoral et Mue	Commune de Courseulles-sur-Mer	438 919 m ³	417 121 m ³	- 5,0 %
Syndicat EBC via le secteur Littoral et Mue	SIAEP de Douvres-la-Délivrande - Cresserons - Plumetot - Luc-sur-Mer	561 279 m ³	628 172 m ³	+ 11,9 %
Syndicat EBC via le secteur Argences - Clos Morant	Syndicat mixte Eau en Val Es Dunes	981 657 m ³	1 061 612 m ³	+ 8,1 %
Syndicat EBC via le Syndicat Bernières - Langrune - Saint-Aubin	Syndicat de Bernières - Langrune - Saint-Aubin	501 260 m ³	480 419 m ³	- 4,2 %
TOTAL		2 483 115 m³	2 587 324 m³	+ 4,2 %

c. Le récapitulatif des exportations

Volume	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume exporté hors du syndicat EBC	11 897 m ³	8 082 m ³	15 m ³	- 99,8 %
Volume exporté vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » n'a pas été transférée au syndicat EBC		2 483 115 m ³	2 587 324 m ³	+ 4,2 %
Total		2 491 197 m³	2 587 339 m³	+ 3,9 %

4. Le bilan des volumes

Volume	2022	2023	2024	Variation 2023/2024
Volume produit	20 835 625 m ³	21 183 706 m ³	21 890 679 m ³	+ 3,3 %
Volume importé hors du syndicat EBC	760 010 m ³	592 795 m ³	539 585 m ³	- 8,9 %
Total	21 595 635 m³	21 776 501 m³	22 430 264 m³	+ 3,0 %
Volume exporté par le syndicat EBC hors de son territoire	11 897 m ³	8 082 m ³	15 m ³	- 99,8 %
Volume exporté par le syndicat EBC vers des territoires où la compétence « distribution de l'eau potable » ne lui pas été transférée		2 483 115 m ³	2 587 324 m ³	+ 4,2 %
Total		2 491 197 m³	2 587 339 m³	+ 3,9 %

C. Les études et les travaux

1. Le schéma directeur d'alimentation en eau potable

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC porte sur les compétences « production » et « distribution ».

Il répond à différents objectifs à savoir notamment :

- Mettre à jour les données inscrites dans le schéma précédent réalisé sur la période 2001 - 2003,
- Prendre en considérations les modifications successives du syndicat EBC en termes de territoire et de compétence,
- Optimiser le fonctionnement du système dans son ensemble et prévoir les aménagements nécessaires,
- Prendre en compte les perspectives sur le moyen et long terme : Population, changement climatique...

Par ailleurs, il répond à la nécessité de posséder une vision globale des besoins et des ressources et d'avoir un outil de suivi, de programmation et de gestion sur le court, moyen et long terme.

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu.

Cette étude comporte trois (3) phases :

- Phase 1 : Collecte des données, état des lieux et bilan besoins/ressources,

- Phase 2 : Campagnes de mesures, modélisation du réseau et diagnostic,
- Phase 3 : Proposition de scénarios répondant aux insuffisances actuelles et futures, soumission des modalités de suivi pour pérenniser la gestion patrimoniale des ressources et des équipements, proposition d'une sécurisation des ressources, étude du scénario retenu.

Le montant de cette étude est évalué à 600 000 € HT.

Le bilan besoins/ressources (phase 1) a été finalisé en 2020. Il a souligné la nécessité de mobiliser de nouvelles ressources pour répondre aux besoins futurs en eau potable mais aussi pour anticiper le possible abandon de certains forages côtiers dû à la montée du niveau marin et de l'avancée du biseau salé à l'horizon 2050.

Au vu de la tension sur la production de l'eau potable et afin de compléter les données, des investigations ont été menées sur certains forages à savoir :

- Les forages du Canal Oursin (Janville), de Moult, du Clos Morant-Emiéville (Frénouville) et de Sannerville dans un premier temps,
- Les forages de la Mue (Thue et Mue), d'Hérouville-Saint-Clair (F8) et de Prairie I (Caen) dans un second temps.

Ces investigations ont permis de qualifier l'état du forage et de quantifier les volumes disponibles.

Les campagnes de mesures « été » et « hiver » ont également été réalisées sur le territoire du syndicat EBC au cours de l'année 2020.

La construction du modèle numérique du réseau (phase 2) a été réalisée sur 2021. Son importance et sa complexité ont nécessité de créer des sous-secteurs de modélisation. Le calage a conduit à des investigations complémentaires sur le terrain afin que les résultats des simulations soient cohérents avec les résultats des campagnes.

En parallèle, quatre (4) campagnes de mesures de chlorure de vinyle monomère (CVM) dans l'eau ont été menées en 2021 et 2022 sur différents points de réseaux constitués de canalisations en PVC posées dans les années 1970-1980. En effet, ce type de canalisation est sujet à des relargages de CVM dans l'eau en fonction de différents paramètres (*temps de séjour, température...*). Les points de prélèvement ont été conjointement choisis avec l'agence régionale de santé (ARS).

Les résultats d'analyse ont été injectés dans le modèle qualité et ont permis d'identifier les secteurs sujets au relargage de CVM dans l'eau.

La modélisation a conduit à un diagnostic des insuffisances sur le réseau, d'un point de vue pression, débit et qualité (*temps de séjour*).

La phase 3 qui consiste à proposer des scénarii pour pallier aux insuffisances mises en évidence lors des phases 1 et 2 a été menée à terme en juin 2023. Au cours de cette phase est venue s'ajouter la problématique des métabolites de la chloridazone et du chlorothalalonil.

Il ressort de la phase 3 la nécessité de :

- Construire des unités de traitement des métabolites pour la majorité des ressources existantes et de traitement des nitrates pour certaines ressources,
- Mobiliser de nouvelles ressources sur le territoire de Vimont,
- Sécuriser, en interne, le syndicat EBC en posant des canalisations de transfert, notamment pour la partie littorale.

Le montant total de ces travaux est évalué autour de 181 600 000 € HT dont 52 000 000 € HT pour les traitements. Par une délibération en date du 10 décembre 2024, le comité syndical a approuvé le programme de travaux sur une période quinze (15) ans et sa hiérarchisation hormis ceux concernant Vimont.

2. L'usine de l'Orne

Des désordres ont été constatés avec une dégradation des bétons immergés de la file « eau ». Elles sont localisées au niveau des DELREB.

Une expertise menée par le laboratoire du LERM montre que le béton, pourtant conforme à la norme XA3, se délite sous forme de pâte. La cause serait une circulation d'une eau assez peu minéralisée au sein des ouvrages influençant la durabilité des bétons par le renouvellement permanent de la solution en surface du béton, l'équilibre entre le béton et son environnement n'étant alors jamais atteint. Ce phénomène est particulièrement visible sur les cuves de coagulation, de flocculation et de remontée vers le décanteur.

Le traitement envisagé consiste à appliquer une résine époxy de protection sur le sol et les parois verticales des cuves précitées dans les trois (3) DELREB.

Au vu du montant des travaux estimés en phase diagnostic (1 000 000 € HT) et de son phasage complexe, il a été décidé de ne pas engager de travaux sur le court terme, de mettre en observation l'évolution de la dégradation et de solliciter l'assurance décennale.

Par ailleurs, depuis le mois de juin 2021, les deux (2) pompes d'eau brute qui se situent dans l'ancien exhaure présentent des désordres de fonctionnement (*vibrations, fuites sur ligne d'arbre...*). La capacité de l'usine est donc réduite. Face à cette dégradation de la capacité de production, des solutions provisoires ont été déployées afin de remettre en ordre le fonctionnement pérenne de ces deux (2) pompes.

Un diagnostic a donc été demandé à SAFEGE en mars 2023 qui conclut que les vibrations sont liées à un phénomène de balourd résultant d'origines multiples : Hydraulique non adapté, absence de clapet de pied, mauvais ancrage des canalisations lors des traversées de génie civil...

Après appel d'offres, le bureau d'étude Suez Consulting a été retenu pour mener les études de maîtrise d'œuvre sur ces deux problématiques. La solution pompe à ligne d'arbre a été préférée à la solution pompe submersible via un tableau de critères de choix. Le montant estimé des travaux s'élève à 600 000 € HT. L'appel d'offre est prévu d'être engagé en 2025.

3. Les forages de Langrune-sur-Mer

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des forages de la Delle au Mont à Langrune-sur-Mer du 30 mai 2023 prévoit des travaux constituant des mesures de protection contre les pollutions. Ils consistent en :

- La réhabilitation du chemin rural à partir de l'entrée Est de la route départementale (RD) 219 A et jusqu'à l'accès aux forages pour gérer l'eau de pluie et éviter toute stagnation d'eau,
- La création d'un merlon et la pose de soubassement en béton sous la clôture des forages pour éviter le ruissellement d'eau,
- La surélévation des trappes d'accès aux têtes de forage avec leur mise en conformité.

Ces travaux ont commencé au 4^{ème} trimestre 2024. Ils sont évalués à un montant de 45 000 € HT et il est prévu qu'ils soient achevés en fin d'année 2025.

4. Les forages de la Gronde

Dans le cadre de la mobilisation de nouvelles ressources, le syndicat EBC a confié au groupement Suez Consulting (SAFEGE) / CPGF HORIZON la maîtrise d'œuvre des forages de la Gronde situés sur la commune de Giberville. Ces forages seront implantés sur le site du pôle de regroupement de la Gronde.

Le site a été retenu à la suite de nombreuses investigations qui ont montré le potentiel de la nappe contenue dans les calcaires du Bathonien.

Trois solutions ont été étudiées au stade des études d'avant-projet (AVP) à savoir :

- La réalisation de deux (2) forages de 375 m³/heure chacun,
- La réalisation de quatre (4) forages de 125 m³/heure chacun,
- La réalisation de trois (3) forages de 200 m³/heure chacun.

L'objectif est de pouvoir fournir 9 000 m³/jour. Les forages « SMN » sont conservés dans un premier temps pour servir de barrière hydraulique en cas de pollution par la route départementale.

Le syndicat EBC a signifié son choix en retenant la réalisation de trois (3) forages de 200 m³/heure au Bathonien. Dans ces conditions, la durée journalière de pompage serait de 15 heures/jour avec une capacité de 3x200 m³/heure.

Après appel d'offre, la société SADE Forage a été désignée pour réaliser les travaux. Les trois (3) forages ont été créés en 2023. Les essais de pompage ont été faits, ensuite, en 2023 permettant ainsi de confirmer la capacité de production.

L'aménagement des forages pour leur exploitation sera fait après enquête publique et délivrance de l'autorisation d'exploiter par les services de l'Etat.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 2 150 000 € HT.

5. Les travaux dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) - Commune de Moulines

L'arrêté préfectoral instaurant les périmètres de protection des « sources de Moulines » a été signé le 19 décembre 2013.

Cet arrêté induit différents travaux, notamment :

- La protection des périmètres de protection immédiate (PPI),
- La réhabilitation des ouvrages et des canalisations existantes,
- La déconnexion des ouvrages abandonnés,
- La mise en place de suivi de la production des captages,
- L'installation de contrôle d'accès sur les ouvrages.

En 2021, le syndicat EBC a engagé des études sur « les sources de Moulines » afin d'améliorer le potentiel de production des captages.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été menées sur 2022 et une consultation des entreprises constituée de trois (3) lots a été engagée en juillet 2023 à savoir :

- Lot 1 : Mise aux normes des clôtures et aménagement des espaces verts,
- Lot 2 : Réhabilitation du génie civil et mise en sécurité des ouvrages,
- Lot 3 : Réhabilitation des canalisations.

Les lots ont été attribués comme suit : Le lot 1 à l'entreprise LEBLOIS, le lot 2 au groupement SADE - SAUR et le lot 3 au groupement SADE - FLORO TPA.

Les travaux ont débuté par le réservoir de Tournebu et l'antenne d'Acqueville. Il est prévu que ces travaux soient achevés en 2026.

L'enveloppe de l'opération s'élève autour de 3 900 000 € HT.

6. Les travaux de sécurisation de la commune de Sannerville par le syndicat Rive Droite de l'Orne (RDO)

L'eau produite au forage de Sannerville a une teneur en chloridazone supérieure à la norme. Afin de faire baisser sa concentration sous le seuil de potabilité, une alimentation en eau par le syndicat Rive Droite de l'Orne (RDO) a été créée au niveau du réservoir de Sannerville via Touffreville.

L'eau du syndicat RDO ayant une teneur très faible en chloridazone, ces travaux, réalisés en 2024, permettent à la fois une dilution au niveau du réservoir ainsi qu'une sécurisation d'alimentation en eau de la commune de Sannerville.

L'enveloppe de l'opération s'élève à 60 000 € HT.

7. Le traitement des pesticides aux forages de Vauculey (Rots) et de la Poterie (Douvres-la-Délivrande)

Les contrôles sanitaires effectués par l'agence régionale de santé (ARS) sur les forages de Vauculey et de la Poterie (Douvres-la-Délivrande) ont montré des concentrations significatives en métabolites de chloridazone depuis 2022. Ces deux (2) métabolites sont classés pertinents par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES - établissement public relevant du ministère de la santé). Par ailleurs, depuis 2023, les mesures de chlorothalalonil R471811 ont été initiées, en auto-contrôle, avec également une teneur importante. Ce métabolite n'est actuellement plus classé pertinent par l'ANSES.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable du syndicat EBC prévoit le regroupement des moyens de potabilisation en place sur certains forages dont celui du Vauculey (Rots) et ceux de la Poterie (Douvres-la-Délivrande) via une usine centralisée située sur le site du réservoir de la Mue.

L'opération consiste à mettre en place, sur le site du forage de Vauculey (Rots), une unité temporaire de traitement des pesticides. Cette unité sera dédiée au traitement des micropolluants présents à des concentrations significatives et provisoire car destinée à être supprimée une fois la nouvelle usine centralisée mise en service.

Une étude préliminaire réalisée par SAFEGE a préconisé la mise en place d'un traitement temporaire par charbon actif en grains avec une solution en skids CAG mobiles temporaire.

Les études sont en cours et les travaux sont prévus au cours de l'année 2026. L'enveloppe de l'opération s'élève à 700 000 € HT.

8. La sécurisation du secteur d'Evrecy par l'usine de l'Orne

À la suite des conclusions du schéma directeur d'alimentation en eau potable, le syndicat EBC souhaite engager les démarches pour la sécurisation du réseau d'eau potable du secteur d'Evrecy.

Dans un premier temps, il s'agit de sécuriser la ressource en eau sur les communes de Bougy et Gavrus actuellement alimentées uniquement par le secteur du Pré-Bocage. Le scénario retenu pour cette sécurisation consiste à créer une interconnexion entre le réseau de distribution d'Evrecy et le réseau de distribution de Bougy. De plus, le réseau d'eau potable actuel de Bougy présente des pressions élevées et nécessite la mise en place de stabilisateurs de pression.

Le réservoir sur tour d'Evrecy, d'une capacité de 300 m³, alimente aujourd'hui, les communes d'Evrecy et d'Esquay-Notre-Dame. Pour sécuriser ce secteur, il est envisagé de créer une interconnexion avec le réservoir R3 de la cote 112 (Fontaine-Etoupefour) et le réservoir sur tour d'Evrecy via le réseau existant d'Esquay-Notre-Dame. Cette connexion servira, dans le futur, à alimenter un nouveau réservoir de tête pour ce secteur.

La première phase du projet de sécurisation entre les communes de Bougy, Esquay-Notre-Dame et Evrecy consiste à :

- Créer une interconnexion entre le réservoir R3 de la cote 112 (Fontaine-Etoupefour) et le réseau d'eau potable alimenté par le réservoir sur tour d'Evrecy par la mise en place d'un pompage au réservoir R3 de la cote 112 (Fontaine-Etoupefour),
- Créer une interconnexion entre Evrecy et Bougy par la pose d'une canalisation entre les deux (2) réseaux permettant de sécuriser la commune de Bougy en alimentation d'eau potable, cette commune étant aujourd'hui alimentée par le syndicat Pré-Bocage,
- Installer plusieurs stabilisateurs de pression à la suite des études du schéma directeur d'alimentation en eau potable et des travaux dans le secteur.

Les études sont actuellement en cours et les travaux sont prévus au cours de l'année 2026. L'enveloppe de l'opération s'élève à 1 750 000 € HT.

9. La création d'un refoulement pur entre le forage de Vauculey (Rots) et le réservoir sur tour de Rots

Actuellement, le secteur desservi par le forage de Vauculey (Rots) est alimenté en refoulement distribution, c'est-à-dire que lorsque le forage est en fonctionnement, la distribution se fait directement sans passer par le réservoir sur tour de Rots. Ce système engendre des inversions fréquentes du flux d'eau dans les canalisations, ce qui entraîne des risques de vieillissement prématué des conduites et de dégradation de la qualité de l'eau.

De plus, le schéma directeur d'alimentation en eau potable préconise de traiter les eaux du forage du Vauculey (Rots) au futur pôle de regroupement de la Mue et de renvoyer les eaux traitées au réservoir sur tour de Rots.

Cette opération consiste alors à poser une partie de cette future conduite d'eau traitée entre le forage du Vauculey (Rots) et le chemin de Lasson de même qu'à dissocier le refoulement du forage de la distribution.

Les études sont actuellement en cours et les travaux sont prévus pour 2025. L'enveloppe de l'opération s'élève à 650 000 € HT.

10. La synthèse des montants financiers

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2022	2 617 535,81 €	+ 41,3 %	845 317 €	- 23,6 %	0 €
Exercice 2023	2 169 230,24 €	- 17,1 %	987 543,50 €	+ 16,8 %	0 €
Exercice 2024	1 697 051,61 €	- 21,8 %	314 233 €	- 68,2 %	0 €

D. Les finances

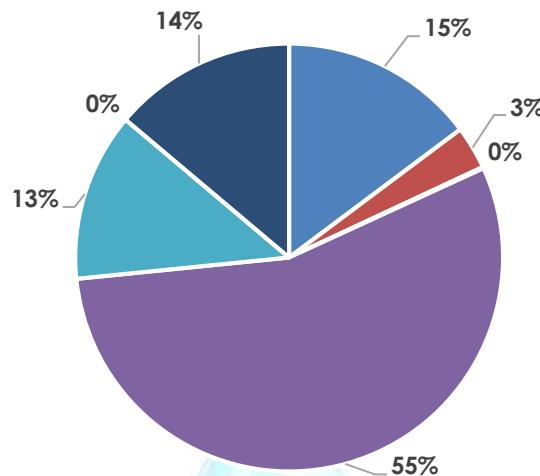
1. Le compte financier unique

a. La section d'investissement

Dépenses d'investissement - En euros (€)						
Libellé	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
TOTAL EMPRUNTS	625 000	611 672,20	590 000	580 130,88	600 000	581 097,35
Emprunts	340 000	337 833,35	340 000	333 333,35	340 000	333 333,35
Emprunt Agence de l'Eau	285 000	273 838,85	250 000	246 797,53	260 000	247 764,00
Autres dettes	0	0	0	0	0	0
TOTAL ETUDES	318 200	144 885,11	469 700	128 309,09	657 700	169 407,80
TOTAL TERRAINS	8 800	28 510,97	5 800	3 995,27	127 800	599,00
TOTAL TRAVAUX	2 505 000	2 617 535,81	3 743 000	2 169 230,24	2 962 000	1 697 051,61
Travaux divers	1 200 000	584 600,94	1 500 000	476 541,36	2 715 000	337 136,39
Programme EAU 2009/2013	0	0	0	0	0	0
AP 8001 Travaux sur les installations	250 000	179 864,62	225 000	144 620,62	150 000	166 581,07
AP 8002 Forage de la Gronde	50 000	173 545,20	812 000	584 462,17	0	49 931,26
AP 8003 Forage de Vimont	0	0	0	0	0	0
AP 8004 Sécurisation zone Sud	0	0	0	0	0	0
AP 8005 Forage de Prairie	800 000	1 502 751,42	50 000	907 417,02	0	94 974,88
AP 8006 Moulines	205 000	176 773,63	1 156 000	56 189,07	97 000	1 048 428,01
AP 8007 Réhabilitation réservoir Mue	0	0	0	0	0	0
Amortissement Subventions	435 000	413 940,87	500 000	500 208,87	535 000	535 144,30
Subvention	0	26 400	0	0	0	2 562,00
Avances	100 000	61 023,09	100 000	543 690,06	400 000	41 022,72
TOTAL	3 992 000	3 903 988,05	5 408 500	3 925 564,41	5 282 500	3 026 884,78

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

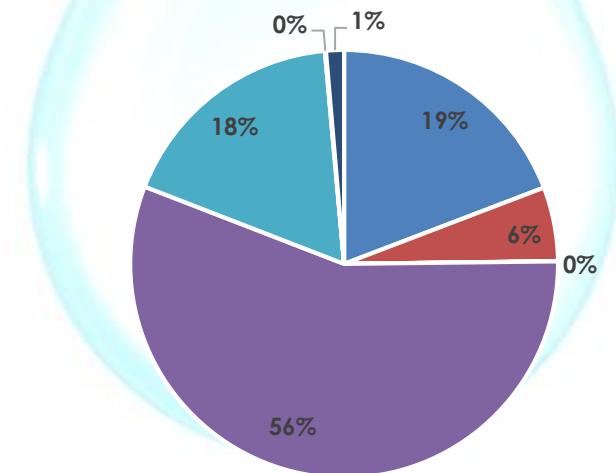
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2023



■ Emprunts ■ Etudes ■ Terrains ■ Travaux ■ Amortissements des subventions ■ Subvention ■ Avances

Au cours de l'exercice 2023, 72,6 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

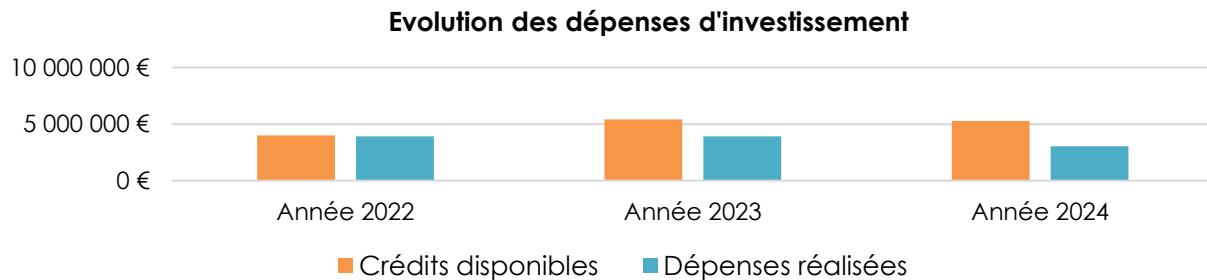
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2024



■ Emprunts ■ Etudes ■ Terrains ■ Travaux ■ Amortissements des subventions ■ Subvention ■ Avances

Au cours de l'exercice 2024, 57,3 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

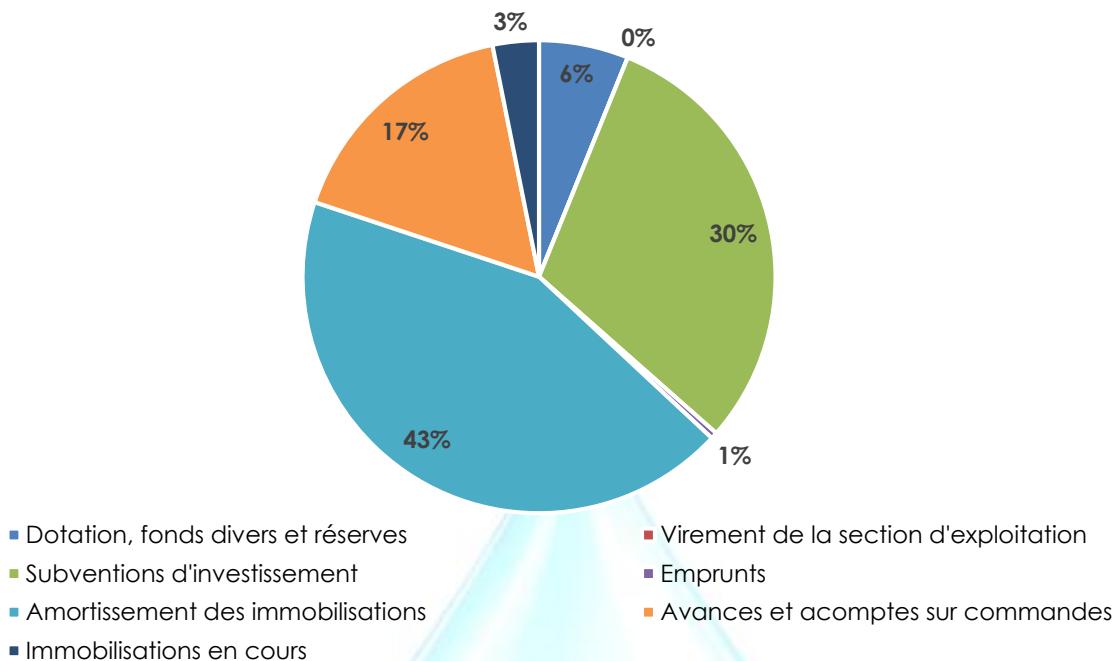
L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.



Libellé	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Solde d'investissement reporté	0	0	0	0	0	0
Dotations, fonds divers et réserves	0	448 600,64	0	198 968,94	0	2 153 309,68
Virement de la section d'exploitation	589 400	0	1 845 720	0	1 885 550	0
Subventions d'investissement	398 500	845 317	900 000	987 543,50	560 000	314 233,00
Emprunts	0	0	1 202 780	14 497,00	996 950	0
Amortissement des immobilisations	1 400 000	1 357 146,39	1 460 000	1 402 425,28	1 540 000	1 348 855,11
Avances et acomptes sur commandes	100 000	61 023,09	100 000	543 690,06	400 000	41 022,72
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	453,63
Immobilisations en cours	0	0	0	102 678,51	0	0
Subventions Mue	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 478 900	2 712 112,12	5 508 500	3 249 803,29	5 382 500	3 857 874,14

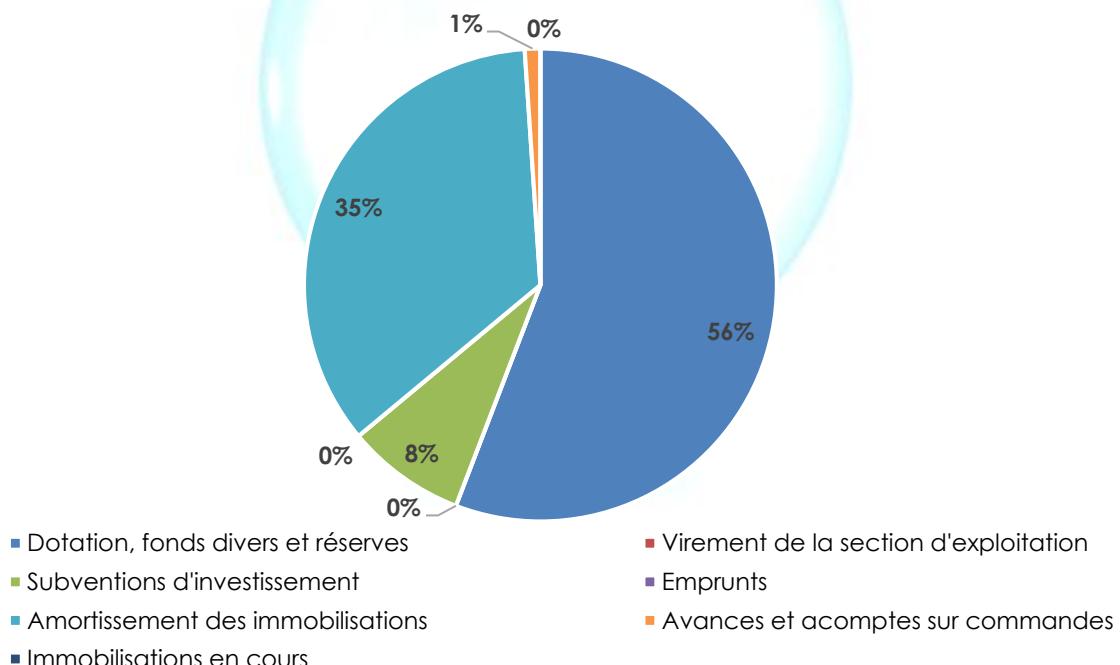
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2023



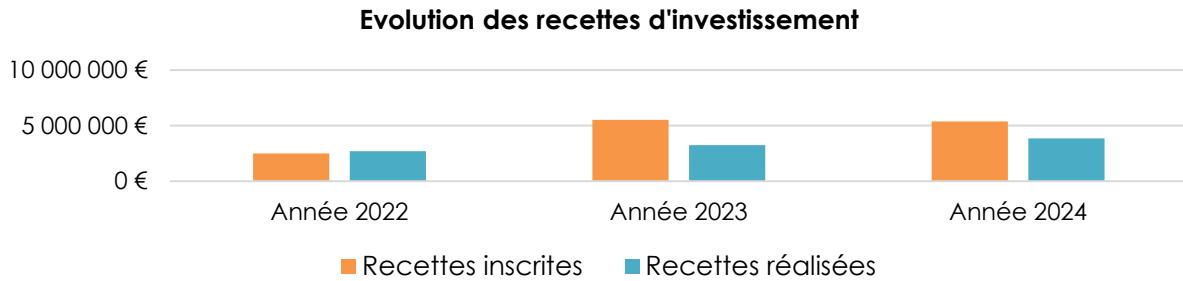
Au cours de l'exercice 2023, 59 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 71,7 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.



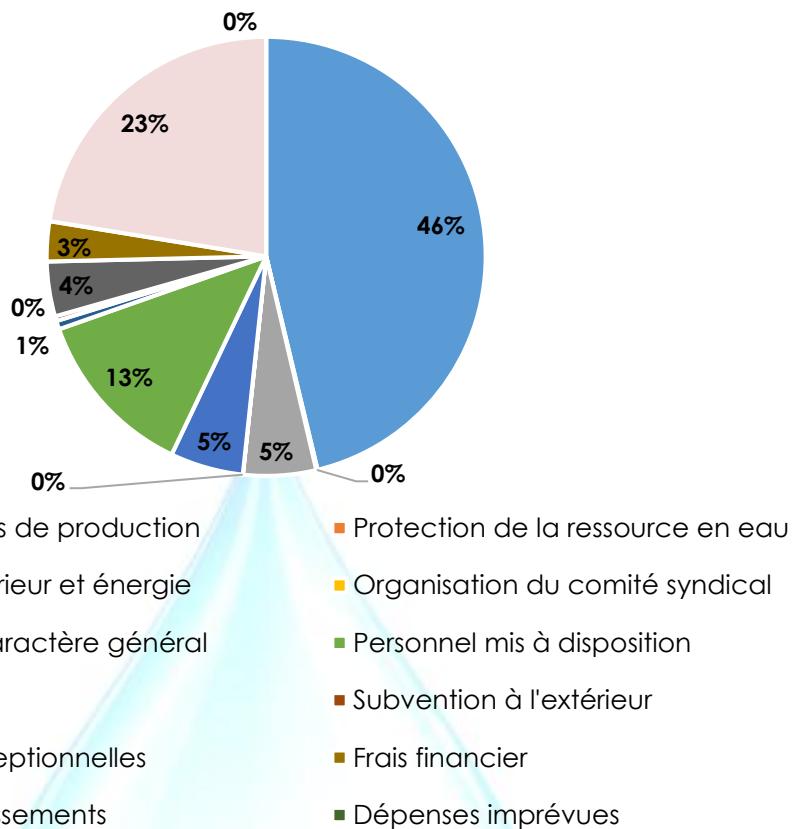
Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 1 348 855,11 €.

b. La section de fonctionnement

Libellé	Dépenses de fonctionnement - En euros (€)					
	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Exploitation des unités de production	3 459 900	3 110 258	3 321 080	2 890 721	3 861 500	3 578 744
Protection de la ressource en eau	30 000	9 760	26 000	5 860	34 500	12 584
Achats d'eau à l'extérieur et énergie	351 500	339 127	270 000	335 165	216 000	269 522
Organisation du comité syndical	5 000	1 187	2 500	311	2 500	2 493
Autres dépenses à caractère général	410 000	120 865	387 500	336 791	351 250	171 615
Personnel mis à disposition	805 000	837 639	860 000	783 297	850 000	113 945
Indemnités	38 700	38 244	38 700	39 150	39 800	40 681
Subvention à l'extérieur	22 500	0	22 500	22 022	22 500	14 992
Autres dépenses exceptionnelles	741 000	11 681	606 000	252 027	761 000	224 847
Charges de personnel	0	0	0	0	0	729 517
Frais financier	150 000	136 789	205 000	184 064	260 000	207 987
Dotations aux amortissements	1 400 000	1 357 146	1 460 000	1 402 425	1 540 000	1 348 855
Dépenses imprévues	50 000	0	50 000	0	50 000	0
TOTAL	7 463 600	5 962 696	7 249 280	6 251 833	7 989 050	6 715 781

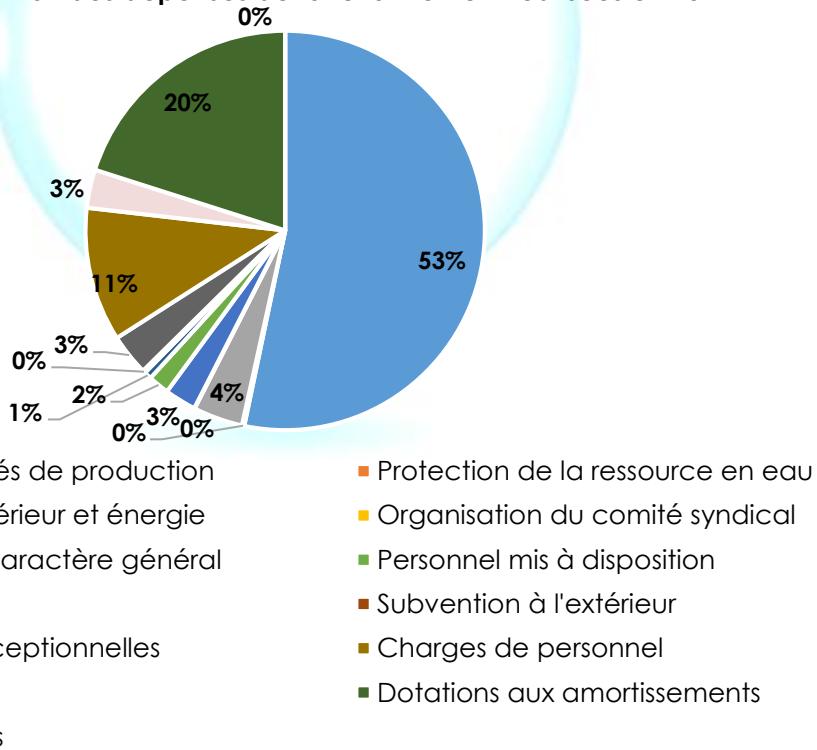
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2023



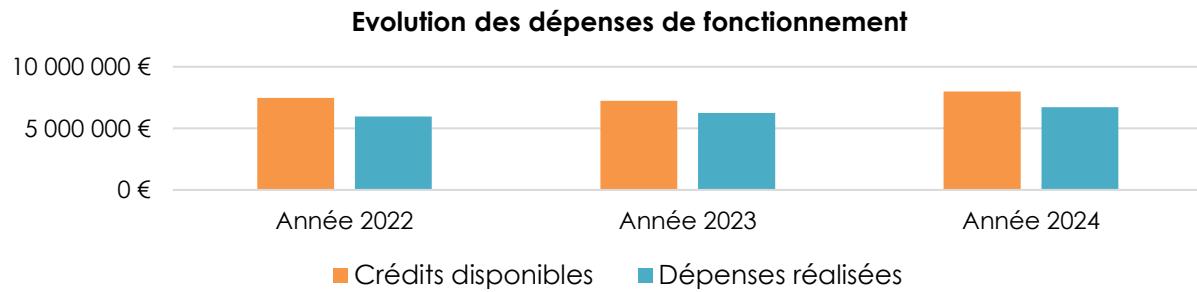
Au cours de l'exercice 2023, 86,2 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 84,1 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

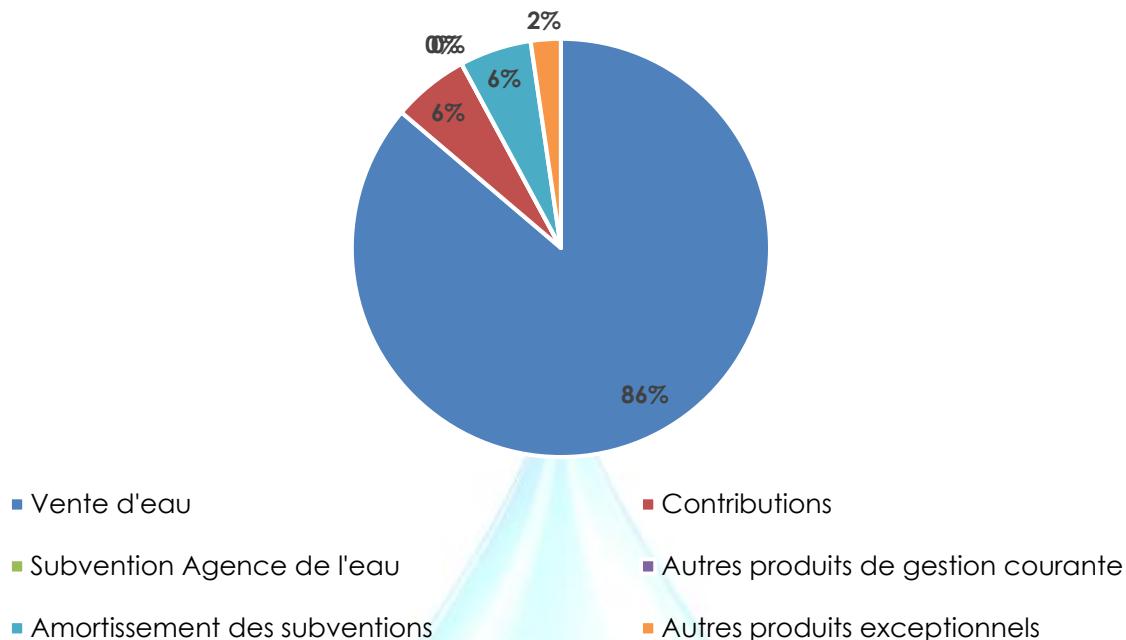
L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.



Recettes de fonctionnement - En euros (€)						
Libellé	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Excédent de fonctionnement reporté	5 096 862,47	0	6 783 355,12	0	7 378 343,31	0
Vente d'eau	5 582 000	5 140 030,69	7 900 000,00	7 759 283,62	8 034 600	6 456 573,19
Autres prestations de service	0	0	0	0	0	0
Contributions	1 910 000	1 898 545,39	509 000,00	531 922,71	587 000	588 234,43
Subvention Agence de l'eau	126 000	388 309	126 000,00	0	126 000	100 080,00
Autres produits de gestion courantes	0	2,58	0	7,88	0	268 524,55
Amortissement des subventions	404 500	413 940,87	500 000,00	500 208,87	535 000	535 144,30
Autres produits exceptionnels	468 000	7 329,11	0	208 708,86	592 000	34 520,19
TOTAL	13 587 362,47	7 848 157,64	15 818 355,12	9 000 131,94	17 252 943,31	7 983 076,66

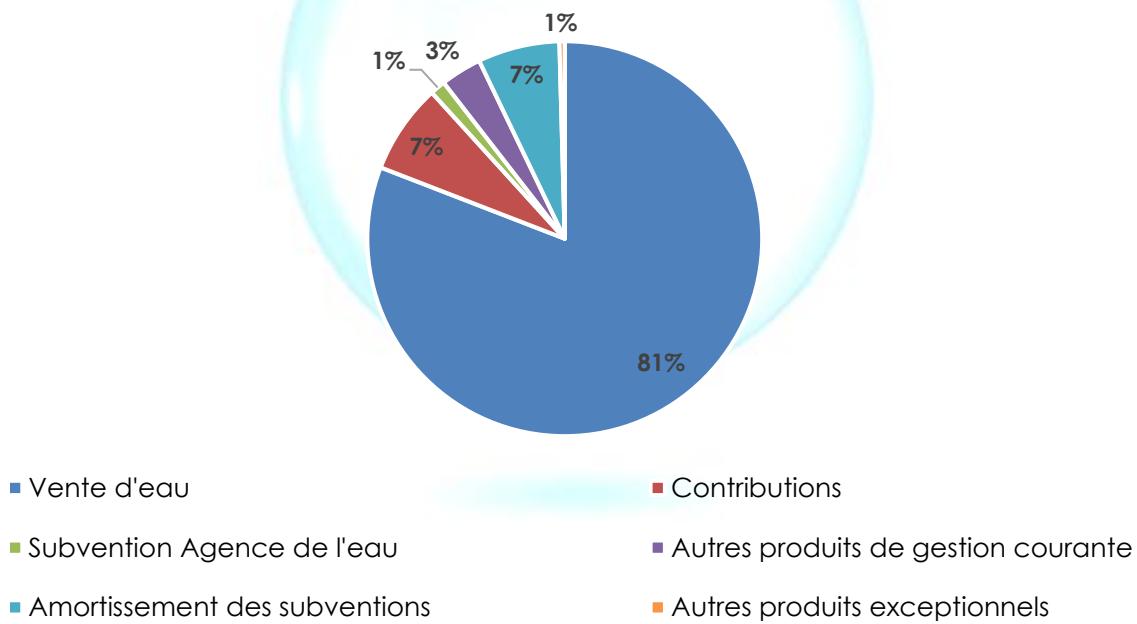
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 56,9 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

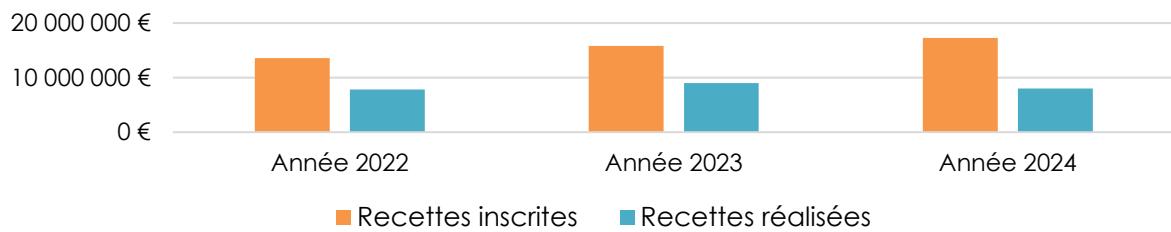
Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 46,3 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.

Evolution des recettes de fonctionnement



2. La dette

a. L'état de la dette

L'état de la dette par compte M49 du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 est présenté ci-après :

Remboursement du capital - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Durée (en année)	Capital restant dû au 31 décembre 2024	Réalisé en 2024
CDC - 5112438	5 000 000	30	3 666 667	166 667
CA - 100000195710	5 000 000	30	3 541 667	166 667
Sous total Emprunt	10 000 000		7 208 334	333 334
AESN 1020499	102 120	15	23 566	7 855,40
AESN 10376352/01	2 773 600	15	1 109 440	184 906,67
AESN 1064804	91 847	15	48 985	6 123,13
1081814 - LOAN 123	61 308	15	44 959	4 087,00
AESN LOAN	657 377	15	525 902	43 825,13
AESN	13 500	15	12 600	900,00
AESN	997	15	931	66,47
Sous total AESN	3 700 749		1 766 383	247 763,80
TOTAL GENERAL	13 700 749		8 974 717	581 097,80

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie

Remboursement des intérêts - En euros (€)				
Dénomination	Montant emprunté	Taux d'intérêt	Capital restant dû au 31 décembre 2024	Réalisé en 2024
CDC - 5112438	5 000 000	1,50 %	3 666 667	143 750
CA - 100000195710	5 000 000	1,88 %	3 541 667	68 542
TOTAL	10 000 000		7 208 334	212 292

b. L'encours de la dette

Au 31 décembre 2024, le montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés à long terme s'élève à 8 974 717 €.

c. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de production de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

Depuis 2022, l'évolution de la dette est la suivante :

	Encours de la dette	Epargne brute annuelle	Capacité de désendettement (en année)
Année 2022	10 121 447 €	2 828 667 €	3,58
Année 2023	9 555 813 €	3 650 515 €	2,62
Année 2024	8 974 717 €	2 081 006 €	4,3

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de quatre (4) ans et quatre (4) mois.

IV. LA DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

A. Le patrimoine du service

1. La présentation générale

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence de distribution de l'eau potable, le syndicat EBC gère :

- Des ouvrages de stockage,
- Des stations de reprises et de surpressions,
- Des réseaux de distribution,
- Des compteurs.

En 2024, le patrimoine du service de distribution de l'eau potable du syndicat EBC est composé comme suit :

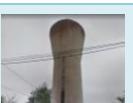
Patrimoine du service			
	Année 2022	Année 2023	Année 2024
Linéaire de réseau hors branchemet	2 144 km	2 218 km	2 304 km
Nombre de réservoirs	45	44	44
Volume de stockage	56 000 m ³	56 000 m ³	56 000 m ³
Nombre de compteurs abonnés	112 350	112 316	117 346
Nombre total de branchemet	94 681	113 286	118 332

2. La présentation détaillée des sites de stockage

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Littoral et Mue			
Réserveoir sur tour de Saint-Manvieu-Norrey	Saint-Manvieu-Norrey		200 m ³
Réserveoir de la surpression de Saint-Contest	Saint-Contest		580 m ³
Réserveoir sur tour de Cheux	Thue et Mue (Cheux)		200 m ³
Réserveoir sur tour d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		2 x 250 m ³
Réserveoir d'Anguerny	Colomby-Anguerny (Anguerny)		1 000 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Littoral et Mue			
Réervoir sur tour de Thaon	Thaon		500 m ³
Réervoir de la surpression du Mesnil-Patry	Thue et Mue (Le Mesnil-Patry)		125 m ³
Réervoir sur tour de Putot	Thue et Mue (Putot-en-Bessin)		250 m ³
Réervoir sur tour de Rots	Rots		400 m ³
Réervoir R2 de la Grosse Devise	Colleville-Montgomery		1 000 m ³
Réervoir sur tour de la Croix Vautier	Colleville-Montgomery		2 x 250 m ³
Réervoir du Grand Parc	Hermanville-sur-Mer		600 m ³
Secteur Caennais			
Réervoir sur tour de la Guérinière	Caen		3 000 m ³
Réervoir du CHU	Caen		2 x 3 000 m ³
Réervoir du Chemin Vert	Caen		2 x 2 000 m ³
Réervoir sur tour de la Maladrerie	Caen		1 000 m ³
Réervoir sur tour de la Girafe	Caen		1 500 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Caennais			
Réservoir du Moulin au Roy	Caen		2 x 3 500 m ³
Réservoirs sur tour de Saint-Gabriel	Caen		1 750 m ³ + 1 750 m ³
Secteur Eaux de l'Orne			
Réservoir sur tour de Blainville	Blainville-sur-Orne		1 500 m ³
Réservoir sur tour de Bénouville	Bénouville		2 x 400 m ³
Réservoir sur tour de Fleury	Fleury-sur-Orne		500 m ³
Réservoir de la surpression de Fleury (Ikea)	Fleury-sur-Orne		200 m ³
Réservoir sur tour de la Sphère 3000	Hérouville-Saint-Clair		3 000 m ³
Réservoir sur tour 1500	Hérouville-Saint-Clair		3 x 500 m ³
Réservoir 500	Hérouville-Saint-Clair		500 m ³
Réservoir sur tour de Cuverville	Cuverville		1000 m ³
Réservoir d'Eterville	Eterville		500 m ³
Réservoir sur tour R2	Fontaine-Etoupefour		600 m ³
Réservoir R3 de la cote 112	Fontaine-Etoupefour		1 000 m ³ + 1 600 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Secteur Eaux de l'Orne			
Réervoir R6	Bretteville-sur-Odon		600 m ³ + 400 m ³
Réervoir sur tour R7	Mondrainville		250 m ³
Réervoir sur tour R8	Grainville-sur-Odon		300 m ³
Réervoir sur tour de Fontenay-le-Marmion	Fontenay-le-Marmion		1 500 m ³
Réervoir de la surpression de Colombelles	Colombelles		2 x 1 500 m ³
Réervoir de la Cavée	Mondeville		2 x 1 000 m ³
Réervoir sur tour de Sannerville	Sannerville		200 m ³
Ex syndicat Région d'Evrecy			
Réervoir sur tour d'Amayé-sur-Orne	Amayé-sur-Orne		200 m ³
Réervoir sur tour de Sainte-Honorine-du-Fay	Sainte-Honorine-du-Fay		150 m ³
Réervoir sur tour d'Evrecy	Evrecy		300 m ³
Réervoir sur tour de Vacognes	Vacognes-Neuilly		150 m ³

Dénomination	Localisation	Photographie	Volume de stockage
Ex syndicat Ifs - Bourguébus			
Réservoir d'Ifs	Ifs		2 000 m ³
Commune de Ouistreham			
Réservoir sur tour de Ouistreham	Ouistreham		1 000 m ³
Commune de Troarn			
Réservoir sur tour de la Ramée	Troarn		200 m ³

B. Les indicateurs de gestion

1. La population desservie

L'estimation du nombre d'habitants desservis (indicateur D101.0) sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application des dispositions juridiques en vigueur (article L.2334-2 du code général des collectivités territoriales) correspond à la population disposant d'un accès au service de l'eau. Est considérée comme un habitant desservi, toute personne y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *		Variation
		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	
Secteur Littoral et Mue				
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Cheux (Thue et Mue)	1 540	21 863	- 2,0 %
	Saint-Manvieu-Norrey	2 178		
Ex syndicat Caen Ouest	Authie	1 723	1 543	37 422
	Cambes-en-Plaine	1 861	2 241	
	Saint-Contest	2 536	1 733	
	Anisy	799	1 861	
Ex syndicat Source de Thaon	Basly	1 074	2 508	
	Bény-sur-Mer	450	819	
	Colomby-Anguerny	1 327	1 060	
	Fontaine-Henry	515	465	
	Le Fresne Camilly	972	1 378	
	Mathieu	2 397	526	
	Périers-sur-le-Dan	585	964	
	Ponts-sur-Seilles	1 230	2 395	
	Thaon	1 842	591	
	Villons-les-Buissons	834	1 229	
			1 881	
			852	
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse**	Bretteville-l'Orgueilleuse (Thue et Mue)	10 492	3 111	31 539
	Brouay (Thue et Mue)		469	
	Cairon		2 085	
	Cristot		220	
	Lasson (Rots)		676	
	Le Mesnil-Patry (Thue et Mue)		400	
	Putot-en-Bessin (Thue et Mue)		424	
	Rosel		648	
	Rots (Rots)		1 460	
Ex syndicat Colleville - Hermanville**	Colleville-Montgomery	5 829	5 883	+ 0,3 %
	Hermanville			
Secteur Caennais				
Caen		110 357	115 969	116 358
Carpiquet		3 164		
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		2 448		

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *		Variation
		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	
Secteur Faux de l'Orne				
Ex syndicat Démouville - Cuverville	Cuverville	2 308	112 314	
	Démouville	3 048		
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	Colombelles	7 059	2 303	
	Giberville	4 891	3 077	
	Mondeville	10 301	7 053	
	Baron-sur-Odon	1 078	4 996	
Ex syndicat Région de Louvigny	Bretteville-sur-Odon	4 219	10 513	
	Eterville	1 643	1 129	
	Feuguerolles-Bully	1 531	4 465	
	Fontaine-Etoupefour	2 813	1 605	
	Grainville-sur-Odon	1 059	1 539	
	Louvigny	2 681	2 881	
	Maltot	1 043	1 087	
	Mondrainville	578	2 663	
	Mouen	1 759	1 072	
	Tourville-sur-Odon	1 143	591	
	Verson	3 848	1 806	
	Vieux	703	1 156	
	Fontenay-le-Marmion	2 012	3 980	
	Garcelles-Secqueville (Le Castelet)	1 095	721	
Ex syndicat Région de May-sur-Orne	Laize-Clinchamps	2 172	2 056	+ 1,7 %
	May-sur-Orne	2 036	1 130	
	Rocquancourt (Castine-en-Plaine)	1 062	2 182	
	Saint-Aignan-de-Cramesnil (Le Castelet)	699	2 037	
	Saint-André-sur-Orne	1 812	1 094	
	Saint-Martin-de-Fontenay	2 560	722	
	Tilly-la-Campagne (Castine-en-Plaine)	265	1 749	
	Bougy	393	2 555	
	Gavrus	618	273	
	Biéville-Beuville	3 827	390	
Ex syndicat Val d'Odon	Blainville-sur-Orne	5 957	631	
	Cormelles-le-Royal	5 233	3 947	
	Fleury-sur-Orne	5 355	6 072	
	Hérouville-Saint-Clair	22 465	5 338	
	Saint-Aubin-d'Arquenay	1 140	5 675	
	Sannerville	1 908	22 700	
			1 139	
Ex syndicat Lion-sur-Mer		2 562	1 906	- 0,4 %
Ex syndicat Région d'Evrecy		7 587	7 627	+ 0,5 %
Commune d'Epron		1 696	1 906	+ 12,4 %

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'habitants *		Variation
		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	
Ex syndicat Ifs - Bourguébus		18 247	18 345	+ 0,5 %
Commune de Bénouville		2 042	2 026	- 0,8 %
Commune de Ouistreham		9 445	9 376	- 0,7 %
Commune de Troarn		3 527	3 523	- 0,1 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC		311 573	313 368	+ 0,6 %

* Source : INSEE

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution de la population totale desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Population desservie par le réseau public d'eau potable relevant du syndicat EBC		
	Nombre d'habitants	Variation
Année 2022	303 987	+ 1,1 %
Année 2023	311 573	+ 2,5 %
Année 2024	313 368	+ 0,6 %

Evolution de la population desservie par le réseau public relevant du syndicat EBC

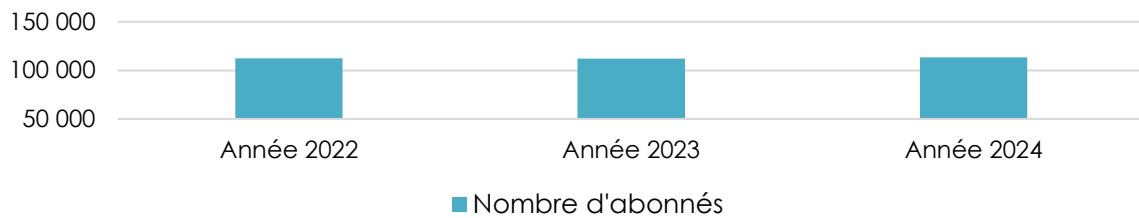


2. Le nombre d'abonnés

Depuis 2022, l'évolution du nombre d'abonnés au service public de l'eau potable relevant du syndicat EBC est la suivante :

Abonnés sur le territoire relevant du syndicat EBC		
	Nombre	Variation
Année 2022	112 350	+ 1,7 %
Année 2023	112 078	- 0,2 %
Année 2024	113 561	+ 1,3 %

Evolution du nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC



En 2024, le nombre d'abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 113 561 abonnés. Leur répartition sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation
		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	
Secteur Littoral et Mue				
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Cheux (Thue et Mue)	697	697	
	Saint-Manvieu-Norrey	621	909	
Ex syndicat Caen Ouest	Authie	743	751	
	Cambes-en-Plaine	785	786	
	Saint-Contest	1 116	1 114	
	Anisy	357	359	
	Basly	421	424	
Ex syndicat Source de Thaon	Bény-sur-Mer	218	218	
	Colomby-Anguerny	565	567	
	Fontaine-Henry	254	265	
	Le Fresne Camilly	391	394	
	Mathieu	978	980	
	Périers-sur-le-Dan	247	247	
	Ponts-sur-Seulles	475	476	
	Thaon	793	810	
	Villons-les-Buissons	351	353	
	Autres **	293	35	
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse ***	Bretteville-l'Orgueilleuse (Thue et Mue)		1 434	
	Brouay (Thue et Mue)		219	
	Cairon		863	
	Cristot		78	
	Lasson (Rots)		259	
	Le Mesnil-Patry (Thue et Mue)		164	
	Putot-en-Bessin (Thue et Mue)		200	
	Rosel		322	
	Rots (Rots)		689	
Ex syndicat Colleville - Hermanville ***	Colleville-Montgomery		1 327	
	Hermanville		1 898	

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation
		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	
Secteur Caennais				
	Caen	30 106	30 330	
	Carpiquet	1 707	1 761	
	Saint-Germain-la-Blanche-Herbe	981	989	+ 0,9 %
Secteur Eaux de l'Orne				
Ex syndicat Démouville - Cuverville	Cuverville	943	945	
	Démouville	1 489	1 486	
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	Colombelles	3 118	3 142	
	Giberville	2 319	2 371	
	Mondeville	4 118	4 166	
	Baron-sur-Odon	455	455	
Ex syndicat Région de Louvigny	Bretteville-sur-Odon	2 062	2 070	
	Eterville	709	716	
	Feuguerolles-Bully	634	641	
	Fontaine-Etoupefour	1 209	1 207	
	Grainville-sur-Odon	452	457	
	Louvigny	1 075	1 085	
	Maltot	433	445	
	Mondrainville	219	219	
	Mouen	785	794	
	Tourville-sur-Odon	470	472	
	Verson	1 944	2 020	
	Vieux	322	319	
	Fontenay-le-Marmion	870	872	
	Garcelles-Secqueville (Le Castelet)	433	437	
Ex syndicat Région de May-sur-Orne	Laize-Clinchamps	860	862	
	May-sur-Orne	902	902	
	Rocquancourt (Castine-en-Plaine)	420	420	
	Saint-Aignan-de-Cramesnil (Le Castelet)	285	288	
	Saint-André-sur-Orne	765	774	
	Saint-Martin-de-Fontenay	1 100	1 098	
	Tilly-la-Campagne (Castine-en-Plaine)	100	108	
	Bougy	154	157	
	Gavrus	233	236	
	Biéville-Beuville	1 724	1 783	
	Blainville-sur-Orne	2 484	2 573	
	Cormelles-le-Royal	2 283	2 347	
	Fleury-sur-Orne	2 158	2 205	
	Hérouville-Saint-Clair	3 931	3 931	
	Saint-Aubin-d'Arquenay	510	518	
	Sannerville	847	845	
	Autres **	11	15	

Territoire de distribution	Commune	Nombre total d'abonnés *		Variation
		Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024	
Ex syndicat Lion-sur-Mer		1 540	1 542	+ 0,1 %
Ex syndicat Région d'Evrecy		3 121	3 139	+ 0,6 %
Commune d'Epron		657	683	+ 4,0 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus		6 767	6 887	+ 1,8 %
Commune de Bénouville		976	997	+ 2,2 %
Commune de Ouistreham		5 390	5 411	+ 0,4 %
Commune de Troarn		1 605	1 603	- 0,1 %
TOTAL		112 078	113 561	+ 1,3 %
Territoire du syndicat EBC				

* Source : Rapports d'activité des exploitants

** Ces abonnés correspondent à des habitants de communes limitrophes du périmètre géographique du contrat concerné. Ils sont comptabilisés en raison de la configuration du réseau d'eau potable

*** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

3. L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

Cet indice (indicateur P103.2B) permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre son évolution.

La valeur de cet indice comprise entre 0 et 120 est attribuée selon le niveau d'informations disponibles sur le réseau d'eau potable en application du barème suivant :

PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (/15 points)		
10	Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable (VP.236)	10/10
5	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux (VP.237) afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. <u>Nota</u> : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée	5/5

PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (/30 points)

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis

+ 10	<p>Les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :</p> <p>Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)</p> <p>La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)</p>	10/10
+ 5	<p>De 1 à 5 points : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.239)</p>	5/5 (98,8%)
+ 15	<p>L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné.</p> <p>Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux (VP.241)</p>	11/15 (67,0%)

PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (/75 points)

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis

+ 10	Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux (VP.242)	10/10
+ 10	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (VP.243) <u>Nota :</u> En l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée	10/10
+ 10	Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.244)	0/10
+ 10	Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item) (VP.245)	10/10
+ 10	Existence d'un système d'information géographique (SIG) identifiant et recensant les fuites - L'outil géoréférencé fonctionnel permet le suivi des défaillances du réseau de distribution. Il comprend l'enregistrement chronologique des réparations du réseau et leurs localisations ainsi qu'une indication de la nature de la défaillance : interne ou externe (VP.246)	10/10
+ 10	Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement (VP.247)	10/10
+ 10	Existence d'un programme pluriannuel détaillé d'actions visant à lutter contre les fuites du réseau de transport et de distribution d'eau potable et à planifier le renouvellement de ce réseau (VP.248)	10/10
+ 5	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux (VP.249)	5/5

Depuis 2022, l'évolution de cet indice est la suivante :

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux		
	Valeur	Variation
Année 2022	101	+ 1 %
Année 2023	106	+ 5 %
Année 2024	106	0 %



Pour l'année 2024, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable est de 106/120.

4. Le linéaire de réseaux de desserte (hors branchemet)

On entend par réseaux de desserte, le linéaire de canalisation hors branchemet et adduction.

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchemet) - En km *		Variation
	2023	2024	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu			
Ex syndicat Caen Ouest	268,47	448,66	
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse **	108,20	519,18	+ 16,1 %
Ex syndicat Colleville-Hermanville **	70,52	70,52	
Secteur Caennais			
Commune de Caen			
Commune de Carpiquet	455,10	458,80	+ 0,8 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire de distribution	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) - En km *		Variation
	2023	2024	
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville			
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville	914,41	923,88	+ 1,0 %
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer	25,11	25,16	+ 0,2 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	109,38	110,22	+ 0,8 %
Commune d'Epron	13,08	13,08	0 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	119,98	119,98	0 %
Commune de Bénouville	20,81	20,81	0 %
Commune de Ouistreham	79,36	79,43	+ 0,1 %
Commune de Troarn	33,30	33,30	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	2 217,72	2 303,84	+ 3,9 %

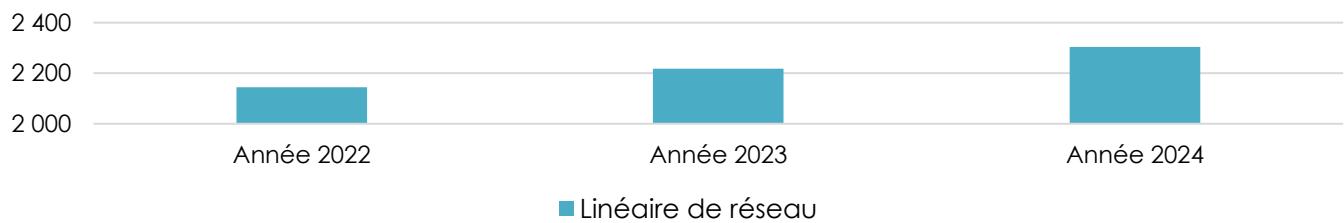
* En kilomètre - Source : Rapports d'activité des exploitants

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution du linéaire de réseau de desserte du service public de l'eau potable est la suivante :

Réseau de desserte du service public de l'eau potable En kilomètre (km)		
	Linéaire	Variation
Année 2022	2 144 km	+ 0,4 %
Année 2023	2 217,72 km	+ 3,4 %
Année 2024	2 303,84 km	+ 3,9 %

Evolution du linéaire de réseau de desserte du service public d'eau potable (en km)



Au 31 décembre 2024, le réseau de distribution du service public d'eau potable est de 2 303,84 kilomètres (km) de canalisation hors branchemen.

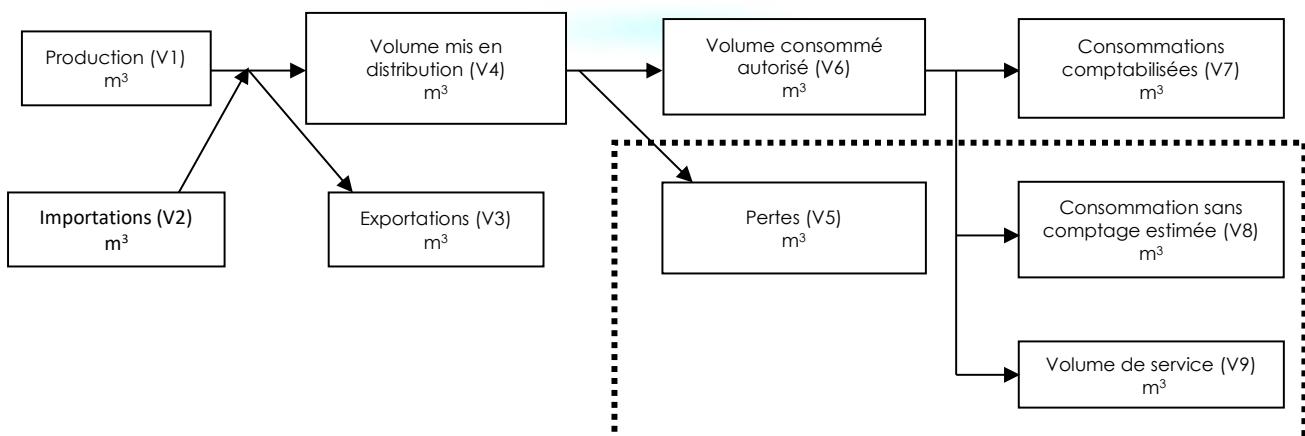
5. Les volumes

a. Les volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable

Le cycle de l'eau potable peut être représenté comme suit :



Dans le cadre de ce cycle de l'eau potable, le bilan des volumes mis en œuvre peut être schématisé de la manière suivante :



b. Les volumes mis en distribution

Les volumes mis en distribution présentés ci-dessous correspondent aux volumes mis en distribution ramenés sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours.

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume mis en distribution correspond au volume produit sur le territoire auquel est ajouté le volume importé puis retranché par le volume exporté.

Territoire de distribution	Volume mis en distribution (m ³) - V4		Variation
	2023	2024	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	1 168 474	1 901 351	2 097 977 + 1,6 %
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse **	509 799		
Ex syndicat Colleville - Hermanville **	386 163	196 626	
Secteur Caennais			
Commune de Caen	7 846 020	8 155 612	+ 3,9 %
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville	7 193 194	6 881 148	- 4,3 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer	148 879	150 796	+ 1,3 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	347 939	347 465	- 0,1 %
Commune d'Epron	114 572	106 338	- 7,2 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	881 181	903 769	+ 2,6 %
Commune de Bénouville	125 212	119 128	- 4,9 %
Commune de Ouistreham	684 205	722 938	+ 5,7 %
Commune de Troarn		n.d*	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	19 405 638	19 485 171	+ 0,4 %

* Donnée non disponible

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume mis en distribution (V4) En mètre cube (m ³)		
	Volume	Variation
Année 2022	18 916 732	+ 1,8 %
Année 2023	19 405 638	+ 2,6 %
Année 2024	19 485 171	+ 0,4 %

Evolution des volumes mis en distribution sur le territoire du syndicat EBC



En 2024, le volume mis en distribution sur le territoire relevant du syndicat EBC est alors de 19 485 171 m³.

c. Les volumes consommés par les abonnés

Pour chacun des territoires relevant du syndicat EBC, le volume consommé par les abonnés correspond au volume issu de la relève des compteurs ramené sur une période de trois cent soixante-cinq (365) jours (volume consommé comptabilisé).

Territoire de distribution	Volume consommé par les abonnés (m ³) - V7		Variation
	2023	2024	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	933 138	1 629 891	+ 7,1 %
Ex syndicat Caen Ouest			
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse **			
Ex syndicat Colleville - Hermanville **			
Secteur Caennais			
Commune de Caen	6 349 554	6 452 805	+ 1,6 %
Commune de Carpiquet			
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire de distribution	Volume consommé par les abonnés (m³) - V7		Variation
	2023	2024	
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville			
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex-syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville	5 860 193	5 892 651	+ 0,6 %
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cormellettes-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer	103 791	128 678	+ 24,0 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	278 388	278 620	+ 0,1 %
Commune d'Epron	94 268	104 938	+ 11,3 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	762 285	746 677	- 2,0 %
Commune de Bénouville	104 073	103 927	- 0,1 %
Commune de Ouistreham	571 850	579 049	+ 1,3 %
Commune de Troarn		n.d *	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	15 786 459	16 068 158	+ 1,8 %

* Donnée non disponible

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1er janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1er juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution des volumes consommés par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Volume consommé par les abonnés (V7) En mètre cube (m³)		
	Volume	Variation
Année 2022	16 161 046	+ 4,6 %
Année 2023	15 786 459	- 2,3 %
Année 2024	16 068 158	+ 1,8 %

Evolution des volumes consommés par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC



En 2024, le volume total consommé par les abonnés sur le territoire du syndicat EBC est de 16 068 158 m³.

d. Les volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques

Ces volumes correspondent à la totalité des volumes passés par les compteurs abonnés (y compris les éventuels dégrèvements pour fuite après compteur) en tenant compte des éventuels dégrèvements liés à des erreurs de relèves.

La répartition entre le volume vendu aux abonnés domestiques et non domestiques est détaillée dans le tableau ci-après.

Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés (m ³) *					Variation	
	2023		2024				
	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	
Secteur Littoral et Mue							
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	927 778	5 360	1 620 206	1 771 128	14 150	14 150	+ 7,3 %
Ex syndicat Caen Ouest							
Ex syndicat Source de Thaon							
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse **	420 816	3 383					
Ex syndicat Colleville - Hermanville **	302 153	0	150 922		0		
Secteur Caennais							
Commune de Caen	3 204 831	1 999 844	5 603 384	867 100	+ 74,8 %	- 56,6 %	
Commune de Carpiquet							
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe							
Secteur Eaux de l'Orne							
Ex-syndicat Démouville - Cuverville	5 594 962	265 230	5 721 148	187 647	+ 2,3 %	- 29,3 %	
Ex-syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville							
Ex-syndicat Région de Louvigny							
Ex-syndicat Région de May-sur-Orne							
Ex-syndicat Val d'Odon							
Commune de Biéville-Beuville							
Commune de Blainville-sur-Orne							
Commune de Cormelles-le-Royal							
Commune de Fleury-sur-Orne							
Commune d'Hérouville-Saint-Clair							
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay							
Commune de Sannerville							
Ex syndicat Lion-sur-Mer	103 112	0	128 678	0	+ 24,8 %	0 %	
Ex syndicat Région d'Evrecy	276 411	1 977	277 019	2 364	+ 0,2 %	+ 19,6 %	
Commune d'Epron	94 232	36	105 198	28	+ 11,6 %	- 22,2 %	
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	741 843	20 441	745 605	3 118	+ 0,5 %	- 84,7 %	
Commune de Bénouville	104 027	46	104 176	36	+ 0,1 %	- 21,7 %	

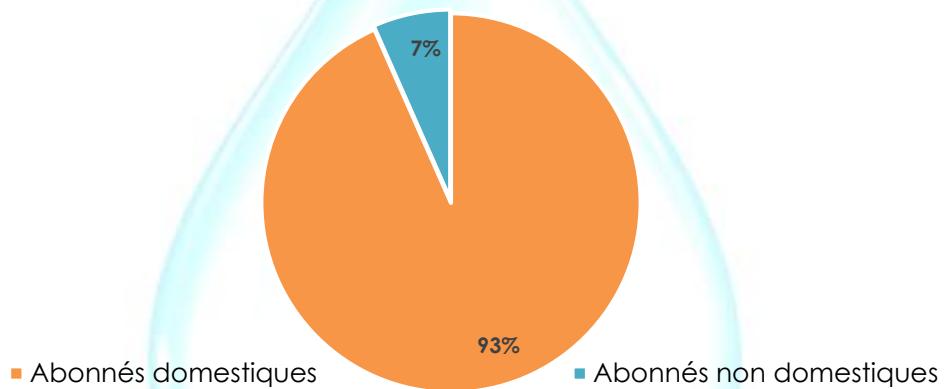
Territoire de distribution	Volume vendu aux abonnés (m ³) *				Variation	
	2023		2024			
	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques	Abonnés domestiques	Abonnés non domestiques
Commune de Ouistreham	571 356	494	580 155	480	+ 1,5 %	- 2,8 %
Commune de Troarn	181 420	4 184	190 460	4 511	+ 5,0 %	+ 7,8 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	12 522 941	2 300 995	15 226 951	1 079 434	+ 21,6 %	- 53,1 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

En 2024, la répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

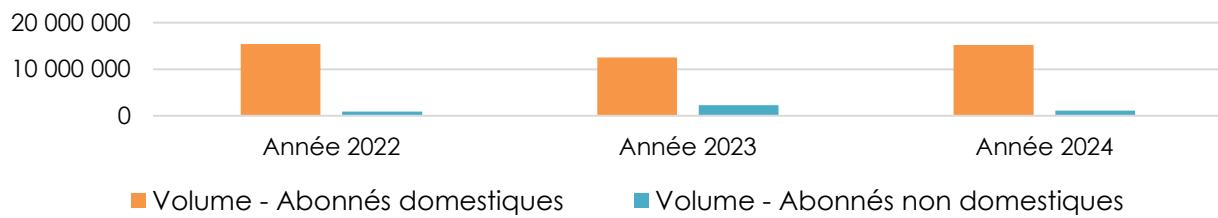
Répartition des volumes vendus entre les abonnés domestiques et les abonnés non domestiques sur le territoire du syndicat EBC



Depuis 2022, l'évolution des volumes vendus aux abonnés domestiques et non domestiques est la suivante :

	Abonnés domestiques		Abonnés non domestiques		Total	
	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation	Volume vendu	Variation
Année 2022	15 408 009 m ³	+ 4,5 %	893 696 m ³	+ 6,2 %	16 301 705 m ³	+ 4,6 %
Année 2023	12 522 941 m ³	- 18,7 %	2 300 995 m ³	+ 157,5 %	14 823 936 m ³	- 9,1 %
Année 2024	15 226 951 m ³	+ 21,6 %	1 079 434 m ³	- 53,1 %	16 306 385 m ³	+ 10,0 %

Evolution des volumes vendus aux abonnés sur le territoire du syndicat EBC



e. Les volumes estimés de soutirage en cas d'incendie exceptionnel

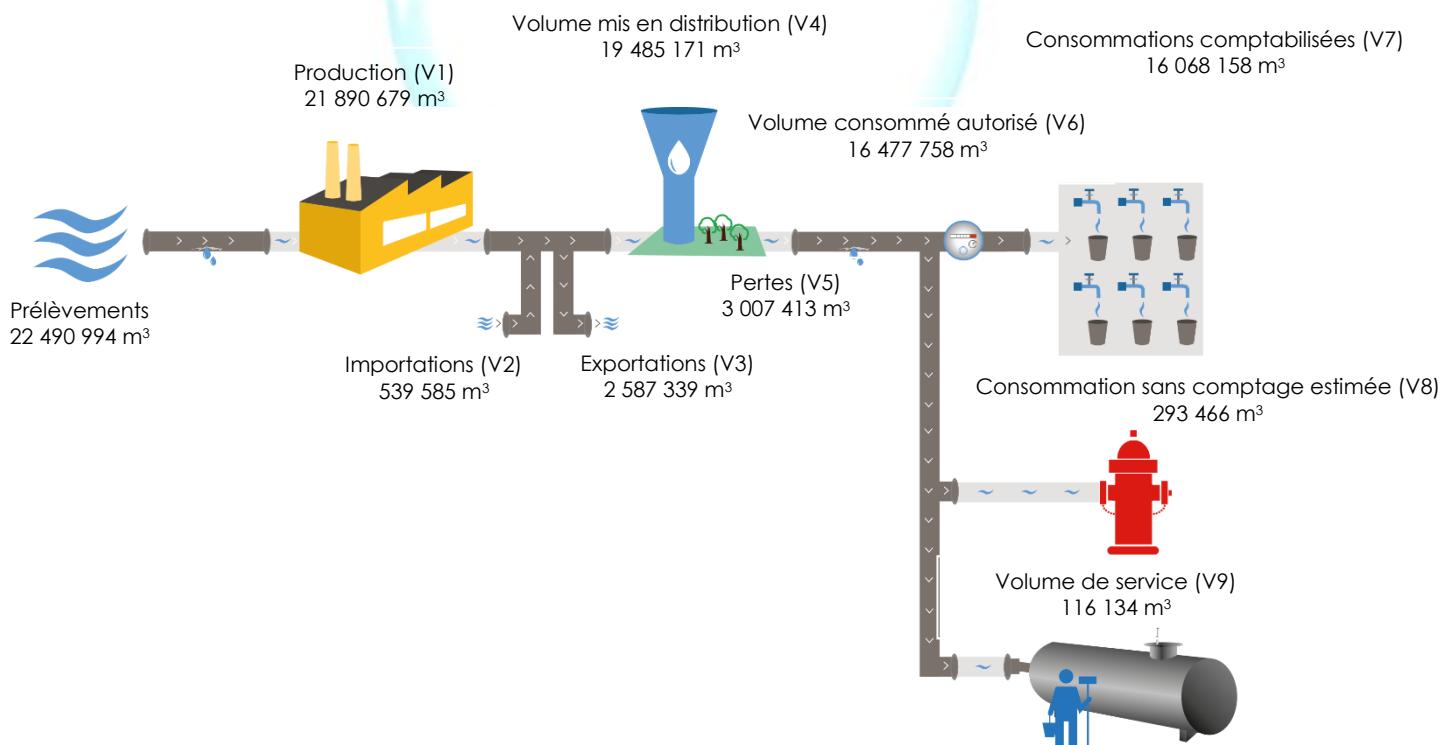
Les volumes estimés de soutirage en cas d'incendie exceptionnel correspondent des volumes prélevés sur des bornes ou poteaux incendies installés sur le réseau d'eau potable pour un incendie de plus de vingt-quatre (24) heures.

Volume estimé de soutirage en cas d'incendie exceptionnel En mètre cube (m³)		
	Volume	Variation
Année 2022	n.d *	
Année 2023	n.d *	
Année 2024	0	

* Donnée non disponible

f. Les bilans des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024

En 2024, le bilan des volumes mis en œuvre dans le cadre du cycle de l'eau potable relevant du syndicat EBC est le suivant :



6. Le rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution (*indicateur P104.3*) permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution. Plus le rendement est élevé (à *consommation constante*) moins les pertes par fuites sont importantes.

Le rendement du réseau de distribution se calcule en application de la formule suivante :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

Territoire de distribution	Taux de rendement *	
	2023	2024
Secteur Littoral et Mue		
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu		
Ex syndicat Caen Ouest	95,11 %	
Ex syndicat Source de Thaon		95,45 %
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse ***	85,29 %	
Ex syndicat Colleville - Hermanville ***	79,28 %	77,29 %
Secteur Caennais		
Commune de Caen		
Commune de Carpiquet	82,16 %	
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		81,46 %
Secteur Eaux de l'Orne		
Ex syndicat Démouville - Cuverville		
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville		
Ex syndicat Région de Louvigny		
Ex syndicat Région de May-sur-Orne		
Ex syndicat Val d'Odon		
Commune de Biéville-Beuville	89,91 %	
Commune de Blainville-sur-Orne		93,19 %
Commune de Cormelles-le-Royal		
Commune de Fleury-sur-Orne		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay		
Commune de Sannerville		
Ex syndicat Lion-sur-Mer	70,22 %	85,73 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	81,61 %	81,96 %
Commune d'Epron	88,19 %	99,86 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	87,18 %	84,74 %

Territoire de distribution	Taux de rendement *	
	2023	2024
Commune de Bénouville	90,12 %	94,84 %
Commune de Ouistreham	83,98 %	81,67 %
Commune de Troarn		n.d**
TOTAL Territoire du syndicat EBC	87,87 %	85,00 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

** Donnée non disponible

*** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution du taux de rendement du réseau de distribution relevant du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de rendement du territoire du syndicat EBC	
Année 2022	88,19 %
Année 2023	87,87 %
Année 2024	85,00 %

Evolution du taux de rendement du réseau de distribution du territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2024, le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est de 85 %. Cet indicateur est en baisse par rapport à l'année 2023 car une erreur de calcul a été identifiée. Avec correction, le taux de rendement en 2023 est de 84,81 %. Le taux de rendement du réseau de distribution du syndicat EBC est alors en amélioration entre l'année 2023 et l'année 2024.

A titre indicatif, le ratio volume vendu sur volume mis en distribution appelé également rendement primaire du réseau vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

Par ailleurs, l'indice linéaire de consommation correspond aux volumes consommés autorisés auxquels sont ajoutés les volumes exportés par jour par kilomètre de réseau hors branchemen est le suivant :

Territoire de distribution	Taux de rendement primaire		Indice linéaire de consommation (m ³ /j/km)	
	2023	2024	2023	2024
Secteur Littoral et Mue				
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	79,86 %	85,72 %	44	30
Ex syndicat Caen Ouest			12	
Ex syndicat Source de Thaon			12	6
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse **	83,21 %			
Ex syndicat Colleville - Hermanville **	78,91 %	76,76 %		
Secteur Caennais				
Commune de Caen	80,93 %	79,12 %	40	40
Commune de Carpiquet			40	
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe				
Secteur Eaux de l'Orne				
Ex syndicat Démouville - Cuverville	81,47 %	85,63 %	34	34
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville				
Ex syndicat Région de Louvigny				
Ex syndicat Région de May-sur-Orne				
Ex syndicat Val d'Odon				
Commune de Biéville-Beuville				
Commune de Blainville-sur-Orne				
Commune de Cormelles-le-Royal				
Commune de Fleury-sur-Orne				
Commune d'Hérouville-Saint-Clair				
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay				
Commune de Sannerville				
Ex syndicat Lion-sur-Mer	69,72 %	85,73 %	11	14
Ex syndicat Région d'Evrecy	80,01 %	80,19 %	7	7
Commune d'Epron	82,28 %	98,68 %	21	35
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	86,51 %	82,62 %	18	18
Commune de Bénouville	83,12 %	87,24 %	15	15
Commune de Ouistreham	83,58 %	80,10 %	20	20
Commune de Troarn		n.d*		
TOTAL Territoire du syndicat EBC	81,35 %	82,46 %	31	30

* Donnée non disponible

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution du taux de rendement primaire et de l'indice linéaire de consommation sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Taux de rendement primaire	Indice linéaire de consommation
Année 2022	85,43 %	25 m ³ /j/km
Année 2023	81,35 %	31 m ³ /j/km
Année 2024	82,46 %	30 m ³ /j/km

Evolution du taux de rendement primaire et de l'indice linéaire de consommation sur le territoire du syndicat EBC



7. L'indice linéaire des volumes non comptés

Cet indice (indicateur P105.3) évalue, par kilomètre de réseau, la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

Il se calcule comme suit :

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)		Variation
	2023	2024	
Secteur Littoral et Mue			
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu			
Ex syndicat Caen Ouest	2,40		
Ex syndicat Source de Thaon			
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse **	2,17		
Ex syndicat Colleville - Hermanville **	3,16	1,78	
Secteur Caennais			
Commune de Caen			
Commune de Carpiquet	9,01	10,17	+12,9 %
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe			

Territoire de distribution	Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /j/km)		Variation
	2023	2024	
Secteur Eaux de l'Orne			
Ex syndicat Démouville - Cuverville	3,99	2,93	- 26,6 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville			
Ex syndicat Région de Louvigny			
Ex syndicat Région de May-sur-Orne			
Ex syndicat Val d'Odon			
Commune de Biéville-Beuville			
Commune de Blainville-sur-Orne			
Commune de Cormelles-le-Royal			
Commune de Fleury-sur-Orne			
Commune d'Hérouville-Saint-Clair			
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay			
Commune de Sannerville			
Ex syndicat Lion-sur-Mer	4,92	2,41	- 51,0 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	1,74	1,71	- 1,7 %
Commune d'Epron	4,25	0,29	- 93,2 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	2,71	3,59	+ 32,5 %
Commune de Bénouville	2,78	2,00	- 28,1 %
Commune de Ouistreham	3,88	4,96	+ 27,8 %
Commune de Troarn		n.d*	
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,50	4,05	- 10,0 %

* Donnée non disponible

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1er janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1er juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC		
	Volume	Variation
Année 2022	3,52 m ³ /j/km	- 12,4 %
Année 2023	4,50 m ³ /j/km	+ 27,8 %
Année 2024	4,05 m ³ /j/km	- 10,0 %

Evolution de l'indice linéaire des volumes non comptés sur territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2024, l'indice linéaire des volumes non comptés sur le territoire du syndicat EBC est de 4,05 m³/j/km.

8. L'indice linéaire de pertes en réseau

Cet indice (*indicateur P106.3*) évalue les pertes par fuites sur le réseau de distribution. Il permet de connaître, par kilomètre de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet, d'une part, de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

Il est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)		Variation	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2023	2024			
Secteur Littoral et Mue					
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	2,25	1,42	- 37 %	Urbain	Bon
Ex syndicat Caen Ouest					
Ex syndicat Source de Thaon					
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse ***					
Ex syndicat Colleville - Hermanville ***					
Secteur Caennais					
Commune de Caen	8,59	9,18	+ 6,9 %	Urbain	Bon
Commune de Carpiquet					
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe					

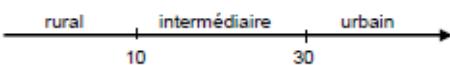
Territoire de distribution	Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /j/km)		Variation	Type de réseau	Qualification de l'indice linéaire de pertes en réseau *
	2023	2024			
Secteur Eaux de l'Orne					
Ex syndicat Démouville - Cuverville					
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville					
Ex syndicat Région de Louvigny					
Ex syndicat Région de May-sur-Orne					
Ex syndicat Val d'Odon					
Commune de Biéville-Beuville	3,78	2,47	- 34,7 %	Urbain	Bon
Commune de Blainville-sur-Orne					
Commune de Cormelles-le-Royal					
Commune de Fleury-sur-Orne					
Commune d'Hérouville-Saint-Clair					
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay					
Commune de Sannerville					
Ex syndicat Lion-sur-Mer	4,84	2,36	- 51,2 %	Intermédiaire	Bon
Ex syndicat Région d'Evrecy	1,60	1,56	- 2,5 %	Rural	Bon
Commune d'Epron	2,83	0,05	- 98,2 %	Urbain	Bon
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	2,58	3,15	+ 22,1 %	Intermédiaire	Bon
Commune de Bénouville	1,63	0,81	- 50,3 %	Intermédiaire	Bon
Commune de Ouistreham	3,78	4,57	+ 20,9 %	Intermédiaire	Bon
Commune de Troarn			n.d.**		
TOTAL Territoire du syndicat EBC	4,26	3,57	- 16,2 %	Urbain	Bon

** Donnée non disponible

*** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

* D'après la base de calcul issu du schéma départemental en eau potable du Calvados selon les valeurs suivantes :

Type de réseau en fonction de l'indice linéaire de consommation



Etat du réseau en fonction du rendement :

mauvais	insuffisant	moyen	bon
60	75	85	réseau urbain
55	70	80	réseau intermédiaire
50	65	75	réseau rural

Etat du réseau en fonction de l'indice linéaire de pertes

mauvais	insuffisant	moyen	bon
16	13	10	
10	8	5	
5	3	2	

Sources des données : Schéma départemental d'alimentation en eau potable du Calvados - en cours, Etude des canalisations d'eau potable dans le département du Calvados et leur renouvellement - juin 2002

Depuis 2022, l'évolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est la suivante :

Indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC			
	Volume	Qualification de l'indice	Variation
Année 2022	3,30 m ³ /j/km	Bon	- 14,9 %
Année 2023	4,26 m ³ /j/km	Bon	+ 29,1 %
Année 2024	3,57 m ³ /j/km	Bon	- 16,2 %

Evolution de l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2024, l'indice linéaire de pertes en réseau du territoire du syndicat EBC est de 3,57 m³/j/km.

9. La qualité de l'eau

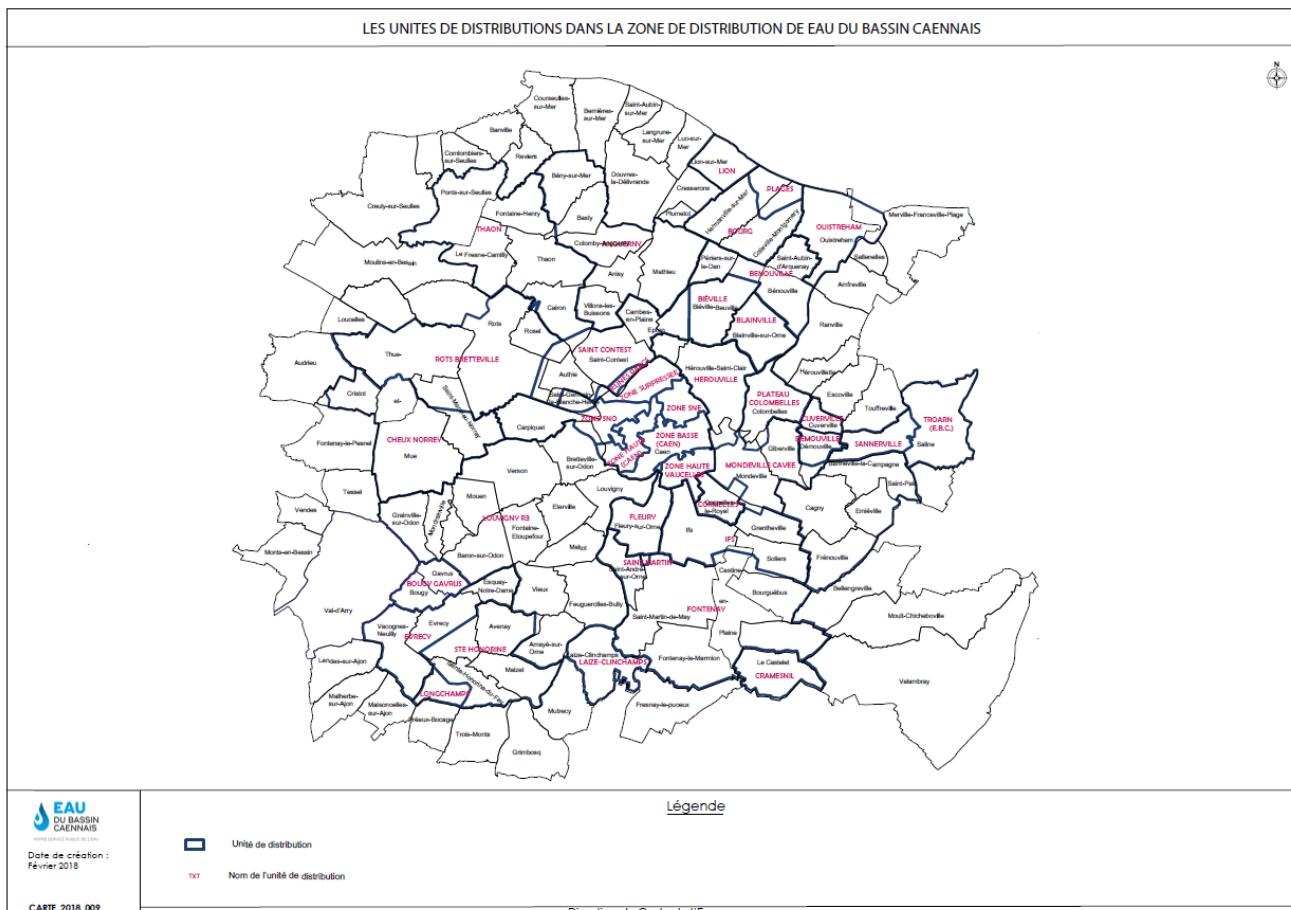
L'eau potable fait l'objet d'un suivi permanent par les agences régionales de santé (ARS) afin d'en garantir la sécurité sanitaire. Les taux de la qualité de l'eau présentés ci-après (*indicateurs P101.1 et P102.1*) sont les valeurs fournies au syndicat EBC par l'ARS, d'après les prélèvements qu'elle réalise dans le cadre du contrôle défini par le code de la santé publique (articles L.1321-1 et suivants et R.1321-15 et suivants du code de la santé publique).

L'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS sur le réseau de distribution est consultable en mairie ou sur le site internet de l'ARS selon la commune souhaitée à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Par ailleurs, il est à préciser que des autocontrôles sont réalisés par les exploitants en complément des contrôles sanitaires réglementaires.

Le territoire du syndicat EBC est composé des unités de distribution représentées ci-après :



Une unité de distribution peut être définie comme une zone géographique qui se caractérise par une même qualité de l'eau (origine de l'eau), un même exploitant et un maître d'ouvrage identique. Sa qualification relève de l'ARS.

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Dans ce cadre, les contrôles et analyses réalisés au cours de l'année 2024 sont les suivants :

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélèvement réalisé par l'ARS	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Secteur Littoral et Mue						
Cheux Norrey	13	0	100 %	30	8	73,33 %
Saint-Contest	23	1	95,65 %	31	11	64,52 %

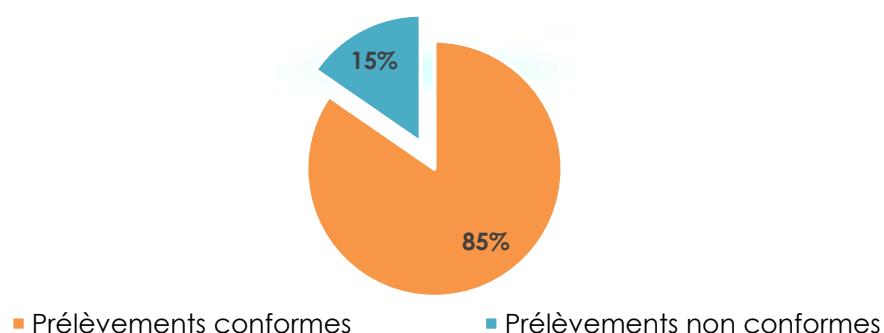
Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélevement réalisé par l'ARS	Nombre de prélevement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélevement réalisé par l'ARS	Nombre de prélevement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Secteur Littoral et Mue						
Jeunes parcs	3	0	100 %	34	12	64,71 %
Thaon	14	0	100 %	24	12	50,00 %
Anguerny	17	0	100 %	29	12	58,62 %
Rots - Bretteville	25	0	100 %	44	21	52,27 %
Bourg *	8	0	100 %	16	32	68,75 %
	8			16		62,50 %
Plages *	5	0	100 %	10	21	40,00 %
	6			11		36,36 %
SOUS TOTAL - Secteur Littoral et Mue	122	1	99,18 %	245	100	59,18 %
Secteur Caennais						
Zone haute Vaucelles	55	0	100 %	61	13	78,69 %
Zone basse (Caen)	53	0	100 %	59	12	79,66 %
Zone SNO (Surélevée Nord-Ouest)	36	0	100 %	42	12	71,43 %
Zone surpressée	24	0	100 %	31	12	61,29 %
Zone haute (Caen)	46	0	100 %	47	12	74,47 %
Zone SNE (Surélevée Nord-Est)	30	0	100 %	102	24	76,47 %
SOUS TOTAL - Secteur Caennais	244	0	100 %	342	85	75,15 %
Secteur Eaux de l'Orne						
Bougy Gavrus	4	0	100 %	37	7	81,08 %
Louvigny R3	72	0	100 %	75	4	94,67 %
Saint-Martin	27	0	100 %	30	4	86,67 %
Laize - Clinchamps	9	0	100 %	33	11	66,67 %
Fontenay	29	0	100 %	37	4	89,19 %
Cramesnil	7	0	100 %	33	9	72,73 %
Mondeville Cavée	46	0	100 %	48	4	91,67 %
Plateau Colombelles	23	0	100 %	32	6	81,25 %
Cuverville	12	0	100 %	20	11	45,00 %
Démouville	13	0	100 %	69	15	78,26 %
Biéville	17	0	100 %	34	19	44,12 %
Blainville	18	0	100 %	25	8	68,00 %
Cormellettes	36	0	100 %	39	4	89,74 %
Fleury	35	0	100 %	37	4	89,19 %
Sannerville	12	0	100 %	21	9	57,14 %
SOUS TOTAL - Secteur Eaux de l'Orne	360	0	100 %	570	119	79,12 %

Unité de distribution	Paramètres bactériologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélevement réalisé par l'ARS	Nombre de prélevement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité	Nombre de prélevement réalisé par l'ARS	Nombre de prélevement non conforme réalisé par l'ARS	Taux de conformité
Ex syndicat Lion-sur-Mer						
Lion	16	1	93,75 %	28	12	57,14 %
Ex syndicat Région d'Evrecy						
Evrecy	14	0	100 %	22	11	50,00 %
Longchamps	3	0	100 %	23	0	100 %
Sainte-Honorine	16	1	93,75 %	63	12	80,95 %
Sous Total	33	1	96,97 %	108	23	78,70 %
Ex syndicat Région d'Evrecy						
Commune d'Epron						
Hérouville	51	0	100 %	59	11	81,36 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus						
Ifs	55	0	100 %	64	8	87,50 %
Commune de Bénouville						
Bénouville	12	0	100 %	21	4	80,95 %
Commune de Ouistreham						
Ouistreham	27	0	100 %	37	8	78,38 %
Commune de Troarn						
Troarn (E.B.C)	11	0	100 %	38	3	92,11 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	931	3	99,68 %	1 512	373	75,33 %

* Les unités de distribution « Bourg » et « Plages » apparaissent dans le secteur Littoral et Mue avec plusieurs données en raison de la date d'échéance de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 30 juin 2024 et l'intégration, au 1^{er} juillet 2024, des territoires concernés dans la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

Au cours de l'année 2024, sur l'ensemble des prélèvements réalisés par l'ARS (2 443 prélèvements réalisés), les résultats d'analyse de la qualité de l'eau sont répartis comme suit :

Répartition des résultats d'analyse de la qualité de l'eau



Sur l'ensemble des prélèvements réalisés sur le territoire du syndicat EBC en 2024, 376 prélèvements non conformes constatant 748 non-conformités ont été enregistrées par l'agence régionale de santé (ARS).

Elles sont détaillées dans le tableau suivant :

UDI concernée	Nombre de prélevement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Paramètre non conforme lors du prélèvement	Nombre de non-conformité du paramètre
Secteur Littoral et Mue				
Cheux Norrey	8	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	8
			Total des pesticides analysés	1
Saint-Contest	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	11
			Total des pesticides analysés	3
		Bactériologique	Métolachlore	1
			Entérocoques	1
Jeunes parcs	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	5
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	5
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	12
			Total des pesticides analysés	2
Thaon	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R471811	5
			Chlorothalonil R417888	12
			Total des pesticides analysés	1
Anguerny	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	6
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	6
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	12
			Total des pesticides analysés	1
Rots - Bretteville	21	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	14
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	14
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	17
			Total des pesticides analysés	1
Bourg	11	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	8
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	8
			Chlorothalonil R471811	3
			Chlorothalonil R417888	11
			Total des pesticides analysés	1
Plages	13	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	10
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	9
			Chlorothalonil R471811	5
			Chlorothalonil R417888	9

UDI concernée	Nombre de prélevement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Paramètre non conforme lors du prélèvement	Nombre de non-conformité du paramètre
Secteur Caennais				
Zone haute Vaucelles	13	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	2
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	12
			Total des pesticides analysés	1
Zone basse (Caen)	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	2
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	12
			Total des pesticides analysés	1
Zone SNO (Surélevée Nord-Ouest)	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	11
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	12
			Total des pesticides analysés	3
Zone surpressée	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	5
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	5
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	12
			Total des pesticides analysés	2
Zone haute (Caen)	12	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	11
			Total des pesticides analysés	4
Zone SNE (Surélevée Nord-Est)	24	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	6
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R471811	8
			Chlorothalonil R417888	23
			Total des pesticides analysés	5

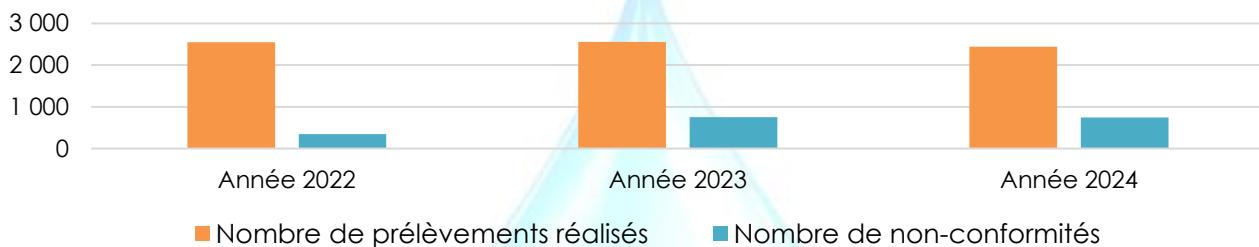
UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Paramètre non conforme lors du prélèvement	Nombre de non-conformité du paramètre
Secteur Eaux de l'Orne				
Bougy Gavrus	7	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	7
			Total des pesticides analysés	2
Louvigny R3	4	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	4
Saint-Martin	4	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	4
			Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	2
Laize - Clinchamps	11	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	2
			Chlorothalonil R417888	10
			Total des pesticides analysés	1
Fontenay	4	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	4
			Total des pesticides analysés	1
Cramesnil	9	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	2
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	7
			Total des pesticides analysés	1
Mondeville Cavée	4	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	4
Plateau Colombelles	6	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	3
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	1
			Chlorothalonil R471811	4
			Total des pesticides analysés	1
Cuverville	11	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	10
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	10
			Chlorothalonil R471811	4
Démouville	15	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	10
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	10
			Chlorothalonil R471811	8
Biéville	19	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	16
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	16
			Chlorothalonil R471811	8
			Chlorothalonil R417888	1
			Total des pesticides analysés	2
Blainville	8	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	6
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	6
			Chlorothalonil R471811	4
			Total des pesticides analysés	1
Cormelles	4	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	4
Fleury	4	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	4
Sannerville	9	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	6
			Total des pesticides analysés	1

UDI concernée	Nombre de prélèvement non conforme réalisé par l'ARS	Analyse concernée	Paramètre non conforme lors du prélèvement	Nombre de non-conformité du paramètre
Ex syndicat de Lion-sur-Mer				
Lion	13	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	11
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	11
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	1
			Total des pesticides analysés	1
		Bactériologique	Entérocoques	1
Ex syndicat Région d'Evrecy				
Evrecy	11	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	10
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	6
			Chlorothalonil R471811	5
			Total des pesticides analysés	1
Sainte-Honorine	13	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	2
			Chlorothalonil R471811	5
			Total des pesticides analysés	2
			Nickel	8
		Bactériologique	Escherichia Coli	1
Commune d'Epron				
Hérouville	11	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	4
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	4
			Chlorothalonil R471811	4
			Chlorothalonil R417888	7
			Total des pesticides analysés	3
Ex syndicat Ifs - Bourguébus				
Ifs	8	Physico-chimique	Chlorothalonil R471811	8
			Total des pesticides analysés	1
Commune de Bénouville				
Bénouville	4	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	1
			Chlorothalonil R471811	4
Commune de Ouistreham				
Ouistreham	8	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	12
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	10
			Chlorothalonil R471811	3
Commune de Troarn				
Troarn (E.B.C)	3	Physico-chimique	Chloridazone Desphényl	3
			Chloridazone Méthyl-Desphényl	1

Depuis 2022, l'évolution des prélèvements réalisés par l'ARS sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Prélèvements réalisés par l'ARS				
	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non-conformes	Nombre de non-conformités	Variation du nombre de non-conformité
Année 2022	2 546	164	348	
Année 2023	2 558	350	751	+ 115,8 %
Année 2024	2 443	376	748	- 0,4 %

Evolution des prélèvements réalisés par l'ARS sur le territoire du syndicat EBC



Les nouveaux pesticides évoqués dans l'actualité sont des métabolites. Il s'agit notamment des métabolites de la chloridazone et du chlorothalonil. La chloridazone est un herbicide utilisé pour la culture de la betterave dont l'utilisation est interdite depuis fin 2020. Cet herbicide se décompose en chloridazone desphényl et en chloridazone méthyl-desphényl. Le chlorothalonil est un fongicide utilisé sur les cultures de céréales, la vigne et certains tubercules, comme la betterave et la pomme de terre dont l'utilisation est interdite depuis mai 2020. Ce fongicide se décompose en plusieurs métabolites, à savoir le R471811, le R417888 et le 4-hydroxychlorothalonil. L'utilisation de ces pesticides est effectivement interdite depuis 2020. Les métabolites peuvent toutefois persister dans le sol ou dans l'eau, pendant des années. A titre d'exemple, des traces des métabolites de l'atrazine, herbicide interdit depuis bientôt vingt ans, sont toujours détectées.

Ces nouveaux métabolites de pesticides sont recherchés dans les eaux destinées à la consommation humaine à travers le programme sanitaire de l'ARS (c'est-à-dire l'eau du robinet) depuis février 2022 pour les métabolites de la chloridazone et depuis octobre 2023 pour les métabolites du chlorothalonil. La liste des pesticides et métabolites a été mise à jour et unifiée pour la région Normandie. Elle tient compte des activités et pratiques agricoles locales, celle-ci peut être consultable sur le site internet de l'agence régionale de santé (ARS).

On retrouve ces métabolites de pesticides sur l'ensemble du territoire du syndicat EBC. Si on ne retrouve pas la chloridazone ou le chlorothalonil dans l'eau distribuée, on retrouve leurs produits de dégradation (les métabolites) sur une partie du territoire.

Les expertises scientifiques nationales ont permis de classer le métabolite R471811 comme non pertinent, vis-à-vis des risques pour la santé et la consommation d'eau du robinet, en avril 2024 (avis de l'ANSES relatif à l'examen du classement de la pertinence pour le métabolite R417888 du chlorothalonil et au réexamen du classement de la pertinence pour le métabolite R471811 du chlorothalonil dans les eaux destinées à la consommation humaine). Par conséquent, une valeur indicative de 0,9 µg/l a été fixée, correspondant à une valeur cible de précaution à atteindre dans la mesure du possible. Il n'y a pas de restriction de consommation en cas de dépassement de cette valeur indicative.

Il relève de l'agence régionale de santé (ARS) de fixer ou non les restrictions d'usage relatives à l'utilisation de l'eau du robinet. Au cours de l'année 2024, aucune restriction n'a été mise en place sur le territoire du syndicat EBC.

Le syndicat EBC, quant à lui, en tant que responsable de la production et de la distribution de l'eau, doit procéder à des investissements significatifs pour reconquérir la qualité de l'eau dégradée par la présence de pesticides. Ainsi, dès que le syndicat EBC a eu connaissance de l'existence de ces métabolites, en 2022, des mesures ont été effectuées sur l'ensemble de ses ressources, avant même que ces métabolites ne fassent partie du programme d'analyses sanitaires. En complément des analyses effectuées dans le cadre du programme sanitaire, un renforcement des analyses avec un suivi mensuel a été mis en place. A court terme, l'acquisition de données sur les teneurs en pesticides et leurs métabolites permet si besoin et sous réserve de possibilité technique, de modifier les modalités d'alimentation en eau d'une partie du territoire. A moyen terme, des solutions de traitement, notamment à l'aide de charbon actif, sont étudiées. Sur le plus long terme, cela montre la nécessité de poursuivre et d'intensifier le travail sur la protection qualitative de la ressource en amont, avec l'ensemble des acteurs du territoire. Des programmes d'actions ont déjà été mis en place sur plusieurs aires d'alimentation de captages, en partenariat notamment avec la chambre d'agriculture.

10. Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (*indicateur P107.2*) est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur cinq (5) ans du linéaire de réseau renouvelé (*par le syndicat EBC et/ou son délégataire*) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées exclusion faite des branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées même si un élément de canalisation a été remplacé.

Ce taux est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Depuis 2020, le linéaire des réseaux d'eau potable renouvelé est le suivant :

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable		
	Linéaire renouvelé (en km)	Variation
Année 2020	12,876	+ 4,6 %
Année 2021	6,651	- 48,3 %
Année 2022	7,581	+ 14,0 %
Année 2023	10,385	+ 37,0 %
Année 2024	13,095	+ 26,1 %

Au cours des cinq (5) dernières années, 50,59 km de linéaire de réseau ont alors été renouvelés.

Depuis 2022, l'évolution du taux de renouvellement des réseaux d'eau potable est la suivante :

Taux de renouvellement des réseaux d'eau potable relevant du territoire du syndicat EBC	
Année 2022	0,438 %
Année 2023	0,449 %
Année 2024	0,439 %

Evolution du taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable du territoire du syndicat EBC



Dans ce cadre, pour l'exercice 2024, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,439 %.

11. Les branchements en plomb

Depuis décembre 2013, la teneur en plomb des branchements ne doit plus excéder dix (10) microgramme par litre ($\mu\text{g/l}$). Au-delà de cette valeur, il convient de renouveler le branchement s'il est en service ou de le supprimer.

Pour l'année 2024, les données concernant les branchements en plomb sont les suivantes :

Territoire de distribution	Nombre total de branchement	Branchement en plomb modifié/supprimé		Branchement en plomb restant	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Secteur Littoral et Mue	16 838	0	0 %	136	0,8 %
Secteur Caennais	35 157	678	1,9 %	1 598	4,5 %
Secteur Eaux de l'Orne	43 381	0	0 %	58	0,1 %
Ex syndicat Colleville - Hermanville *	2 837	0	0 %	1	0,04 %
Ex syndicat Lion-sur-Mer	1 479	0	0 %	1	0,07 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	3 148	0	0 %	5	0,2 %
Commune d'Epron	683	0	0 %	0	0 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	6 887	0	0 %	0	0 %
Commune de Bénouville	997	0	0 %	0	0 %
Commune de Ouistreham	5 411	0	0 %	17	0,3 %
Commune de Troarn	1 514	0	0 %	0	0 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	118 332	678	0,6 %	1 816	1,5 %

* Ces données concernent la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, date d'échéance contractuelle. A compter du 1^{er} juillet 2024, le périmètre de ce contrat a été intégré à celui de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

Depuis 2022, l'évolution du nombre de branchements en plomb sur le territoire relevant du syndicat EBC est la suivante :

	Nombre total de branchement	Nombre de branchement en plomb modifiés/supprimés	Branchement en plomb restant	
			Nombre	Pourcentage
Année 2022	94 681	1 202	3 866	4,1 %
Année 2023	113 943	1 503	2 370	2,1 %
Année 2024	118 332	678	1 816	1,5 %

Evolution du nombre de branchement en plomb modifié/supprimé sur le territoire du syndicat EBC



En 2024, six cent soixante-dix-huit (678) branchements en plomb ont été modifiés ou supprimés. Ces branchements sont désormais au nombre de mille huit cent seize (1 816) représentants alors 1,5 % des branchements installés sur le territoire du syndicat EBC.

12. L'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés

Le délai maximum d'ouverture des branchements (*indicateur D151.0*) correspond au temps d'attente maximum auquel s'est engagé l'exploitant via son règlement de service pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés ayant formulé une demande d'ouverture de branchement et dotés d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le règlement unique du service de l'eau potable applicable à l'ensemble du territoire relevant du syndicat EBC homogénéise le délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné. Ce délai est de deux (2) jours ouvrés suivant la date d'effet de l'abonnement.

Le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (*indicateur P152.1*) détermine, quant à lui, le pourcentage d'ouverture réalisé dans le délai précité. Il est obtenu par l'application de la formule ci-après :

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2024, les données sont les suivantes :

Territoire de distribution	Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements *	
	2023	2024
Secteur Littoral et Mue		
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	99,71 %	99,55 %
Ex syndicat Caen Ouest		
Ex syndicat Source de Thaon		
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse **	100 %	
Ex syndicat Colleville - Hermanville **	100 %	100 %
Secteur Caennais		
Commune de Caen	99,97 %	100 %
Commune de Carpiquet		
Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		
Secteur Eaux de l'Orne		
Ex syndicat Démouville - Cuverville	99,69 %	99,38 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville		
Ex syndicat Région de Louvigny		
Ex syndicat Région de May-sur-Orne		
Ex syndicat Val d'Odon		
Commune de Biéville-Beuville		
Commune de Blainville-sur-Orne		
Commune de Cormelles-le-Royal		
Commune de Fleury-sur-Orne		
Commune d'Hérouville-Saint-Clair		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay		
Commune de Sannerville		
Ex syndicat Lion-sur-Mer	100 %	100 %
Ex syndicat Région d'Evrecy	100 %	97,86 %
Commune d'Epron	100 %	96,49 %
Ex syndicat Ifs - Bourguébus	98,64 %	99,12 %
Commune de Bénouville	98,82 %	100 %
Commune de Ouistreham	98,20 %	99,43 %
Commune de Troarn	100 %	100 %
TOTAL Territoire du syndicat EBC	99,69 %	99,34 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

** Plusieurs données figurent dans le tableau car le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

Depuis 2022, l'évolution du taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné	
Année 2022	99,48 %
Année 2023	99,69 %
Année 2024	99,34 %

Evolution du taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné du territoire du syndicat EBC



En 2024, le taux de respect du délai maximum d'ouverture des branchements pour un nouvel abonné situé sur le territoire relevant du syndicat EBC est de 99,34 %.

13. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (*indicateur P151.1*) permet de mesurer la continuité du service en suivant le nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance. Ce taux est rapporté à 1 000 abonnés et il ne prend pas en compte les coupures chez un abonné notamment lors d'interventions effectuées sur son branchement.

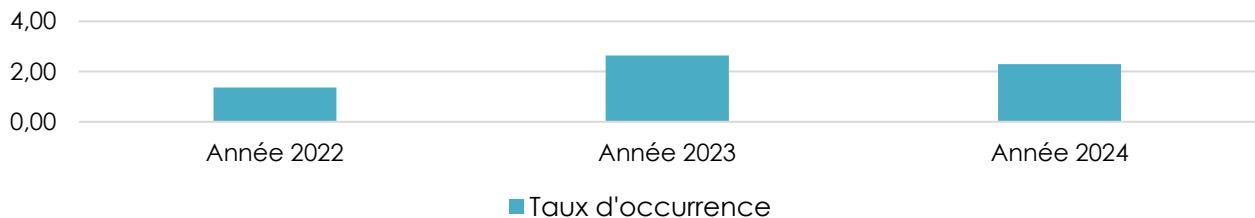
Ce taux est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Depuis 2022, l'évolution du nombre d'interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC et le taux d'occurrence correspondant est la suivante :

Nombre d'interruptions de service non programmées			Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
	Nombre	Variation	
Année 2022	153	+ 3,4 %	1,37 pour 1 000 abonnés
Année 2023	296	+ 93,5 %	2,64 pour 1 000 abonnés
Année 2024	260	- 12,2 %	2,29 pour 1 000 abonnés

Evolution du taux d'occurrence des interruptions de service non programmées sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2024, deux cent soixante (260) interruptions de service non programmées ont été dénombrées, soit un taux d'occurrence des interruptions de service non programmée de 2,29 pour 1 000 abonnés.

14. Le taux de réclamations

Le taux de réclamations (indicateur P155.1) exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service rapporté à 1 000 abonnés. Il tient compte des réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau (goût, fuites avant compteur, lisibilité des factures, qualité de la relation clientèle, réclamations réglementaires y compris celles qui sont liées aux règlements de service...) à l'exception de celles concernant le prix.

Le taux de réclamations est obtenu en application de la formule suivante :

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Doté d'un dispositif permettant de comptabiliser les réclamations écrites, le nombre de réclamations écrites reçues par les gestionnaires du service (EAUX DE NORMANDIE, SAUR et VEOLIA) est de 791.

Le syndicat EBC ne disposant pas de dispositif d'enregistrement des réclamations, le nombre de réclamations écrites ne peut être renseigné.

Depuis 2022, l'évolution des réclamations est la suivante :

	Nombre de réclamations écrites enregistrées *		
	Par les exploitants / délégataires pour le compte du syndicat EBC	Par le syndicat EBC	Variation
Année 2022	289		+ 165,1 %
Année 2023	556		+ 92,4 %
Année 2024	791		+ 42,3 %

* Source : Rapports d'activité des exploitants

Depuis 2022, l'évolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC est la suivante:

Taux de réclamations		
	Taux	Variation
Année 2022	2,58 pour 1 000 abonnés	+ 160,6 %
Année 2023	4,95 pour 1 000 abonnés	+ 91,9 %
Année 2024	6,97 pour 1 000 abonnés	+ 40,1 %

Evolution du taux de réclamations sur le territoire du syndicat EBC



Pour l'année 2024, le taux de réclamations est de 6,97 pour 1 000 abonnés.

15. Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

Le taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (indicateur P154.0) est calculé en application de la formule suivante :

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} *100$$

Ne sont pris en compte que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture d'eau consommée impayée totalement ou partiellement est comptabilisée quel que soit le motif du non-paiement.

Au 31 décembre 2024, ces factures émises au cours de l'année 2023 avec le taux d'impayés correspondant sont les suivantes :

Entité concernée	Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Secteur Littoral et Mue				
Ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu	Exercice 2022	1 628,31 €	277 954 €	0,59 %
Ex syndicat Caen Ouest	Exercice 2022	7 726,22 €	715 323 €	1,08 %
Ex syndicat Source de Thaon	Exercice 2022	13 951,47 €	1 279 533 €	1,09 %
Exercice 2023		3 370,58 €	559 789,96 €	0,6 %
Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse *	Exercice 2022	7 556,38 €	946 494 €	0,80 %
	Exercice 2023	4 424,76 €	931 278 €	0,48 %
Ex syndicat Colleville - Hermanville *	Exercice 2022	7 207 €	782 150 €	0,92 %
	Exercice 2023	14 326 €	892 133 €	1,61 %
Exercice 2024		13 358 €	1 761 671 €	0,76 %

* Le périmètre de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue a été étendu à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse au 1^{er} janvier 2024 ainsi qu'à celui de la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville au 1^{er} juillet 2024

Entité concernée	Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Secteur Caennais				
Commune de Caen	Exercice 2022	189 850 €	11 712 651 €	1,62 %
Commune de Carpiquet	Exercice 2022	8 806,74 €	366 498 €	2,40 %
Commune de Saint-Germain-la Blanche-Herbe	Exercice 2022	8 909 €	220 762 €	4,04 %
Exercice 2023		n.d*		
Exercice 2024		334 332,61 €	9 864 936 €	3,39 %

* Donnée non disponible

Entité concernée	Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Secteur Eaux de l'Orne				
Ex syndicat Val d'Odon	Exercice 2022	2 666,57 €	377 574 €	0,71 %
Ex syndicat Région de Louvigny	Exercice 2022	32 877,64 €	2 845 435 €	1,16 %
Commune de Cormelles-le-Royal	Exercice 2022	5 298,49 €	411 412 €	1,29 %
Ex syndicat Région de May-sur-Orne	Exercice 2022	20 083,24 €	1 793 673 €	1,12 %
Ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville	Exercice 2022	67 454 €	2 859 207 €	2,36 %
Ex syndicat Démouville - Cuverville	Exercice 2022	3 012,43 €	465 485 €	0,65 %
Commune de Biéville-Beuville	Exercice 2022	5 200,82 €	360 016 €	1,44 %
Commune de Blainville-sur-Orne	Exercice 2022	11 218,76 €	523 487 €	2,14 %
Commune de Fleury-sur-Orne	Exercice 2022	11 242 €	537 160 €	2,09 %
Commune d'Hérouville-Saint-Clair et Commune de Sannerville	Exercice 2022	n.d*		
Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	Exercice 2022	939 €	82 478 €	1,14 %
Exercice 2023 **		95 132,06 €	6 421 016,90 €	1,48 %
Exercice 2024		186 264,91 €	6 219 621 €	2,99 %

* Donnée non disponible

** Hors territoires des communes d'Hérouville-Saint-Clair, Sannerville, Fleury-sur-Orne et ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Ex syndicat Colleville - Hermanville *			
Exercice 2022	7 207 €	782 150 €	0,92 %
Exercice 2023	14 326 €	892 133 €	1,61 %
Exercice 2024	8 092 €	908 798 €	0,89 %

* Ces données concernent la convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 30 juin 2024, date d'échéance contractuelle. A compter du 1^{er} juillet 2024, le périmètre de ce contrat a été intégré à celui de la convention de DSP-PP - Secteur Littoral et Mue

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Ex syndicat Lion-sur-Mer			
Exercice 2022	11 242 €	374 967 €	3,00 %
Exercice 2023	2 775 €	378 481 €	0,73 %
Exercice 2024	1 850 €	368 559 €	0,50 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Ex syndicat Région d'Evrecy			
Exercice 2022	8 669,97 €	835 110 €	1,04 %
Exercice 2023	8 303,96 €	867 424 €	0,96 %
Exercice 2024	15 415,33 €	880 878 €	1,75 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune d'Epron			
Exercice 2022	390 €	163 853 €	0,24 %
Exercice 2023	2 548,05 €	172 452 €	1,48 %
Exercice 2024	2 131,45 €	182 127 €	1,17 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Ex syndicat Ifs - Bourguébus			
Exercice 2022	23 125,96 €	1 755 779 €	1,32 %
Exercice 2023	27 617,80 €	1 821 170 €	1,52 %
Exercice 2024	29 130,06 €	1 849 975 €	1,58 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune de Bénouville			
Exercice 2022	5 885,64 €	188 423 €	3,12 %
Exercice 2023	4 648,19 €	219 981 €	2,11 %
Exercice 2024	5 189,58 €	224 425 €	2,31 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune de Ouistreham			
Exercice 2022	20 876,18 €	1 298 766 €	1,61 %
Exercice 2023	17 848,71 €	1 322 033 €	1,35 %
Exercice 2024	14 375,66 €	1 323 751 €	1,09 %

Année	Montant d'impayés en € au titre de l'année tel que connu au 31 décembre	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année	Taux d'impayés en % sur les factures d'eau
Commune de Troarn			
Exercice 2022	7 337 €	724 913 €	1,01 %
Exercice 2023	5 615 €	696 691 €	0,81 %
Exercice 2024	4 162 €	676 117 €	0,62 %

16. Les abandons de créance et les versements à un fonds de solidarité

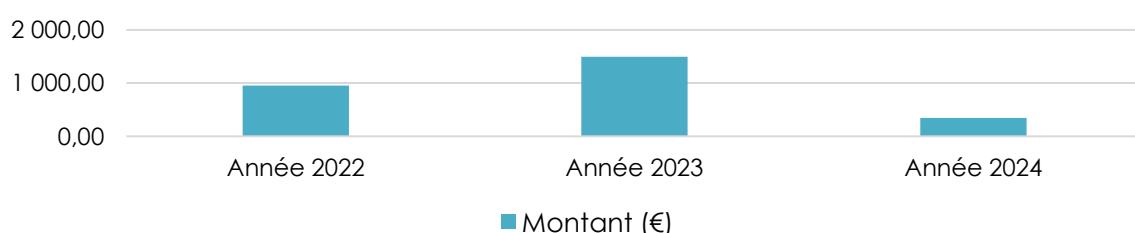
Cet indicateur (indicateur P109.0) a pour objet de mesurer l'implication sociale du service. Il représente la part de la solidarité aux abonnés les plus démunis dans le prix de l'eau. Dans ce cadre, il tient compte :

- Des versements effectués au profit d'un fonds créé en application de l'article L.261-4 du code de l'action sociale et des familles (fonds de solidarité logement - FSL, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Des abandons de créances à caractère social votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

Depuis 2022, l'évolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité est la suivante :

Abandons de créance et versements à un fonds de solidarité		
	Montant (€)	Variation
Année 2022	951,47 €	
Année 2023	1 497,88 €	+ 57,4 %
Année 2024	343,90 €	- 57,1 %

Evolution des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité sur le territoire du syndicat EBC



En 2024, 343,90 € de créances ont été abandonnés et/ou versés à un fond de solidarité. Ce montant est en baisse de 15,7 % et non de 57,1 % par rapport à l'année 2023 car une erreur de montant a été identifiée. En 2023, le montant des abandons de créance et des versements à un fonds de solidarité s'élevait à 802,16 € et non à 1 497,88 €.

C. Les études et les travaux

1. Les créations/extensions et les renouvellements/améliorations du réseau d'eau potable

a. Les ouvrages de distribution

➤ La réhabilitation du réservoir du centre hospitalier universitaire (CHU) de Caen Normandie

Une négociation a été engagée avec les services du CHU afin de transférer la propriété de l'ouvrage vers le syndicat EBC. En parallèle, un programme de travaux de réhabilitation a été finalisé à partir d'études de diagnostic, qui ont permis d'engager les études de conception.

L'enveloppe de l'opération est estimée à 1 320 000 € HT et les travaux sont prévus en 2028.

➤ La réhabilitation du réservoir d'Hérouville-Saint-Clair

Le réservoir d'Hérouville-Saint-Clair (1 500 m³) est constitué de métal. Cette particularité nécessite un ravalement plus fréquent afin de garantir sa pérennité dans le temps. Le dernier en date a été réalisé en 2000.

De plus, un diagnostic de la structure a été réalisé. De fortes dégradations de l'acier ont été constatées au pied du réservoir, sur le dôme et sur les conduites. La corrosion est due à la présence d'eau en permanence causé par les complexes d'étanchéité et des problèmes d'écoulement des eaux météoritiques. On note également la présence d'amiante de plomb et d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Enfin, une mise aux normes d'un point de vue « sécurité » est obligatoire.

Les travaux consisteraient à :

- La reprise des corrosions et le ravalement général,
- L'étanchéité des dômes,
- Le traitement des lanterneaux,
- Le traitement des conduites externes dans la chambre à vanne et dans le fût,
- La mise en sécurité du site : Pose de double porte, trappe, garde-corps...

Au vu de la complexité du renouvellement de la nourrice située sous les cuves, la maîtrise d'œuvre a proposé le passage des six (6) canalisations en extérieur et une modification de la chambre d'arrivée au pied du réservoir.

Le réservoir étant classé « monument remarquable », une autorisation de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) est nécessaire.

Les conclusions du schéma directeur ayant mis en exergue la nécessité de garder le réservoir dans le cadre de la distribution d'eau potable, le syndicat EBC prévoit de relancer la DRAC afin d'avoir son autorisation pour la mise en place de la solution proposée.

Le coût prévisionnel des travaux est évalué à 2 000 000 € HT.

➤ La création d'un réservoir sur tour et de ses canalisations à Bénouville

Les communes de Bénouville et de Saint-Aubin-d'Arquenay sont alimentées en direct par des communes voisines et ne possèdent pas de réserve propre. Afin de sécuriser leur alimentation en eau, le syndicat EBC a décidé de construire un réservoir sur tour d'une capacité de 800 m³ alimenté par l'adduction Nord ainsi que les conduites permettant de relier l'ouvrage aux réseaux de distribution existant sur un linéaire d'environ 2 700 mètres.

Les travaux de conduites ont commencé en février 2021 par l'entreprise SITPO.

Les travaux de génie civil réalisés par la société VAUBAN GC ont commencé en juin 2021 et se sont achevés en mars 2022 par les essais d'étanchéité.

La mise en service du réservoir avec les raccordements a eu lieu en juin 2022. Les levées de réserves sont intervenues en novembre 2022.

En parallèle, la destruction du réservoir de Saint-Aubin-d'Arquenay a eu lieu en 2023 et le comblement du forage en 2024.

Le coût de l'opération s'élève à 3 000 000 € HT.

b. Les canalisations de distribution

Au cours de l'année 2024, les travaux suivants ont été réalisés :

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Amayé-sur-Orne	Rue de la Cavée et rue de la résidence	354		175 000 €
Caen	Rue du Clos Charmant	17		15 000 €
	Rue Saint-Nicolas	160		75 000 €
	Rue Bellivet	115		315 000 €
	Place Foch	150		
	Rue des Fauvettes - Rue Ernest Manchon - Rue Edmond Boca	310		116 000 €
Carpiquet	Rue d'Auge (partie haute)	917		570 000 €
	Rue du Général Moulin	1127		870 000 €
	Route départementale 9	Reprise de branchements et suppression conduite		95 000 €
Colombelles	Avenue Jean Jaurès	1 012		361 000 €

Commune	Localisation	Canalisation (ml)		Montant hors taxe (HT)
		Réhabilitation	Création	
Cormelles-le-Royal	Impasse du pavillon	52		44 000 €
Eterville	Rue de la couture	430		183 000 €
Fontaine-Etoupefour	Rue de la Bruyère	560		203 000 €
	Rue Ravel et Debussy	300		154 000 €
Grentheville	Route de Soliers	560		320 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Allée Jean de la Varenne	93		36 000 €
Ifs	Rue de Bretteville	505		363 000 €
Laize-Clinchamps	Chemin des moulins	390		123 000 €
	Rue de la Cavée	150		74 000 €
Le Castelet	Rue du 7 août 1944	336		158 000 €
Lion-sur-Mer	Rue Foch	373		170 000 €
Mondeville	Impasse du Dan	60		23 000 €
	Rue Emile Zola	1 590		1 300 000 €
Mouen	Route de Bretagne	1 001		506 000 €
Rosel	Hameau Gruchy	1 002		511 000 €
Saint-André-sur-Orne	Rue Caillemer	540		200 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Voie de la Mare (CVM)	265		90 000 €
Soliers	Rue de Colombelles		85	31 000 €
Tourville-sur-Odon	Route départementale 9	180		81 000 €
Troarn	Rue du muguet	470		301 000 €
	Rue du bois		Reprise de branchements et abandon de conduites	
Thue et Mue (Bretteville-l'Orgueilleuse)	Rue de Reviers et rue du bassin	76		40 000 €
Total Territoire du syndicat EBC		13 095	85	7 503 000 €

2. Les opérations du programme 2024 en cours au 31 décembre 2024 ou reportées sur l'exercice 2025 ou ultérieur

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2024/2025	Etudes 2024 - Travaux 2025
Opérations reportées	Etudes et travaux 2025 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Amayé-sur-Orne	Route départementale 212	240 000 €
Thue et Mue (Cheux)	Route d'Aunay - Rue de la Bouille	570 000 €
Sous total - Travaux en cours 2024/2025		810 000 €
Bénouville	Place de la Mairie	60 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Bretteville-sur-Odon	Sécurisation Quartier Koenig	80 000 €
Caen	Rue de la Délivrande	1 500 000 €
	Rue Aristide Briand	150 000 €
	Place de la Demi-lune	140 000 €
	Boulevard Combès Martin	210 000 €
Fontenay-le-Marmion	Rue des écoles - Rue Pasteur	145 000 €
Saint-Manvieu-Norrey	Rue Centrale	130 000 €
Saint-Martin-de-Fontenay	Rue des bouleaux - Rue des érables	250 000 €
Sous total - Etudes 2024 - Travaux 2025		2 665 000 €
Baron-sur-Odon	Rue de l'église - Chemin Ponchet - Chemin du Pataras	800 000 €
Caen	Rue de Malon	120 000 €
Colleville-Montgomery	Route de Ouistreham	670 000 €
Evrecy	Ferme de Flagy (CVM)	200 000 €
	Rue Camille Blaizot - Rue Henri Chéron	360 000 €
Fleury-sur-Orne	Boulevard de la Suisse Normande	300 000 €
Fontaine-Etoupefour	Rue des rosiers	190 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Desserte ZAC Presqu'île	150 000 €
Ils	Rues de Berry, du Poitou et Languedoc	280 000 €
May-sur-Orne	Place du Lavoir	125 000 €
	Rue des Ursulines - Rue du Canada	530 000 €
Sous total - Etudes et travaux 2025 ou ultérieur		3 725 000 €
Sous total - Opérations reportées		0 €
TOTAL Territoire du syndicat EBC		7 200 000 €

3. Les opérations relevant d'une convention de maîtrise d'ouvrage

Le syndicat EBC confie temporairement la maîtrise d'ouvrage de ses travaux d'extension ou de renouvellement de réseaux de distribution en eau potable à la communauté urbaine Caen la mer, pour permettre de mutualiser avec les opérations de réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales qui se réalisent en tranchées communes. Les opérations réalisées sous convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sont précisées dans les tableaux ci-dessous.

Légende :

Etudes réalisées - Travaux en cours 2024-2025	Etudes 2024 - Travaux 2025
Opérations reportées	Etudes et travaux 2025 ou ultérieur

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
Hérouville-Saint-Clair	Boulevard de la Grande Delle	695 000 €
Sannerville	Rue de la Libération	380 000 €
Soliers	ZA Bréholles	310 000 €
Sous total - Etudes réalisées - Travaux en cours 2024-2025		1 385 000 €
Bretteville-sur-Odon	La Baronne	120 000 €
Caen	Boulevard Becquerel	335 000€
Carpiquet	Rue des Marettes	165 000 €
Colleville-Montgomery	Rue de la mer - Rue de la Fontaine	80 000 €
Fleury-sur-Orne	Avenue Maisonneuve	310 000 €
Hérouville-Saint-Clair	Rue de la Corderie	120 000 €
Ouistreham	Esplanade Lofi	80 000 €
Saint-André-sur-Orne	Rue de l'église - Chemin des saules	110 000 €
Thue et Mue (Bretteville-l'Orgueilleuse)	Rue des jardins - Rue des près	150 000 €
Sous total - Etudes 2024 - Travaux 2025		1 470 000 €
Blainville-sur-Orne	Quartier République	585 000 €
Caen	Place Fontette	130 000 €
	Ilot Trébucien	310 000 €
	Rue de Bourgogne	440 000 €
	TRAM Ligne 2	11 600 000 €
	Rue Pierre Mendès France et cours Montalivet	230 000 €
Cambes-en-Plaine	Rue de l'avenir	370 000 €
Carpiquet	Avenue de Gaulle	250 000 €
Castine-en-Plaine	Rue de la Fossette - Rue de Caen	257 000 €
Démouville	Rue Tranchant	120 000 €
	Rue du Centre - Rue du Malassis	160 000 €
Giberville	Route de Rouen	40 000 €
Mondeville	Rue Pasteur	127 000 €
Ouistreham	Rue Cabieu - Rue Foch	120 000 €
Thaon	Rue de l'ormelet	185 000 €
Verson	Rue de la croix Beaujard - Rue verte colline - Avenue des coteaux - Rue du hameau Foulon	370 000 €

Commune	Localisation - Opération	Montant HT
	Sous total - Etudes - Travaux 2025 ou ultérieur	15 294 000 €
Caen	Rue de l'église	715 000 €
	Sous total - Opérations reportées	715 000 €
	TOTAL Territoire du syndicat EBC	18 864 000 €

4. L'instruction des documents d'urbanisme sous l'angle de l'eau potable

Dans le cadre de l'instruction des documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...), le syndicat EBC, en tant que personne publique, est chargé de formuler un avis technique sous l'angle de l'eau potable pour tous documents d'urbanisme.

L'objectif principal de l'instruction est de contrôler chaque projet sous l'angle de l'eau potable.

Cette instruction technique permet de définir :

- La capacité du réseau à fournir en eau potable le projet,
- Les conditions et les modalités auxquelles est soumis le raccordement.

Depuis 2022, l'évolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC est la suivante :

	Documents d'urbanisme instruits sous l'angle de l'eau potable	
	Nombre	Variation
Année 2022	1 624	- 27,4 %
Année 2023	1 611	- 0,8 %
Année 2024	1 615	+ 0,3 %

Evolution du nombre de documents d'urbanisme instruits par le syndicat EBC



5. La synthèse des montants financiers

Depuis 2022, l'évolution des montants financiers liés aux travaux sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

	Travaux réalisés pendant le dernier exercice budgétaire		Subvention		Montant des contributions du budget général
	Montant HT	Variation	Montant	Pourcentage du montant total des travaux réalisés	
Exercice 2022	7 801 254	+ 32,2 %	909 958 €	12 %	0 €
Exercice 2023	5 154 414 €	- 33,9 %	217 791 €	4,2 %	0 €
Exercice 2024	7 034 642 €	+ 36,5 %	278 872 €	4,0 %	0 €

D. Les finances

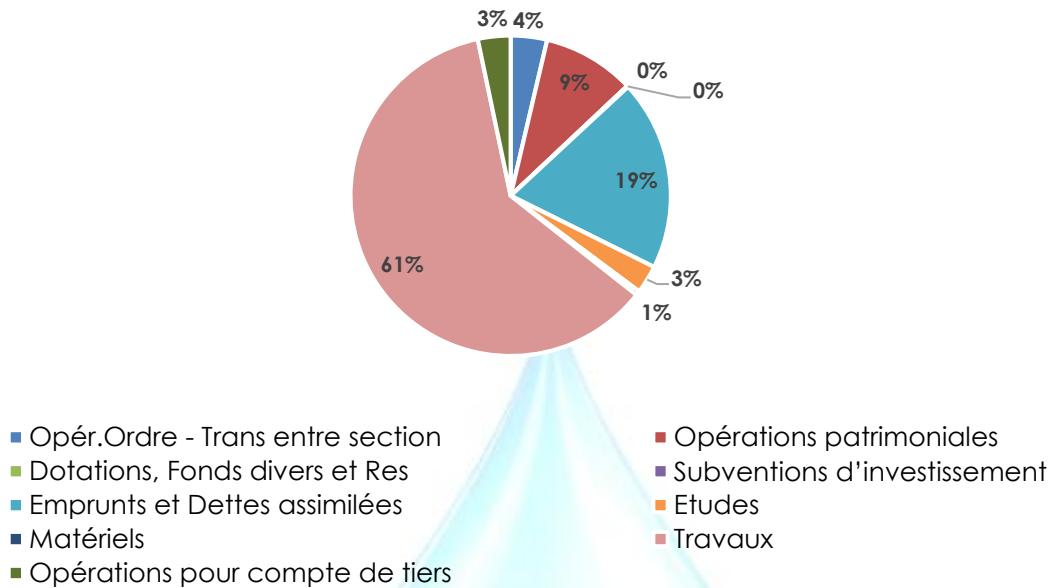
1. Le compte financier unique

a. La section d'investissement

Libellé	Dépenses d'investissement - En euros (€)					
	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	275 000	270 675,91	275 000	309 492	320 000	316 959
Opérations patrimoniales	1 050 000	0	1 050 000	786 279	1 150 000	0
Dotations, Fonds divers et Réerves	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0	0	9 475	0	0
Emprunts et Dettes assimilées	1 500 000	1 539 814,52	1 700 000	1 624 147	1 910 000	1 618 473
Etudes	79 800	233 607,74	930 000	240 547	560 000	278 786
Matériels / Travaux	131 000	122 887,56	195 000	37 526	275 000	1 474 584
Travaux	9 663 200	7 801 253,52	9 770 660	5 154 414	8 684 000	7 034 642
Opérations pour compte de tiers	298 200	73 201,95	111 600	278 507	143 000	236 817
TOTAL	12 997 200	10 041 441,20	14 032 260	8 440 387	13 042 000	10 960 261

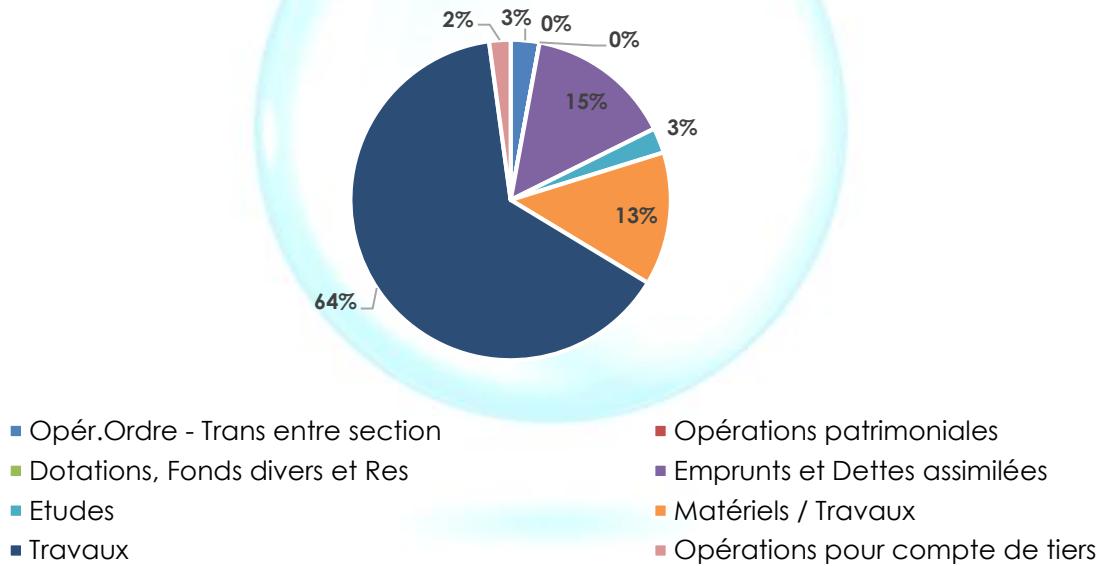
Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses d'investissement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 60,1 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

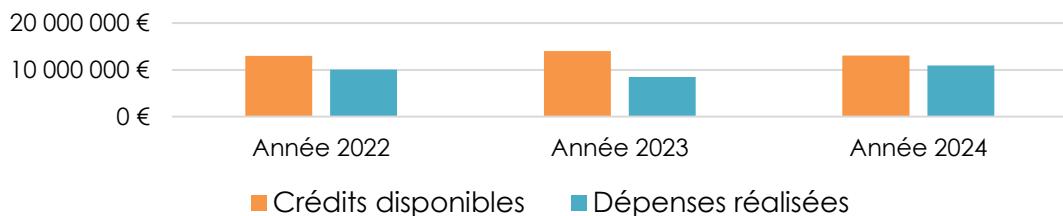
Répartition des dépenses d'investissement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 84 % des dépenses d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des dépenses d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.

Evolution des dépenses d'investissement

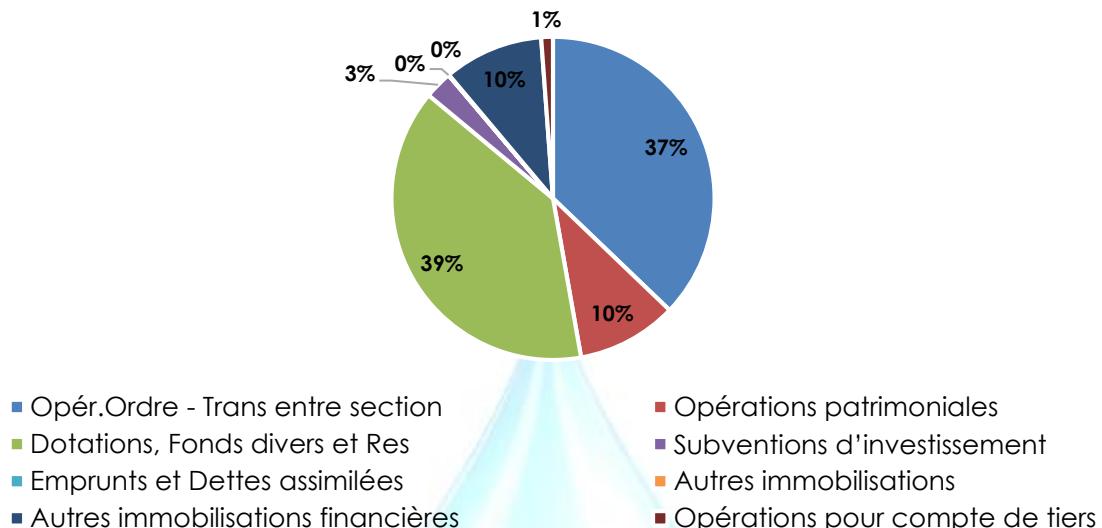


Recettes d'investissement - En euros (€)

Libellé	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Opér.Ordre Trans entre section	2 914 050	2 785 362	3 000 000	2 907 413	3 250 000	2 873 591
Opérations patrimoniales	1 050 000	0	1 050 000	786 279	1 150 000	0
Dotations, Fonds divers et Réserves	0	8 389 954	0	3 036 012	0	5 902 056
Subventions d'investissement	27 500	909 598	500 000	217 791	150 000	278 872
Emprunts et Dettes assimilées	5 122 060	2 069 203	6 842 190	1 897	6 136 600	2 000 000
Autres immobilisations	0	0	3 200	2 605	0	0
Autres immobilisations financières	950 000	0	950 000	779 638	950 000	0
Opérations pour compte de tiers	298 200	0	111 600	91 845	143 000	278 507
TOTAL	10 361 810	14 154 117	12 456 990	7 823 480	11 779 600	11 333 026

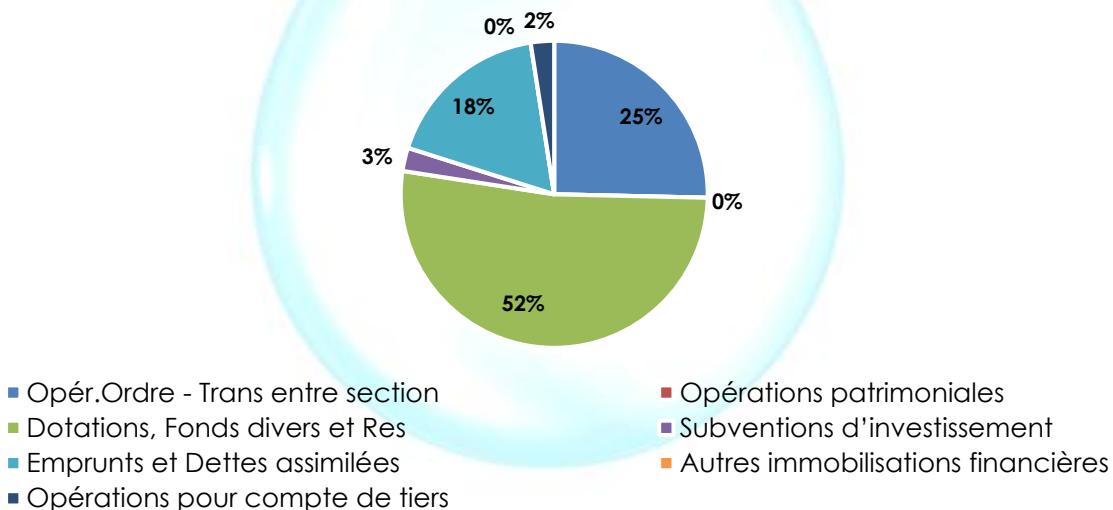
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes d'investissement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2023



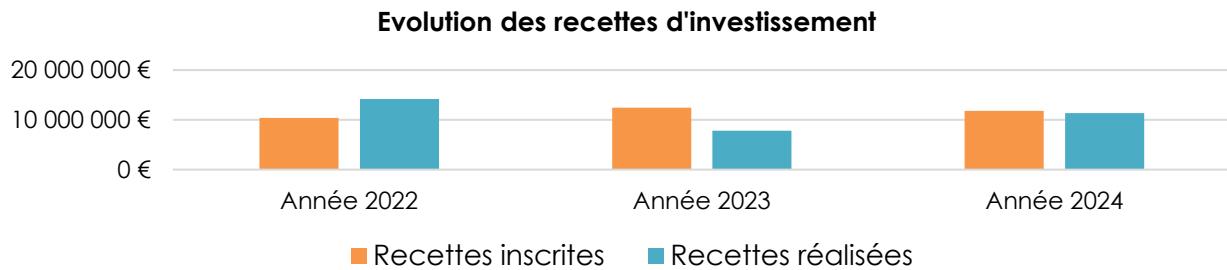
Au cours de l'exercice 2023, 62,8 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des recettes d'investissement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 96,2 % des recettes d'investissement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes d'investissement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.



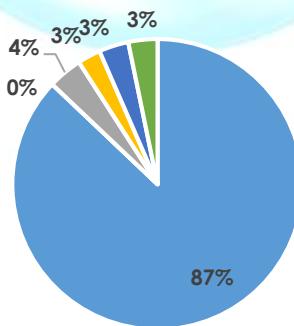
Pour l'exercice 2024, la dotation aux amortissements inscrite au budget a été de 2 873 591 €.

b. La section de fonctionnement

Libellé	Dépenses de fonctionnement - En euros (€)					
	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Charges à caractère général	3 234 860	2 512 031	10 520 030	11 109 417	11 898 000	10 860 000
Charges de personnel	0	0	0	0	0	968 285
Atténuations de produits	513 000	506 565	500 000	485 883	125 000	342 566
Autres charges de gestion courante	1 731 700	1 700 656	356 700	327 207	339 600	325 972
Charges financières	415 000	380 351	413 000	421 276	590 000	391 727
Charges exceptionnelles	135 000	270 238	280 000	413 435	1 350 000	40 963
TOTAL	6 029 560	5 369 841	12 069 730	12 757 218	14 302 600	12 929 513

Au regard du tableau, ci-avant, les dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

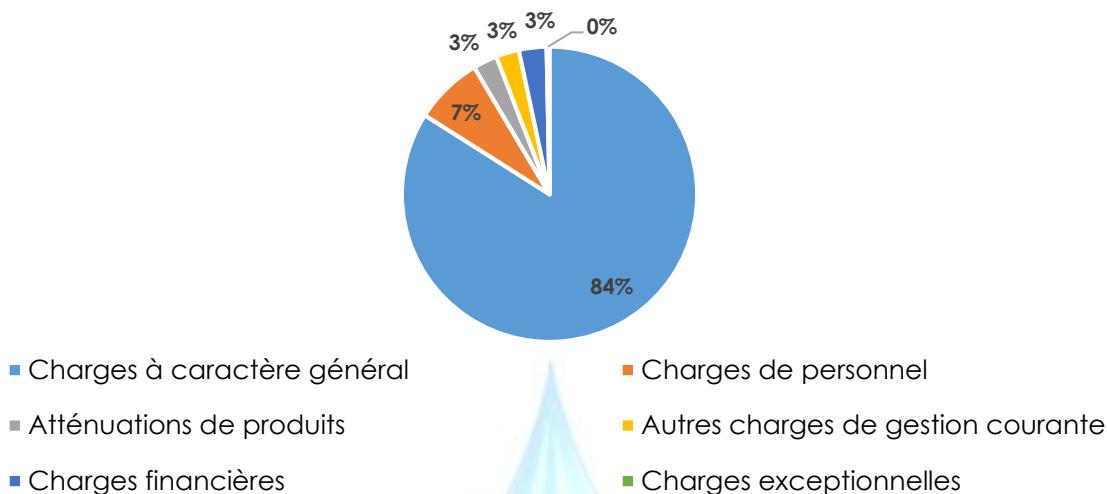
Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2023



- Charges à caractère général
- Atténuations de produits
- Charges financières
- Charges de personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges exceptionnelles

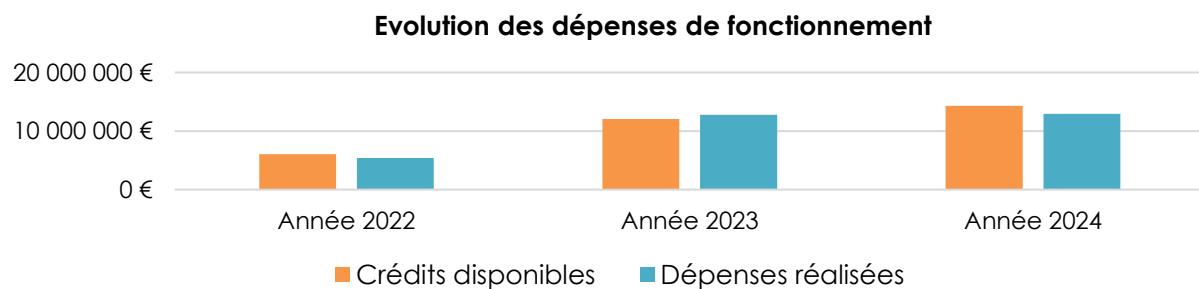
Au cours de l'exercice 2023, 105,7 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

Répartition des dépenses de fonctionnement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 90,4 % des dépenses de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

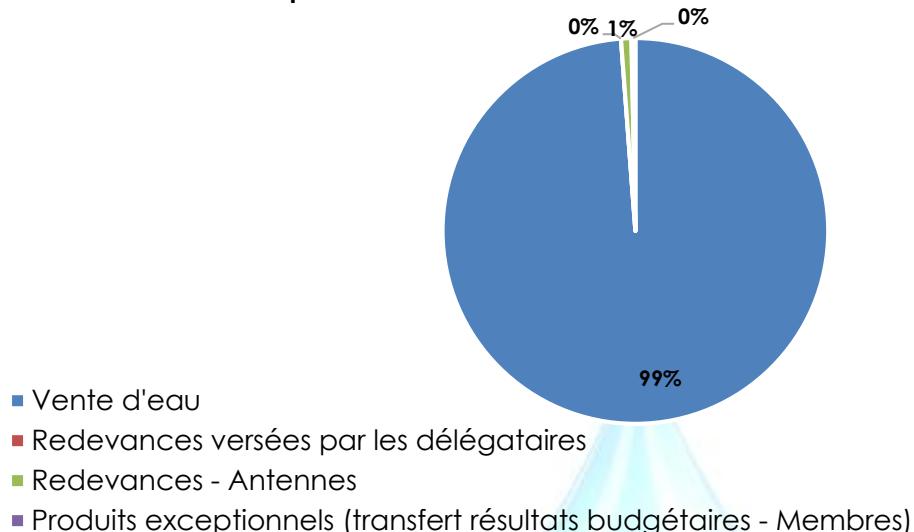
L'évolution des dépenses de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.



Libellé	Recettes de fonctionnement - En €					
	Année 2022		Année 2023		Année 2024	
	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation	Crédits	Réalisation
Vente d'eau	11 499 000	10 729 189	16 445 000	19 002 449	17 555 000	15 664 783
Indemnités de transfert	0	0	0	0	0	0
Mise à disposition de personnel	0	0	0	0	0	0
Redevances versées par les délégataires	230 000	238 381	0	0	0	0
Redevances - Antennes	60 000	286 825	60 000	166 480	60 000	1 101 648
Produits exceptionnels (transfert résultats budgétaires - membres)	15 000	6 998	15 000	63 183	15 000	765 327
Produits financiers	0	0	0	0	0	0
TOTAL	11 804 000	11 291 393	16 520 000	19 232 112	17 630 000	17 531 758

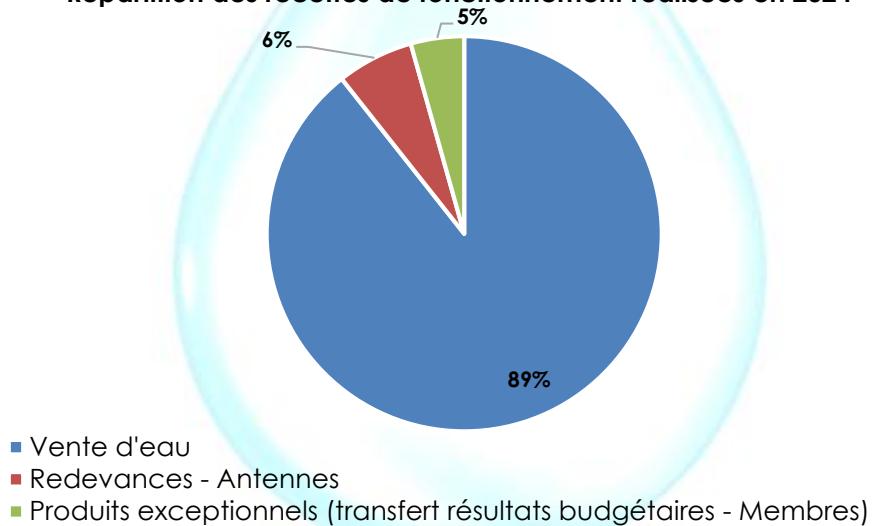
Au regard du tableau, ci-avant, les recettes de fonctionnement réalisées en 2023 et 2024 sont réparties de la manière suivante :

Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2023



Au cours de l'exercice 2023, 116,4 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

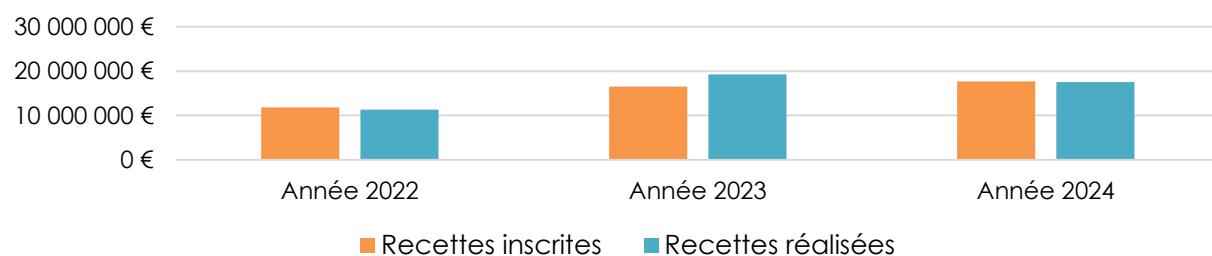
Répartition des recettes de fonctionnement réalisées en 2024



Au cours de l'exercice 2024, 99,4 % des recettes de fonctionnement inscrites au budget ont été réalisés.

L'évolution des recettes de fonctionnement inscrites et réalisées pour les années 2022 à 2024 figure ci-après.

Evolution des recettes de fonctionnement



2. La dette

a. L'état et l'encours de la dette

Au 31 décembre 2024, cinquante-six (56) contrats d'emprunts sont en cours. L'encours de la dette s'élève à 14 637 502 €.

Etat de la dette - En €			
	Encours de la dette au 31 décembre	Montant remboursé durant l'exercice en €	
		En capital	En intérêts
Année 2022	16 077 738	1 539 814	380 351
Année 2023	14 255 976	1 624 147	421 276
Année 2024	14 637 502	1 618 473	391 727

b. La durée d'extinction de la dette

La durée d'extinction de la dette (*indicateur P153.2*) se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de distribution de l'eau potable si le syndicat EBC affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle (*recettes réelles - dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49*).

Cette durée est calculée comme suit :

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Encours de la dette en €	Epargne brute annuelle en €	Capacité de désendettement en année
Année 2022	16 077 738	5 982 504	2,69
Année 2023	14 255 976	6 474 895	2,20
Année 2024	14 637 502	4 603 227	3,18

Pour l'année 2024, la durée d'extinction de la dette est de trois (3) ans et deux (2) mois.

V. LA TARIFICATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

A. Les modalités de la tarification

1. Le service de production de l'eau potable

Dans le cadre du service de production de l'eau potable, le syndicat EBC a institué, par une délibération du comité syndical en date du 10 décembre 2019, une tarification applicable aux entités membres du syndicat. Par ailleurs, conformément aux dispositions juridiques en vigueur (article L.213-10-9 du code de l'environnement), une redevance est instaurée pour le compte de l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN) pour les prélèvements d'eau dans le milieu naturel.

La contribution des entités membres du syndicat EBC est la suivante :

Contribution pour le syndicat EBC		
	Montant en euros (€) par mètre cube (m ³) hors taxe (HT)	Variation
Année 2020	Au 1 ^{er} juillet	0,104 €
Année 2021	Au 1 ^{er} janvier	
Année 2022	Au 1 ^{er} janvier	
Année 2023	Au 1 ^{er} janvier	
Année 2024	Au 1 ^{er} janvier	

2. Le service de distribution de l'eau potable

La facture d'eau potable comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement).

B. La facturation du service de l'eau potable pour 120 mètres cube (m³)

Le prix du service de l'eau toutes taxes comprises (TTC) pour 120 m³ (indicateur D102.0) intègre toutes les composantes du service rendu (production, transfert, distribution) ainsi que les redevances de l'agence de l'eau et, le cas échéant, celle des voies navigables de France (prélèvement en rivière) ainsi que la TVA. Ce prix prend notamment en compte la nature et la qualité de la ressource en eau, les conditions géographiques, la densité de population, le niveau de service choisi, la politique de renouvellement du service, les investissements réalisés et leur financement.

Concernant les redevances de l'agence de l'eau, une réforme nationale est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025. Pour ce qui relève du service de l'eau potable, la redevance « pollution de l'eau d'origine domestique » a été supprimée, la redevance « prélèvement sur la ressource en eau » a été maintenue et deux (2) nouvelles redevances ont été instituées. Ces deux (2) nouvelles redevances sont, d'une part, une redevance sur la consommation d'eau potable et, d'autre part, une redevance de performance des réseaux d'eau potable. Pour en savoir davantage, des informations sont consultables sur le site internet de l'agence de l'eau à l'adresse suivante :

<https://www.lesagencesdeleau.fr/actualites/tout-comprendre-de-la-reforme-des-redevances>

Dans ce cadre et au regard des modes de gestion du service de l'eau potable sur le territoire du syndicat EBC, les prix TTC du service pour 120 m³ sont les suivants :

1. Secteur Littoral et Mue

Territoire de l'ex syndicat Cheux - Saint-Manvieu (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	55,62	55,62	56,00	56,00	56,04	56,04
Part variable	0,82	98,40	0,85	102,00	0,88	105,60
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		259,98		267,20		292,32
TVA	5,5 %	14,30	5,5 %	14,70	5,5 %	16,08
TOTAL TTC		274,28		281,90		308,40
Au m ³		2,29		2,35		2,57

Territoire de l'ex syndicat Caen Ouest (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	22,71	22,71	22,74	22,74	22,78	22,78
Part variable	1,01	121,2	1,04	124,80	1,07	128,40
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		249,87		256,74		281,86
TVA	5,5 %	13,74	5,5 %	14,12	5,5 %	15,50
TOTAL TTC		263,61		270,86		297,36
Au m ³		2,20		2,26		2,48

Territoire de l'ex syndicat Source de Thaon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	59,69	59,69	59,72	59,72	59,74	59,74
Part variable	0,97	116,40	0,99	118,80	1,01	121,20
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		282,05		287,72		311,62
TVA	5,5 %	15,51	5,5 %	15,82	5,5 %	17,14
TOTAL TTC		297,56		303,54		328,76
Au m ³		2,48		2,53		2,74

Territoire de l'ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse (en €) *						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,34	9,34	40,28	40,28	40,30	40,30
Part variable	0,59	70,8	0,94	112,80	0,97	116,40
Part Syndicale EBC Production	0,102	12,24	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	30,91	30,91				
Part variable Distribution	0,627	75,24				
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,10	12			0,10	12,00
TOTAL HT		256,13		262,28		287,38
TVA	5,5 %	14,09	5,5 %	14,43	5,5 %	15,81
TOTAL TTC		270,21		276,71		303,19
Au m ³		2,25		2,31		2,53

* La convention de DSP - Ex syndicat Bretteville-l'Orgueilleuse est échue au 31 décembre 2023. Conformément aux dispositions juridiques applicables, son périmètre contractuel a intégré celui de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue au 1^{er} janvier 2024

Territoire de l'ex syndicat Colleville - Hermanville *						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,24	6,24	6,26	6,26	59,96	59,96
Part variable	0,19	22,80	0,21	25,20	0,97	116,40
Part Syndicale EBC Production	0,102	12,24	0,12	14,40	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	53,68	53,68	58,32	58,32		
Part variable Distribution	1,095	131,40	1,189	142,68		
Abonnement						
Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,066	7,92	0,0712	8,54	0,10	12,00
TOTAL HT		279,88		301,00		307,04
TVA	5,5 %	15,39	5,5 %	16,56	5,5 %	16,89
TOTAL TTC		295,27		317,56		323,93
Au m³		2,46		2,65		2,70

* La convention de DSP - Ex syndicat Colleville - Hermanville est échue au 30 juin 2024. Conformément aux dispositions juridiques applicables, son périmètre contractuel a intégré celui de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue au 1^{er} juillet 2024

Territoire de l'ex syndicat Lion-sur-Mer *						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	6,24	6,24	6,26	6,26	64,42	64,42
Part variable	0,19	22,80	0,21	25,20	0,97	116,40
Part Syndicale EBC Production	0,102	12,24	0,12	14,40	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	53,52	53,52	58,14	58,14		
Part variable Distribution	1,09	131,05	1,19	142,27		
Abonnement						
Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,066	7,92	0,0691	8,29	0,10	12,00
TOTAL HT		279,37		300,16		311,50
TVA	5,5 %	15,37	5,5 %	16,51	5,5 %	17,13
TOTAL TTC		294,74		316,67		328,63
Au m³		2,46		2,64		2,74

* La convention de DSP - Ex syndicat Lion-sur-Mer est échue au 31 décembre 2024. Conformément aux dispositions juridiques applicables, son périmètre contractuel a intégré celui de la DSP-PP - Secteur Littoral et Mue au 1^{er} janvier 2025

2. Secteur Caennais

A compter du 1^{er} janvier 2023, le prix du service de l'eau a été unifié sur les communes relevant du secteur Caennais (DSP-PP) à savoir les communes de Caen, Carpiquet et Saint-Germain-la-Blanche-Herbe.

Communes de Caen/ Carpiquet / Saint-Germain-la-Blanche-Herbe (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	41,88	41,88	41,92	41,92	41,96	41,96
Part variable de 0 à 60 m ³	0,4075	48,90	0,448	26,88	0,488	29,28
Part variable de 60 à 100 m ³	0,8240	98,88	0,864	34,56	0,904	36,16
Part variable plus de 100 m ³	0,9048	108,58	0,945	18,90	0,985	19,70
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		223,29		231,46		257,78
TVA	5,5 %	12,28	5,5 %	12,73	5,5 %	14,18
TOTAL TTC		235,57		244,19		271,96
Au m³		1,96		2,03		2,27

3. Secteur Eaux de l'Orne

Territoire de l'ex syndicat Val d'Odon (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	98,85	98,85	98,94	98,94	98,94	98,94
Part variable	1,53	183,60	1,53	183,60	1,53	183,60
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		388,41		391,74		413,22
TVA	5,5 %	21,36	5,5 %	21,55	5,5 %	22,73
TOTAL TTC		409,77		413,29		435,95
Au m ³		3,41		3,44		3,63

Territoire de l'ex syndicat Région de Louvigny (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	72,69	72,69	72,72	72,72	72,74	72,74
Part variable	1,03	123,6	1,05	126,00	1,07	128,40
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		302,25		307,92		331,82
TVA	5,5 %	16,62	5,5 %	16,94	5,5 %	18,25
TOTAL TTC		318,87		324,86		350,07
Au m ³		2,66		2,71		2,92

Commune de Cormelles-le-Royal (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	15,85	15,85	15,90	15,90	15,96	15,96
Part variable	0,40	48,00	0,45	54,00	0,50	60,00
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		169,81		179,10		206,64
TVA	5,5 %	9,34	5,5 %	9,85	5,5 %	11,37
TOTAL TTC		179,15		188,95		218,01
Au m ³		1,49		1,57		1,82

Territoire de l'ex syndicat Région de May-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	50,39	50,39	50,42	50,42	50,46	50,46
Part variable de 0 à 60 m ³	0,838	102,42	0,87	52,20	0,90	54,00
Part variable de 61 à 120 m ³	0,869	104,28	0,90	54,00	0,93	55,80
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		261,65		265,82		290,94
TVA	5,5 %	14,39	5,5 %	14,62	5,5 %	16,00
TOTAL TTC		276,04		280,44		306,94
Au m ³		2,30		2,34		2,56

Territoire de l'ex syndicat Mondeville - Colombelles - Giberville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	30,70	30,70	30,74	30,74	30,77	30,77
Part variable de 1 à 100 m ³	0,943	111,86	0,97	97,00	1,00	100,00
Part variable de 101 à 500 m ³	0,878	105,36	0,91	18,20	0,94	18,80
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT			248,52	255,14		
TVA	5,5 %	13,67	5,5 %	14,03	5,5 %	15,41
TOTAL TTC			262,19	269,17		
Au m ³			2,18	2,24		
TOTAL HT			199,02	208,32		
TVA	5,5 %	10,95	5,5 %	11,46	5,5 %	12,97
TOTAL TTC			209,97	219,78		
Au m ³			1,75	1,83		

Territoire de l'ex syndicat Démouville - Cuverville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	47,46	47,46	47,52	47,52	47,56	47,56
Part variable	0,38	45,60	0,43	51,60	0,48	57,60
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT			199,02	208,32		
TVA	5,5 %	10,95	5,5 %	11,46	5,5 %	12,97
TOTAL TTC			209,97	219,78		
Au m ³			1,75	1,83		

Commune de Biéville-Beuville (en €)					
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité
PART COLLECTIVITE					
Abonnement	52,73	52,73	52,78	52,78	52,82
Part variable	0,60	72,00	0,64	76,80	0,68
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47
PART DELEGATAIRE					
Abonnement					
Part variable Distribution					
TAXES ET REDEVANCE					
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	
Redevance consommation					0,46
Redevance performance					0,059
Redevance prélevement					0,10
TOTAL HT		230,69		238,78	265,10
TVA	5,5 %	12,69	5,5 %	13,13	14,58
TOTAL TTC		243,39		251,91	279,68
Au m³		2,03		2,10	2,33

Commune de Blainville-sur-Orne (en €)					
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité
PART COLLECTIVITE					
Abonnement	27,72	27,72	27,78	27,78	27,82
Part variable de 0 à 60 m ³	0,464	55,68	0,514	30,84	0,564
Part variable de 61 à 120 m ³	0,468	56,16	0,518	31,08	0,568
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47
PART DELEGATAIRE					
Abonnement					
Part variable Distribution					
TAXES ET REDEVANCE					
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60	
Redevance consommation					0,46
Redevance performance					0,059
Redevance prélevement					0,10
TOTAL HT		189,60		199,18	226,42
TVA	5,5 %	10,43	5,5 %	10,95	12,45
TOTAL TTC		200,03		209,84	238,87
Au m³		1,67		1,75	1,99

Commune de Fleury-sur-Orne (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	43,15	43,15	43,18	43,18	43,20	43,20
Part variable	0,9	108	0,93	111,60	0,96	115,20
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélevement					0,10	12,00
TOTAL HT		257,11		263,98		289,08
TVA	5,5 %	14,14	5,5 %	14,52	5,5 %	15,90
TOTAL TTC		271,25		278,50		304,98
Au m ³		2,26		2,32		2,54

Commune d'Hérouville-Saint-Clair (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	17,58	17,58	17,62	17,62	17,66	17,66
Part variable	0,82	98,4	0,86	103,20	0,90	108,00
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélevement					0,10	12,00
TOTAL HT		221,94		230,02		256,34
TVA	5,5 %	12,21	5,5 %	12,65	5,5 %	14,10
TOTAL TTC		234,15		242,67		270,44
Au m ³		1,95		2,02		2,25

Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	21,52	21,52	21,58	21,58	21,62	21,62
Part variable	0,56	67,20	0,61	73,20	0,66	79,20
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
PART DELEGATAIRE						
Abonnement						
Part variable Distribution						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélevement					0,10	12,00
TOTAL HT		194,68		203,98		231,50
TVA	5,5 %	10,71	5,5%	11,22	5,5 %	12,73
TOTAL TTC		205,39		215,20		244,23
Au m³		1,71		1,79		2,04

Commune de Sannerville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	22,03	22,03	22,06	22,06	22,10	22,10
Part variable	1,05	126,00	1,08	129,60	1,11	133,20
Part Syndicale EBC Production	0,503	60,36	0,53	63,60	0,47	56,40
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélevement					0,10	12,00
TOTAL HT		253,99		260,86		285,98
TVA	5,5 %	13,97	5,5 %	14,35	5,5 %	15,73
TOTAL TTC		267,96		275,21		301,71
Au m³		2,23		2,29		2,51

4. Ex syndicat Région d'Evrecy

Territoire de l'ex syndicat Région d'Evrecy (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	25,50	25,50	25,50	25,50	25,50	25,50
Part variable de 1 à 50 m ³	0,91	45,50	0,91	45,50	0,91	45,50
Part variable de 50 à 120 m ³	1,15	80,50	1,15	80,50	1,15	80,50
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	48,50	48,50	49,75	49,75	49,82	49,82
Part variable	0,84	100,44	0,86	103,04	0,8598	103,18
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		346,04		349,89		378,78
TVA	5,5 %	19,03	5,5 %	19,24	5,5 %	20,83
TOTAL TTC		365,07		369,13		399,61
Au m³		3,04		3,08		3,33

5. Commune d'Epron

Commune d'Epron (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	9,47	9,47	9,52	9,52	9,56	9,56
Part variable	0,898	107,76	0,94	112,80	0,98	117,60
Part Syndicale EBC Production	0,102	12,24	0,14	16,80	0,18	21,60
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	22,5	22,5	23,64	23,64	24,08	24,08
Part variable Distribution	0,1998	23,976	0,2099	25,19	0,2138	25,66
Abonnement Location	0	0	0	0	0	0
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement					0,10	12,00
TOTAL HT		221,55		233,55		272,78
TVA	5,5 %	12,19	5,5 %	12,85	5,5 %	15,00
TOTAL TTC		233,73		246,40		287,78
Au m³		1,95		2,05		2,40

6. Ex syndicat Ifs - Bourguébus

Territoire de l'ex syndicat Ifs - Bourguébus (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	12,24	12,24	12,28	12,28	12,32	12,32
Part variable Distribution	0,462	55,44	0,49	58,80	0,52	62,40
Part Syndicale EBC Production	0,102	12,24	0,13	15,60	0,16	19,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	45,71	45,71	43,51	43,51	44,36	44,36
Part variable	0,7037	84,444	0,6698	80,38	0,6829	81,95
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélevement					0,10	12,00
TOTAL HT		255,67		256,17		294,51
TVA	5,5 %	14,06	5,5 %	14,09	5,5 %	16,20
TOTAL TTC		269,74		270,26		310,71
Au m³		2,25		2,25		2,59

7. Commune de Bénouville

Commune de Bénouville (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	4,08	4,08	4,14	4,14	4,20	4,20
Part variable de 1 à 60 m ³	0,031	1,86	0,08	4,80	0,13	7,80
Part variable de 61 à 150 m ³	0,153	9,18	0,2	12,00	0,25	15,00
Part Syndicale EBC Production	0,102	12,24	0,15	18,00	0,20	24,00
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	36,4	36,4	37,04	37,04	37,37	37,37
Part variable Importation	0,6691	80,292	0,6851	82,21	0,4933	59,20
Part variable Distribution	0,0512	6,144	0,0521	6,25	0,0526	6,31
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélevement	0,073	8,76	0,10	12,00	0,10	12,00
TOTAL HT		204,56		222,04		228,16
TVA	5,5 %	11,25	5,5 %	12,21	5,5 %	12,55
TOTAL TTC		215,81		234,25		240,71
Au m³		1,80		1,95		2,01

8. Commune de Ouistreham

Commune de Ouistreham (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	1,02	1,02	1,06	1,06	1,10	1,10
Part variable Distribution	0,52	62,40	0,55	66,00	0,58	69,60
Part Syndicale EBC Production	0,102	12,24	0,13	15,60	0,16	19,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	36,75	36,75	37,38	37,38	37,94	37,94
Part variable Distribution	0,7499	89,988	0,7628	91,54	0,7742	92,90
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,12	14,40	0,12	14,40	0,10	12,00
TOTAL HT		262,40		271,58		295,02
TVA	5,5 %	14,43	5,5 %	14,94	5,5 %	16,23
TOTAL TTC		276,83		286,52		311,25
Au m³		2,31		2,39		2,59

9. Commune de Troarn

Commune de Troarn (en €)						
	Au 1 ^{er} janvier 2023		Au 1 ^{er} janvier 2024		Au 1 ^{er} janvier 2025	
	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³	Unité	Sur 120 m ³
PART COLLECTIVITE						
Abonnement	11,51	11,51	11,54	11,54	11,58	11,58
Part variable	0,40	48,00	0,43	51,60	0,46	55,20
Part Syndicale EBC Production	0,10	12,00	0,13	15,60	0,16	19,20
PART DELEGATAIRE						
Abonnement	34,00	34,00	34,30	34,30	29,54	29,54
Part variable	0,79	94,48	0,81	97,20	0,8355	100,26
Abonnement Location						
TAXES ET REDEVANCE						
Redevance pollution	0,38	45,60	0,38	45,60		
Redevance consommation					0,46	55,20
Redevance performance					0,059	7,08
Redevance prélèvement	0,1375	16,50	0,09	10,80	0,10	12,00
TOTAL HT		262,09		266,64		290,06
TVA	5,5 %	14,41	5,5 %	14,67	5,5 %	15,95
TOTAL TTC		276,50		281,31		306,01
Au m³		2,30		2,34		2,55

La synthèse des prix TTC du service de l'eau potable, par ordre croissant, pour l'année considérée sur le territoire du syndicat EBC est la suivante :

Territoire concerné		Prix TTC du service de l'eau potable au 1 ^{er} janvier 2025 (en €)	
		Unité - m3	120 m3
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Cormelles-le-Royal	1,82	218,01
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Blainville-sur-Orne	1,99	238,87
Commune de Bénouville		2,01	240,71
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Saint-Aubin-d'Arquenay	2,04	244,23
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat Démouville - Cuverville	2,07	248,81
Secteur Eaux de l'Orne	Commune d'Hérouville-Saint-Clair	2,25	270,44
Secteur Caennais	Commune de Caen	2,27	271,96
	Commune de Carpiquet		
	Commune de Saint-Germain-la-Blanche-Herbe		
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Biéville-Beuville	2,33	279,68
Commune d'Epron		2,40	287,78
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat de Mondeville - Colombelles - Giberville	2,46	295,66
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Caen Ouest	2,48	297,36
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Sannerville	2,51	301,71
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Bretteville-l'Orgueilleuse	2,53	303,19
Secteur Eaux de l'Orne	Commune de Fleury-sur-Orne	2,54	304,98
Commune de Troarn		2,55	306,01
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat de la Région de May-sur-Orne	2,56	306,94
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Cheux - Saint-Manvieu	2,57	308,40
Ex syndicat de Ifs - Bourguébus		2,59	310,71
Commune de Ouistreham		2,59	311,25
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat de Colleville - Hermanville	2,70	323,93
Secteur Littoral et Mue	Commune de Lion-sur-Mer	2,74	328,63
Secteur Littoral et Mue	Ex syndicat Source de Thaon	2,74	328,76
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat Région de Louvigny	2,92	350,07
Ex syndicat Région d'Evrecy		3,33	399,61
Secteur Eaux de l'Orne	Ex syndicat Val d'Odon	3,63	435,95

VI. LES ACTIONS DE SOLIDARITE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

Dans le cadre de la loi dite "Oudin" de 2005 (loi n° 2005-95 du 9 février 2005 relative à la coopération internationale des collectivités territoriales et des agences de l'eau dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement - Article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales), les communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement ont la possibilité de subventionner, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées au budget de ces services, des actions de solidarité internationale (actions de coopération ou d'aide au développement) dans les domaines de l'eau et de l'assainissement. Les projets soutenus doivent concerner principalement les travaux de première nécessité pour l'accès à l'eau potable ainsi que les travaux de salubrité publique inhérents à l'assainissement des eaux usées.

Le syndicat EBC s'est emparé, dès 2009, de ce dispositif, en choisissant de soutenir plusieurs associations installées sur son territoire et de subventionner leurs projets liés à l'accès à l'eau potable, notamment en Afrique.

Pour l'année 2024, lors d'une séance en date du 10 décembre, le comité syndical a décidé d'attribuer les subventions suivantes :

Association concernée	Projet		Montant de la subvention accordée
	Localisation	Description	
FORAGE SAHEL Cormelles-le-Royal	Commune de Mlomp Village de Ediamath - Sénégal	Etudes hydrogéologiques - Mise en place du comité de gestion - Réalisation d'un (1) ou deux (2) forages selon les débits - Construction d'un réservoir d'eau de 75 m ³ - Réalisation d'un réseau d'adduction de 5 000 m ³	8 000 €
ENTRAIDE MEDICALE INTERNATIONALE Verson	Village de Agnam Lidoube - Sénégal	Renforcement et rénovation des équipements hydrauliques - Réalisation de trois (3) forages - Construction d'un réservoir d'eau de 50 m ³	8 000 €
COMITE DE JUMELAGE BRETEVILLE/OUONCK Bretteville-sur-Odon	Commune de Ouonck, Casamance - Villages de Thogo et Kigninding - Sénégal	Construction de deux (2) mini-forages	6 987 €
Montant total des subventions accordées			22 987 €

Depuis 2022, l'évolution de la coopération décentralisée menée par le syndicat EBC est la suivante :

	Nombre de projet subventionné	Montant total des subventions accordées
Année 2022	2	21 200 €
Année 2023	6	35 450 €
Année 2024	3	22 987 €

Evolution du montant des subventions accordées par le syndicat EBC au titre de la coopération décentralisée



VII. LE TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

Thème	Code réglementaire	Libellé	Données 2023	Données 2024	Numéro de page
Indicateurs descriptifs					
Abonnés	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	311 573	313 368	p. 74
Abonnés	D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	25 prix différents compris entre 188,95 € et 413,29 €	25 prix différents compris entre 218,01 € et 435,95 €	p. 132
Abonnés	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	2 jours ouvrés	2 jours ouvrés	p. 108
Indicateurs de performance					
Qualité de l'eau	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	79,6 %	77,5 %	p. 31
Qualité de l'eau	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	99,68 %	p. 97
Qualité de l'eau	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	78,11 %	75,33 %	p. 97
Réseau	P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	106/120	106/120	p. 79
Réseau	P104.3	Rendement du réseau de distribution	87,87 %	85,00 %	p. 90
Réseau	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	4,50 m ³ /j/km	4,05 m ³ /j/km	p. 93
Réseau	P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	4,26 m ³ /j/km	3,57 m ³ /j/km	p. 95
Réseau	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,449 %	0,439 %	p. 106
Abonnés	P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	2,64 pour 1 000 abonnés	2,29 pour 1 000 abonnés	p. 110
Abonnés	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	99,69 %	99,34 %	p. 108
Abonnés	P155.1	Taux de réclamations	4,96 pour 1 000 abonnés	6,97 pour 1 000 abonnés	p. 111
Gestion financière	P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	1 497,88 €	343,90 €	p. 116
Gestion financière	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	2,62 ans (production) 2,20 ans (distribution)	4,30 ans (production) 3,18 ans (distribution)	p. 67 et p. 130
Gestion financière	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	12 taux différents compris entre 0,48 % et 2,11 %	11 taux différents compris entre 0,50 % et 3,39 %	p. 112

VIII. LA NOTE ANNUELLE DE L'AGENCE DE L'EAU (AESN) SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNES ET SUR LA REALISATION DE SON PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION

Édition mars 2025
CHAPITRE 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe

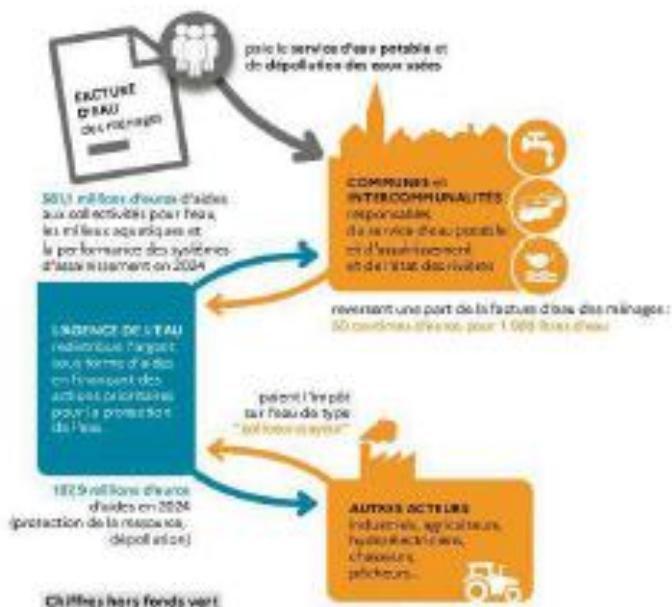
POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières.

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Des commentaires et préavis sont également proposés pour les parties et les équivalents qui conviennent le plus facilement à l'usage et à la lecture dans les communautés.

C'est à l'heure de cette présentation, certains acteurs, bonnes ou pas, peuvent faire partie de l'ordre du jour mais il est difficile de déterminer si ces derniers sont en mesure d'apporter un soutien au projet ou au contraire de nuire à sa mise en œuvre. (BDPS) devrait être en mesure d'élargir l'ensemble des intervenants. Cet appui sera présenté au plus tard dans les trois mois qui suivront la clôture de l'exercice économique. L'Etat malaisie ou l'Asie présente le rôle de l'instigatrice et de l'arbitre du conseil de coprésideur en tant qu'acteur principal. Cela va de soi mais il faut, en fonction de l'échéance fixée, identifier celles qui figurent sur la liste des deux dernières et sur la réalisation de nos programmes plus tardifs. Il est en revanche

Editorial page 26715

NOTE D'INFORMATION SUR LES RÉSERVATIONS DE L'AGENCE DE L'IASI SEULEMENT
Pour toute question sur la validité de la réservation, veuillez contacter le Bureau et le Théâtre Séminaire.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



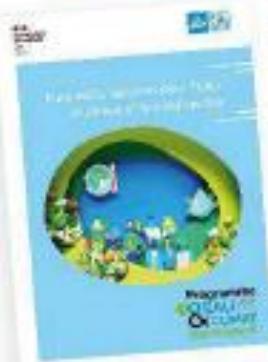
ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



LANCÉMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

Pour connaître les aides possibles :
<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-paie » et « prélieveur-paie » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



CHAQUE GOUTTE COMpte, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélevements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92415 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux bassins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 76,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Naissance
de l'Agence
de l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les milieux littoraux
Garder le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
du service de l'eau
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>



VOTRE SERVICE PUBLIC DE L'EAU



Eau du Bassin Caennais
Hôtel de la communauté urbaine Caen la mer
Direction du cycle de l'Eau
16, rue Rosa Parks - CS 52700
14027 Caen Cedex 9